



**Entre opportunisme conjoncturel et rationalité  
politique : étude de la Convention Citoyenne  
pour le Climat en France, de sa genèse à sa  
mise en place (décembre 2018 – octobre 2019)**

par

**Marie Gayerie**

sous la direction de

**Guillaume Grignard**

Dossier de recherche soumis dans le cadre du diplôme de

**Licence en Science Politique**

Mai 2024

**Nombre de mots : 10918**

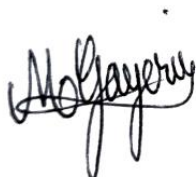
(bibliographie et annexes exclues)

## Déclaration d'auteur

Je déclare par la présente que ce dossier de recherche est mon propre travail et mon propre effort et qu'il n'a été soumis nulle part pour aucun prix. Lorsque d'autres sources d'information ont été utilisées, elles ont été dûment mentionnées.

Je certifie également que le contenu de la version imprimée et de la version numérique de ce dossier de recherche sont strictement identiques en termes de contenu.

Je comprends que tout matériel plagié ou mal cité entraînera des sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, le rejet de ce dossier de recherche, ainsi que toute divergence de contenu entre les versions imprimées et numériques. Je confirme que mon dossier de recherche ne contient pas de matériel pour lequel le droit d'auteur appartient à un tiers ou que, pour tout le matériel de droit d'auteur de tiers dans mon dossier, j'ai obtenu la permission écrite d'utiliser le matériel et de joindre des copies de chaque permission.



---

Marie Gayerie

# Accord pour diffusion

## Accès limité à ESPOL

J'accepte que l'École Européenne de Sciences Sociales et Politiques (ESPOL) de l'Université Catholique de Lille (France) conserve les copies numériques et imprimées originales de ce dossier de recherche.

- En cochant la case à côté de ce paragraphe, j'accepte que la copie imprimée et numérique de ce dossier soit mise à la disposition des étudiants et/ou du personnel de l'École pour consultation.

## Accès à copie imprimée hors ESPOL

- En cochant la case à côté de ce paragraphe, j'accepte que la copie imprimée et numérique de ce dossier soit mise à la disposition des étudiants et/ou du personnel hors de l'École pour consultation.

## Accès à copie numérique hors ESPOL

- En cochant la case à côté de ce paragraphe, j'accepte que la copie numérique de ce dossier soit mise à la disposition de la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lille à quiconque ayant accès à celle-ci.

## Résumé

Pourquoi la Convention Citoyenne pour le Climat a-t-elle eu lieu en France à la fin des années 2010, sous une forme délibérative ? Cette recherche se concentre sur la genèse et les négociations autour de la mise en place de cette expérimentation délibérative qui ont eu lieu à partir de la fin de l'année 2018 et jusqu'à octobre 2019. Elle tente de déterminer si cette mise en place s'est faite à la suite d'un couplage de problèmes et de solutions, grâce à des acteurs et institutions et dans quelle mesure les décideurs politiques ont procédé à un calcul coût/bénéfice. Sur la base d'entretiens semi-directifs et de la littérature scientifique, la recherche met en lumière les logiques de luttes de pouvoir qui ont sous-tendu ces questions. Ainsi, elle espère jeter les bases d'une réflexion théorique plus large sur l'ambivalence entre expérimentation et arrangements institutionnels, dont la Convention Citoyenne pour le Climat a fait l'objet.

**Mots-clés :** Assemblée citoyenne, agenda, climat, pouvoir, opportunité

## Abstract

Why did the Citizens' Climate Convention take place in France in the late 2010s, in a deliberative form? This research focuses on the genesis and negotiations around the setting up of this deliberative experiment, which took place from the end of 2018 until October 2019. It attempts to determine whether this set-up came about as a result of a coupling of problems and solutions, thanks to actors and institutions, and to what extent political decision-makers carried out a cost/benefit calculation. On the basis of semi-directive interviews and scientific literature, the research sheds light on the logics of power struggles that underpinned these issues. In this way, it hopes to lay the foundations for a broader theoretical reflection on the ambivalence between experimentation and institutional arrangements, of which the French Citizens' Climate Convention was the subject.

**Keywords:** Citizens' assembly, agenda, climate, power, opportunity

# Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à Arnel Le Coz, Loïc Blondiaux, Quentin Sauzay, Jean-Michel Fourniau, Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel avec qui je me suis entretenue et qui, grâce à leur temps, m'ont permis de mieux comprendre et appréhender mon objet de recherche.

Je souhaite remercier aussi mon encadrant, Guillaume Grignard, pour ses conseils et ses encouragements qui m'ont donné confiance tout au long de ces semaines.

Je tiens ensuite à remercier très sincèrement Alexia Venouil qui m'a inspiré ce sujet par son cours ainsi que Pierre-Yves Néron pour ses conseils. Mais aussi Michelle Hu Dealet et Clémence Fétiveau pour leur présence pendant mes trois années d'espélienne. Leurs mots justes à tous les quatre, leur patience et surtout leur bienveillance auront marqué ma licence.

Merci à Mathilde et à mes parents de m'avoir conseillée, relue et motivée ainsi qu'à mes amies. Enfin, je voudrais également remercier Arthur, pour ses encouragements et sa présence quotidienne, sans qui je n'aurais pas pu faire ce que j'ai réalisé ici.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
a. Contextualisation	7
b. Problématisation	8
c. Neutralité axiologique	8
d. Méthodologie	9
e. Tableau des entretenus	10
<b>Partie 1 : Etat de l'art des cadres théoriques</b>	<b>11</b>
I. La théorie du <i>multiple streams framework</i>	11
II. La théorie du choix rationnel	13
<b>Partie 2 : Exposition de l'objet de recherche</b>	<b>15</b>
I. Chronologie des événements amenant à la décision	15
II. Etat de l'art de l'objet de recherche	16
<b>Partie 3 : Développement empirique</b>	<b>20</b>
I. L'hypothèse d'une articulation d'éléments amenant l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité et le couplage des flux	20
a. Le courant des problèmes	20
b. Le courant politique	21
c. Le courant des solutions	21
d. Les entrepreneurs politiques	23
II. L'hypothèse d'un calcul coût/bénéfice	24
a. Pour le comité de gouvernance, un engagement humain coûteux	24
b. Pour le gouvernement, des coûts à relativiser	25
1. Un processus de négociations laborieux ?	25
2. Des coûts majoritairement externalisés	25
c. Un atterrissage relativement bénéfique à moindre coût	26
<b>Discussion finale</b>	<b>27</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1. Lettre de mission du Premier ministre à l'attention du président du CESE, mandatant la mise en place de la Convention Citoyenne</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 2. Lettre ouverte des Gilets citoyens à l'attention du président de la République</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 3. Court résumé des négociations</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 4. Schéma des flux multiples</b>	<b>43</b>
<b>Annexe 5. Retranscription de l'entretien avec Catherine Tissot-Colle</b>	<b>44</b>

<b>Annexe 6. Retranscription de l'entretien avec Loïc Blondiaux</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 7. Retranscription de l'entretien avec Jean Jouzel</b>	<b>61</b>
<b>Annexe 8. Retranscription de l'entretien avec Quentin Sauzay</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 9. Retranscription de l'entretien avec Jean-Michel Fourniau</b>	<b>81</b>
<b>Annexe 10. Retranscription de l'entretien avec Armel Le Coz</b>	<b>96</b>

# Introduction

La participation directe des citoyens à la vie politique et à l'élaboration de la loi est une conception de la démocratie notamment expérimentée par les Athéniens. Nos démocraties de masses contemporaines ne nous permettent pas de procéder de la sorte. Cependant, les changements climatiques concentrent des enjeux inédits qui requièrent une perspective de long-terme. Différentes considérations, comme les rapports de force politique, les agendas électoraux ou encore le contexte socio-économique impliquent que les dirigeants politiques ne se saisissent pas, ou rencontrent des difficultés à se saisir de ces sujets. En ce sens, le tirage au sort de citoyens s'est avéré être une solution envisagée pour formuler des propositions afin de lutter contre le réchauffement climatique. C'est à travers la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)<sup>1</sup> que s'est incarnée une expérimentation démocratique qu'il s'agira de préciser.

## a. Contextualisation

La CCC s'est déroulée en France entre le 4 octobre 2019 et le 21 juin 2020 (Convention Citoyenne pour le Climat, n.d.). 150 citoyens se sont rassemblés durant sept sessions<sup>2</sup>, avec pour objectif de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 ». C'est de cette manière que le Premier ministre, Edouard Philippe (2019), a formulé leur mandat à travers une lettre<sup>3</sup> à l'attention du président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)<sup>4</sup>. Le CESE avait pour mission d'organiser la Convention. Les participants à la Convention Citoyenne sont issus d'un tirage au sort « stratifié » (Courant, 2020b)<sup>5</sup>. Pour que cette assemblée soit représentative, des critères<sup>6</sup> ont été retenus afin d'obtenir un « panel diversifié » (*ibid.*). Ainsi, différentes strates au sein de la société ont été identifiées et c'est au sein de ces dernières que les citoyens ont été sélectionnés.

Tout d'abord, il convient de réfléchir à la manière dont le problème a été conceptualisé, pensé, à travers une configuration délibérative. Cela permet déjà d'appréhender la nature de la Convention Citoyenne. La CCC est une politique publique particulière, une innovation démocratique qui doit amener à l'élaboration de politiques publiques. C'est aussi avant tout une expérience de démocratie délibérative, ou participative selon le vocabulaire employé par l'exécutif. Hélène Landemore, maître de conférences de science politique à l'Université de Yale, fait partie des observateurs accrédités ayant pu suivre le déroulé de la CCC. Elle s'intéresse de

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>.

<sup>2</sup> Deux sessions supplémentaires ont eu lieu en distanciel, entre la session 6 et la session 7, du fait de la crise sanitaire du Covid.

<sup>3</sup> Voir annexe (1).

<sup>4</sup> Voir [https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/DPCESE\\_2023\\_WEB\\_FR.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/DPCESE_2023_WEB_FR.pdf).

<sup>5</sup> Dimitri Courant est docteur en sciences politiques. Le sujet de sa thèse portait sur les mini-publics délibératifs. En tant que chercheur, il a assisté à toutes les sessions de la CCC.

<sup>6</sup> Six critères ont été choisis par les membres du comité de gouvernance : « le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, les catégories socioprofessionnelles, le type de territoire, la zone géographique » (Courant, 2020b : 61).



près à la démocratie délibérative qu'elle définit comme « l'ensemble des théories et pratiques qui placent au cœur de la légitimité démocratique l'échange raisonné entre citoyens libres et égaux » (Landemore, 2020).

Nos démocraties représentatives peinant à gérer la crise climatique, les innovations délibératives sont apparues à plusieurs reprises comme une solution, notamment en Irlande. A cette échelle, il s'agit finalement d'un instrument nouveau en France. Un instrument politique peut être assimilé à une institution sociale (Halpern et al., 2019 : 327). C'est un outil dans les mains d'un décideur politique utilisé afin de mettre en œuvre une mesure, un objectif politique. Il peut prendre différentes formes et est lourdement chargé en termes de valeurs (*ibid.* : 322). L'utilisation inédite de cet instrument politique afin de trouver des solutions à la crise climatique induit l'idée d'une forme de recadrage des politiques environnementales. Le fait que cette politique soit une innovation démocratique souligne que les pouvoirs publics français, dans le cas précis de cette question de lutte contre le changement climatique, font face à une situation particulière.

## b. Problématisation

L'objet est de comprendre comment un enjeu, ici le changement climatique, est devenu un problème en tant que tel et est parvenu à intégrer l'agenda politique dans la mesure où « il n'existe pas de problèmes considérés naturellement comme politiques » (de Maillard et Kübler, 2016 : 21). Pourquoi cette question a-t-elle recueilli l'attention politique à ce moment précis ? Même si cela a été très partiellement évoqué, il s'agira de préciser comment ce problème a-t-il été cadré, construit ou n'a-t-il pas ? Et par qui ? En d'autres termes, la question qui va retenir notre attention est la suivante : pourquoi la Convention Citoyenne pour le Climat a-t-elle eu lieu en France à la fin des années 2010, sous une forme délibérative ? Une réflexion, une enquête et une analyse vont donc être menées autour de la construction du problème et des négociations qui en ont suivi.

## c. Neutralité axiologique

Il est nécessaire d'expliquer au lecteur ma position par rapport au sujet. Je porte un grand intérêt personnel aux enjeux climatiques, ce qui m'a amenée à devenir animatrice de la Fresque du Climat, à participer à des actions de dépollution et à orienter mes prochaines années d'études dans ce domaine. Or, dans la mesure où notre position sociologique influe sur la manière de concevoir notre sujet, il est pertinent de dénoncer cette position. Cette réserve s'inscrit dans l'idée de neutralité axiologique théorisée par Max Weber (1919). Ainsi, j'ai conscience que je ne peux pas éviter certains biais dans le traitement de ce sujet puisque ma position a un impact sur ma façon de l'envisager.

## d. Méthodologie

La Convention Citoyenne pour le Climat est un moment inédit de démocratie délibérative en France. S'il y a eu des précédents à l'étranger, notamment en Belgique et en Irlande, cette assemblée se caractérise par sa durée, sa taille, son budget, et son sujet : la lutte contre le changement climatique (Courant, 2020b : 63). Ainsi, cette étude s'inscrit dans une démarche synchronique puisqu'elle se concentre sur un unique cas qui s'est déroulé à un moment donné ; tout en disposant d'un recul sur le contexte historique de sa mise en place.

Dans le cadre de cette étude, l'approche interprétativiste a été retenue car elle s'appuie sur une « connaissance contextualisée »<sup>7</sup> (Della Porta et Keating, 2008 : 23). Or, cette recherche a justement pour vocation de mêler des dimensions objectives - l'événement en lui-même avec sa matérialité propre - et subjectives notamment au travers d'entretiens. En effet, les entretenus ont leur propre compréhension et interprétation de la situation en fonction de leur position et de leurs valeurs. De plus, l'événement s'étant déroulé il y a maintenant quatre ans, différents éléments postérieurs ont pu influencer la perception actuelle de mes entretenus. Comme le résumait Della Porta et Keating au sujet de l'interprétativisme, le but est « de comprendre la connaissance subjective »<sup>8</sup> (*ibid.*). Enfin, les faits sont inséparables des méthodes utilisées pour les analyser, ainsi que de considérations évolutives, temporelles et positionnelles (Surel, 2015 : 65).

Deux hypothèses seront testées, toutes deux s'inscrivant dans un cadre théorique différent. La première s'appuie sur la théorie du *multiple streams framework*. C'est un modèle issu du champ des politiques publiques et décrivant la construction des politiques. L'idée est que les acteurs agissent par rapport à un contexte spécifique, ils sont contraints par des institutions, un cadre qui les surplombent. La deuxième hypothèse s'inscrit dans la théorie du choix rationnel. Ici, les acteurs agiraient selon un calcul coût/bénéfice. L'individu dominerait le système de contrainte. Grâce à sa rationalité et aux informations qu'il possède, il serait en mesure de juger de la bonne décision à prendre pour maximiser son utilité.

Pour cela, dans un premier temps, il s'agira de procéder à un état de l'art sur les cadres théoriques sur lesquels s'appuient les hypothèses de recherche, puis à un état de l'art sur mon objet de recherche. Enfin, viendra une partie empirique, où les deux hypothèses seront l'une après l'autre testées ; et cela en mêlant à la fois des données empiriques issues d'entretiens semi-directifs et de la littérature scientifique sur le sujet. Six entretiens ont été menés entre février et mars 2024 auprès d'actrices et d'acteurs ayant participé de différentes manières au processus de mise en place, en amont de la CCC. Le lecteur trouvera plus de détails au sujet des entretenus dans le tableau ci-dessous. Finalement, une discussion finale sera menée dans le but de cerner toute la complexité des approches et d'ouvrir le sujet à d'autres questionnements.

---

<sup>7</sup> Cette citation est une version traduite de l'expression utilisée par Della Porta et Keating (2008 : 23). La version originale étant : « *contextual knowledge* ».

<sup>8</sup> De la même façon, la citation originale est la suivante : « *aims at understanding subjective knowledge* » (*ibid.*).

## e. Tableau des entretenus<sup>9</sup>

Catherine Tissot-Colle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 – 2021 : Membre du comité de gouvernance de la CCC, experte champ économique et social</li> <li>- 2010 – 2021 : Vice-présidente de la section environnement du CESE</li> <li>- 2014 – 2019 : Présidente/Vice-présidente de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux</li> <li>- 2007 – 2019 : Présidente de la Fédération des Métaux non-ferreux</li> <li>- 2007 – 2018 : Membre du comité exécutif d'ERAMET et directrice de la Communication et du Développement durable</li> </ul>
Loïc Blondiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 2020 : Membre de la CNDP</li> <li>- 2019 – 2021 : Membre du comité de gouvernance de la CCC, expert démocratie participative</li> <li>- 2008 : Professeur au Département de science politique de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, politiste et sociologue</li> <li>- 2009 : Membre du Gis « Démocratie et Participation »</li> </ul>
Jean Jouzel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019-2021 : Membre du comité de gouvernance de la CCC, expert climat. A aussi participé à la mise en place du Grenelle de l'environnement (2007)</li> <li>- 2018-2019 : Président de l'IDDRI</li> <li>- 2015 : Impliqué dans la préparation de la COP 21 à Paris en 2015</li> <li>- 2012 : Prix Vetlesen</li> <li>- 2010-2021 : Membre du CESE</li> <li>- 2002-2015 : Vice-président du groupe de travail sur les bases physiques du changement climatique au GIEC</li> <li>- 2002 : Médaille d'or du CNRS</li> <li>- 1994 : Nommé membre du GIEC</li> <li>- 1987 : Publication, avec C. Lorius, de la première étude démontrant le lien entre augmentation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et réchauffement climatique</li> </ul>
Quentin Sauzay	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 –2020 : Conseiller des coprésidents du comité de gouvernance</li> <li>- Avril 2019 – juin 2022 : Coprésident Démocratie Ouverte</li> <li>- Février 2017 : <i>Managing director</i>, Southbridge group</li> </ul>
Jean-Michel Fourniau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : Directeur de recherche émérite à l'Université Gustave Eiffel</li> <li>- 2019 – 2021 : Membre du comité de gouvernance de la CCC, expert démocratie participative</li> <li>- 2018 : Président du Gis « Démocratie et Participation »</li> <li>- 2009 : Directeur du Gis « Démocratie et Participation »</li> </ul>
Armel Le Coz	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Projet Action Commune pour accompagner les listes citoyennes et participatives lors des élections municipales 2020</li> <li>- 2019 : Contribue à la création du collectif des Gilets citoyens</li> <li>- 2011 : Cofondateur de l'association Démocratie Ouverte</li> <li>- 2008-2013 : Concepteur d'innovations politiques (collectivités locales)</li> </ul>

<sup>9</sup> Mon objet de recherche nécessitant une solide base empirique, six entretiens semi-directifs ont été menés avec des personnes ayant participé aux négociations en amont et/ou faisant partie du comité de gouvernance de la CCC. Ce comité a assuré « les fonctions de pilotage stratégique, de conseil scientifique et d'organisation » de la CCC (Fourniau, 2022a : 1, b : 18).

# Partie 1 : Etat de l'art des cadres théoriques

## I. La théorie du *multiple streams framework*

L'étape sur laquelle notre étude se penche est la première du découpage séquentiel du processus de politique publique : l'initiation, la mise à l'agenda. Brewer conçoit ce processus comme un « "cycle" continu »<sup>10</sup> (Brewer, 1974, cité dans Howlett et al., 2016 : 75). Il appuyait ici le fait que les politiques sont souvent recadrées sous une forme différente et ne disparaissent pas (*ibid.*).

L'idée de découper l'action publique de manière séquentielle peut sembler critiquable une fois confrontée à la réalité<sup>11</sup>. Les politiques publiques suivent rarement ce processus rationnel de manière stricte. Mais c'est par son utilisation souple, sans isoler complètement les différentes étapes, que cet outil théorique reste efficace dans l'analyse des politiques publiques. En effet, une politique n'est en général pas mise en œuvre par étapes précises mais évolue progressivement. Il est très courant de constater des phénomènes de rétroaction dans le cadre du cycle politique. Ainsi, même si une séquence du cycle politique est l'objet précis de l'étude, des éléments essentiels antérieurs et postérieurs seront pris en compte.

Schattschneider (1960) est un chercheur important pour les questions d'agenda-setting. Il a théorisé l'idée de compétition autour de la maîtrise de l'agenda en tant que pouvoir. En d'autres termes : le pouvoir repose sur le contrôle de l'agenda. Il s'inscrit dans le débat autour des conflits qui régissent l'établissement de l'agenda.

Mais avant tout, cette notion d'agenda doit donc être précisée. Comme indiqué par J. de Maillard et D. Kübler dans leur ouvrage, *Analyser les politiques publiques* (2016), l'agenda politique peut être défini de différentes manières. P. Garraud (1990 : 27) en fournit une :

l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions, qu'il y ait controverse publique, médiatisation ou demande sociale et mise sur le « marché » politique ou non.

Garraud insiste aussi sur un point essentiel : cette étape de la mise à l'agenda ne doit pas être comprise de manière « chronologique » et « rigide » (1990 : 27). Pour faire écho au cycle politique évoqué plus tôt, la mise à l'agenda n'implique pas une succession d'étapes précises. L'agenda permet d'étudier les problèmes, les solutions, les décisions et opportunités dans un contexte précis et par rapport à des acteurs. De plus, Cobb et Elder distinguent l'agenda systémique et institutionnel. Ils définissent ce dernier comme « l'ensemble des items qui font explicitement l'objet de la prise en compte sérieuse et active des décideurs » (Cobb et Elder, 1983, cité dans de Maillard et Kübler, 2016 : 24). Il s'agit donc des enjeux précis marquant les

---

<sup>10</sup> Il est question d'un « *ongoing 'cycle'* » dans l'article de M. Howlett, A McConnell et A. Perl intitulé « *Kingdon à la Carte : A New Recipe for Mixing Stages, Cycles, Soups and Streams* » (2016).

<sup>11</sup> Le modèle du cycle séquentiel de politique publique de Charles O. Jones (*An Introduction to the Study of Public Policy*, 1970) est le plus communément admis. Il se caractérise par l'enchaînement des étapes suivantes : *agenda setting, policy formulation, decision, implementation, policy evaluation and policy termination*.

préoccupations du gouvernement. La CCC en tant que projet d'assemblée citoyenne délibérative s'inscrit dans le cadre d'un agenda institutionnel, ayant mobilisé l'attention de l'exécutif. Néanmoins, en ce qui concerne les enjeux environnementaux et précisément la réduction des émissions, l'objectif inscrit dans le mandat de la CCC, ces questions s'insèrent plutôt dans un agenda systémique. Cette distinction est importante : l'agenda systémique à l'inverse est fait pour la discussion, il mobilise plutôt une attention généralisée. Avant même qu'un problème ne soit mis à l'agenda il est défini, délimité et finalement problématisé. La spécificité ici est que le problème est délimité par Edouard Philippe dans sa lettre, mais qu'il reste large et surtout ambitieux.

Dans un article publié en 1972 les sociologues Michael Cohen, James March et Johan Olsen mettent à jour un modèle appuyant l'idée selon laquelle les institutions étatiques fonctionnent comme une « anarchie organisée »<sup>12</sup> (Cohen et al., 1972 : 1). Ils traduisent leur idée à travers le « modèle de la poubelle des décisions organisationnelles »<sup>13</sup>. Ce dernier met l'accent sur l'anarchie, qui s'oppose à une vision rationaliste du processus des politiques publiques, à laquelle se rattache le modèle de cycle politique évoqué précédemment. Cette poubelle est composée de quatre éléments différents : des « problèmes » qui retiennent l'attention, des solutions, des participants, et enfin, les opportunités qui se composent « d'occasions où l'on attend d'une organisation qu'elle adopte un comportement que l'on peut qualifier de décision »<sup>14</sup> (*ibid.* : 3). Une décision organisationnelle résulte donc d'une rencontre « plus ou moins fortuite – à l'instar de déchets dans une poubelle » entre ces quatre éléments, ces quatre courants (de Maillard et Kübler, 2016 : 155). Cependant, il s'agit de ne pas envisager ce modèle tel quel, mais plutôt de tirer profit de sa vision peu rationaliste. Comme l'exposent de Maillard et Kübler, ce modèle s'inscrit dans une dynamique « temporelle » plutôt que « séquentielle » (2016 : 157). La connexion entre les quatre éléments se ferait presque par accident. Cette idée déconstruit le principe selon lequel il y aurait des étapes précises et organisées qui ponctuent la genèse des politiques publiques. Ainsi, leur modèle repose sur une forme d'anarchie organisée, sur laquelle Kingdon va lui-même s'appuyer pour construire sa théorie.

Le « *Policy stream model* » de Kingdon (1984) est une théorie de mise à l'agenda qui s'appuie sur différents éléments. Tout d'abord le courant des problèmes, « *problem stream* », rassemble tous les problèmes connus des décideurs, ils peuvent l'être grâce à des événements particuliers (« *focusing events* »), des indicateurs, et des « *feedbacks* ». Le courant des solutions, « *policy stream* », comprend toutes les idées, les solutions politiques défendues par les décideurs, les experts et les groupes d'intérêts. Le troisième courant est le courant politique, « *politics stream* ». Ce dernier n'est pas défini précisément par Kingdon (Arsenault, 2011 : 19-20). Il indique simplement des exemples qui peuvent jouer un rôle comme le « *national mood* », les groupes de pression, et le « *turnover* » du personnel politique (Kingdon, 1984 [2011] : 17-18). De plus, il accorde aussi dans ce processus de l'importance aux « entrepreneurs politiques » qui opèrent le couplage entre le problème politique et la solution. Ces acteurs jouent un rôle important dans le processus de définition de l'agenda, ils ont des qualités spécifiques, une expertise importante leur permettant de procéder à ce couplage. Finalement,

---

<sup>12</sup> « *organized anarchy* » dans l'article original.

<sup>13</sup> Cette expression est l'intitulé de leur article : « *A Garbage Can Modal of Organizational Choice* » (1972).

<sup>14</sup> Dans la version originale, il est question de « *choice opportunities* » et la phrase est trouvée comme telle : « *These are occasions when an organization is expected to produce behavior that can be called a decision* » (Cohen et al., 1972).

le dernier élément est le concept de « *window of opportunity* » : la fenêtre d'opportunité correspond à un moment particulier où un problème trouve sa solution, dans un contexte donné où un gouvernement spécifique est en place.

Sa théorie s'appuie sur la contingence, voire le hasard. Elle est d'ailleurs parfois appelée « *contingency model* ». Ces flux, ou courants, leurs interactions et les opportunités qui en découlent ont suscité un vif intérêt dans le champ des politiques publiques. Dans le cadre de notre étude nous tenterons de mobiliser ces différents éléments pour l'appliquer au cas d'étude de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Zahariadis a mis à jour dans les années 1990 cette théorie en concevant ce qu'on appelle le « *multiple streams framework* », l'approche des courants multiples. Il définit le courant politique, le « *politics stream* », de manière plus précise que ne l'avait fait Kingdon. Il le restreint aux trois éléments évoqués plus haut, que Kingdon ne considérait que comme des exemples de ce que pouvait constituer le courant politique (Zahariadis, 2007 : 73, cité dans Arsenault, 2011 : 20). De plus, il ajoute à la théorie de Kingdon l'idée de « *policy output* », c'est-à-dire que la variable dépendante prend en compte, en plus de la mise à l'agenda, les résultats de la décision issus du couplage des différents courants (Arsenault, 2011 : 20, 23).

Dans le cadre de cette étude, c'est le modèle des flux multiples de Zahariadis que nous allons appliquer<sup>15</sup>, en conservant sa définition du courant politique. Par ailleurs, au vu du caractère inédit de la CCC, il apparaît essentiel de ne pas isoler les effets de l'action publique envisagée à la suite du couplage. Nous prendrons donc en compte, de manière à conserver une pleine compréhension du sujet, ce « *policy output* ».

## II. La théorie du choix rationnel

Le modèle du « choix rationnel » est une approche issue de l'économie. Cependant ce modèle a été développé dans différentes disciplines des sciences sociales. Il repose sur l'hypothèse selon laquelle les individus sont rationnels. A partir des informations qu'ils détiennent, ils évaluent le coût et les avantages d'une action. Ils ne participent que s'ils pensent que les avantages sont supérieurs aux coûts, que cette action leur permet de maximiser leur utilité et de satisfaire leurs préférences. C'est donc une logique utilitariste qui est suivie par les individus. Dans cette approche, l'être humain est un *homo economicus*, cela suppose qu'il soit toujours rationnel, et motivé ni par l'altruisme ou la générosité mais par son intérêt personnel. Cette rationalité économique permettrait de trouver les moyens d'arriver à certaines finalités. Cette idée est applicable aux décideurs politiques, dans leurs décisions et dans leurs choix de mise à l'agenda de politiques publiques. Il convient de préciser que les individus, même s'ils sont rationnels, ne disposent pas d'une information parfaite.

Néanmoins, Boudon (2004 : 288), sociologue et tenant clé de la théorie du choix rationnel en France, défend l'idée que cette théorie est « impuissante » face à un certain nombre de faits

---

<sup>15</sup> Ce modèle est schématisé en annexe (4).

sociaux et de phénomènes. Boudon (*ibid.* : 292, 295) démontre que nos choix peuvent être dépourvus de sens, et relèveraient de décisions subjectives qui s'inscrivent dans une rationalité cognitive plus qu'instrumentale. Il convient de ne pas écarter l'idée que nos choix peuvent finalement s'inscrire dans un raisonnement incorrect voire illogique. En effet, pourquoi votons-nous alors que notre vote n'aura pas d'impact sur le résultat final ?

Par ailleurs, il convient de souligner que les individus font partie d'une vaste chaîne de coopération. Les acteurs, même égoïstes et purement rationnels, font des choix dans un environnement, un contexte qui les contraint. C'est sur cette idée que se fonde le courant de l'institutionnalisme du choix rationnel (Kübler et de Maillard, 2016 : 124-125). Cette approche est sollicitée dans le cadre de l'étude de mise en œuvre de politiques publiques. Le but de notre recherche est justement de se concentrer sur le moment précédant la décision et sur la décision elle-même afin de déterminer si elle reflète un choix rationnel.

De plus, depuis les années 1970, une forme d'institutionnalisme se concentrant sur les acteurs a été pensée, notamment par Renate Mayntz et Fritz Scharpf. Cette approche est particulièrement intéressante dans notre étude puisqu'elle postule que les « choix d'action sont restreints par des règles contextuelles que l'on désignera par le terme "institution" » (Kübler et de Maillard, 2016 : 127). Le fait, pour une institution, de pouvoir bloquer, limiter, ou influencer sur la décision est synonyme de pouvoir. Les individus ont donc un comportement rationnel, stratégique mais qui s'articule dans un paysage plus large. Ainsi, l'impact des institutions est démontré par les résistances, ou opportunités que peuvent subir les acteurs. Ces dernières peuvent influencer la mise en place de l'action publique (*ibid.* : 127-128).

Pour revenir à notre sujet d'étude, la théorie du choix rationnel ne doit pas donner l'illusion que le président de la République ait pu instituer cette Convention Citoyenne pour le Climat de manière unilatérale. Les décisions se sont faites dans un contexte particulier où les décideurs politiques ont subi l'interaction d'acteurs et d'institutions (Kübler et de Maillard, 2016 : 125). Arthur Benz et Burkard Eberlein (1999 : 333) ont étudié les systèmes de décisions et ses différents niveaux. Ils défendent l'idée de l'importance que peuvent jouer des contacts informels. Dans la cadre de la CCC différents agents, institutions et acteurs se sont mobilisés ou ont été sollicités, ce qui a amené à un enchevêtrement coopératif qui peut, d'après ce que Benz et Eberlein développent, avoir favorisé le dépassement de blocages (*ibid.* : 340).

## Partie 2 : Exposition de l'objet de recherche

### I. Chronologie des événements amenant à la décision

Le 21 décembre 2018, Cyril Dion et Marion Cotillard sont invités à 7h50 dans la matinale d'Ali Baddou sur France inter<sup>16</sup>. Le sujet de leur venue est l'Affaire du siècle<sup>17</sup>, un vaste mouvement soutenu par quatre ONG ayant pour but d'attaquer l'Etat français pour inaction climatique. La pétition lancée dans ce cadre a reçu un million de signatures en moins de 48h (Schaub, 2018). Elle est finalement devenue la pétition en ligne la plus signée en France. Il est important d'ajouter qu'à cette période le mouvement des Gilets jaunes mobilisait l'attention médiatique par son ampleur et son caractère inédit.

Marion Cotillard et Cyril Dion affirment tous deux dans cette interview que le président n'a pas conscience de l'urgence climatique et qu'il n'est pas à la hauteur. C'est ce que relate Cyril Dion dans l'émission *Arrêt sur images* de septembre 2019. Il explique donc qu'à la suite de cela, Emmanuel Macron contacte Marion Cotillard. Il lui propose alors une discussion au sujet de l'Affaire du siècle. Cyril Dion et Marion Cotillard lui répondent en lui proposant de saisir l'opportunité de cette initiative, la pétition, et de son succès. Finalement le 12 février 2019 ils se rencontrent. Mais quelques semaines plus tôt entre temps, le 23 janvier, le collectif des Gilets citoyens<sup>18</sup> a publié une lettre ouverte dans *Le Parisien* à l'attention du président de la République intitulée "Réussir le Grand Débat National : Pour un nouveau souffle démocratique" où la demande d'une assemblée citoyenne était faite<sup>19</sup>. Des modalités de mise en place étaient énoncées afin d'éviter les écueils du Grand débat national (GDN). Aucun thème n'était clairement formulé, mais l'idée de « tirer parti des "énergies citoyennes" qui se sont exprimées [...] pour réussir les transitions économiques, sociales et environnementales ».

Lors de la rencontre du 12 février 2019, Cyril Dion reprend cette proposition des Gilets citoyens, dont il faisait partie, et insiste sur la nécessité de « créer une conversation dans la société française » (*Arrêt sur images*, 2019). Cyril Dion a donc porté auprès d'Emmanuel Macron la revendication du collectif. Dans cette émission, Cyril Dion explique aussi, au micro de Daniel Schneidermann, que de nombreuses négociations<sup>20</sup> ont ensuite eu lieu pendant deux

---

<sup>16</sup> Voir <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-7-9/marion-cotillard-et-cyril-dion-frederic-worms-4519181>, à partir de la 49<sup>e</sup> minute.

<sup>17</sup> Voir <https://laffairedu siecle.net/qui-sommes-nous/>.

<sup>18</sup> Voir <https://giletscitoyens.org/naissance-du-projet/>.

<sup>19</sup> La lettre ouverte est à retrouver en annexe (2). Voir [Les Gilets citoyens écrivent à Macron - Le Parisien](#) de Charles de Saint-Sauveur et Henri Vernet, publié le 23/01/2019.

<sup>20</sup> Un document en annexe (3) récapitule les différentes réunions ayant eu lieu entre le 12 février et le 13 mai 2019 entre les Gilets citoyens et le gouvernement. Il est issu d'un article Reporterre de Gaspard d'Allens, « [Comment Cyril Dion et Emmanuel Macron ont élaboré l'assemblée citoyenne pour le climat](#) », publié le 10/07/2019. Il coïncide avec les éléments rapportés par J-M. Fourniau en annexe de son article (2022b : 22-24), « La construction du rôle politique de la Convention citoyenne pour le climat », où il livre un témoignage qui s'appuie sur son expérience au sein du comité de gouvernance, sur ses échanges avec les coprésidents de Démocratie Ouverte et avec Léo Cohen. Cette fois les réunions sont rapportées avec plus de détails. Cela concerne les réunions du 9 avril au 26 juin 2019. Une chronologie détaillée des rencontres peut aussi être consultée sur le site des Gilets citoyens, au sein la rubrique « Historique des rencontres avec le gouvernement », voir <https://giletscitoyens.org/nos-travaux/>.



mois avec le collectif des Gilets citoyens et Démocratie Ouverte<sup>21</sup>, afin d'assurer que la mise en place d'une telle assemblée soit conforme aux souhaits énoncés dans la lettre. Il était notamment question que les propositions émanant de cette assemblée fassent l'objet d'un référendum sans être retravaillées à outrance. C'est un des points sur lesquels les négociations se sont faites, comme l'ont ensuite confirmé de multiples entretiens.

Finalement c'est le 25 avril 2019, lors d'une conférence de presse, qu'Emmanuel Macron annonce l'instauration d'une Convention composée de 150 citoyens tirés au sort. La CCC est dès lors « présentée comme un “exercice inédit et ambitieux” supposé répondre “à la double urgence climatique et démocratique”<sup>22</sup> » (Gourgues et Mazeaud, 2022 : 800). Puis, le 2 juillet 2019, le Premier ministre Edouard Philippe adresse une lettre à l'attention du président du CESE, Patrick Bernasconi, le mandatant d'organiser la mise en place de la CCC. Dès lors, une question importante est donc de déterminer comment le thème du climat est devenu le sujet de la CCC alors qu'il n'était pas énoncé comme tel dans la lettre ouverte des Gilets citoyens.

## II. Etat de l'art de l'objet de recherche

Une question importante porte sur la qualification de la CCC. L'OCDE a publié en 2020 un rapport au sujet de la « vague délibérative ». La CCC est placée dans la catégorie des « assemblées citoyennes » et plus précisément des « dispositif[s] délibératif[s] représentatif[s] » (Fourniau, 2022a : 2). Florent Gougou et Simon Persico (2020) ont désigné la CCC comme étant un « dispositif de démocratie délibérative », en écartant donc la notion représentative. Ils ont dressé la liste des principes délibératifs que la CCC a remplis, parmi lesquels « la présentation d'arguments contradictoires, attestée par la diversité des personnalités auditionnées » figure (2020). Cet élément est un sujet de débat. Dimitri Courant (2020a : 504) déplore précisément le fait que les intervenants n'aient pas été contradictoires dans leurs idées, ce qui est pour lui un élément essentiel pour permettre une délibération solide. Il considère la CCC comme une expérience de démocratie délibérative mais aussi représentative, dans la mesure où les citoyens sont issus d'un tirage au sort corrigé (2020b : 63). En comparant la composition de l'Assemblée nationale à celle de la CCC, Gougou et Persico (2020) ont constaté que les femmes y sont plus présentes, ainsi que les moins de 34 ans, les catégories populaires et les personnes n'ayant pas fait d'études supérieures. Il y a donc une meilleure « représentation descriptive » de la population au sein de la CCC qu'au sein de la chambre parlementaire élue (*ibid.*). Ce constat n'exclut pas les biais de participation, difficilement mesurables, mais surtout il n'implique pas de représentation « attitudinale » (Courant, 2020b : 61-62). Les opinions des citoyens tirés au sort ne sont pas le reflet, proportionnellement, de celles de la population nationale dans la mesure où ils ne sont pas sélectionnés sur des critères liés à leurs convictions. De plus, à l'issue de débats et de discussions avec les intervenants et les experts, mais aussi entre eux, le panel est amené à modifier son opinion. Courant

---

<sup>21</sup> Association spécialisée dans les expérimentations de dispositifs de participation citoyenne, à l'origine de la création du collectif des Gilets citoyens. Voir <https://www.democratieouverte.org/>.

<sup>22</sup> Conférence de presse du 25 avril 2019 d'Emmanuel Macron.

ajoute que les mini-publics de ce type, « constitués de citoyens ordinaires n'ayant pas d'im-pératif de réélection permettraient d'aboutir à des décisions orientées vers le bien commun » (2020b : 63). Dans le cas précis des questions climatiques, selon lui nos systèmes actuels de démocraties, qu'il qualifie d'« électocraties représentationnelles », ne sont pas en mesure de les administrer de façon satisfaisante du fait du calendrier électoral (*ibid.*). Ainsi, ce type de dispositif pourrait permettre une « solution potentielle » pour faire face à l'enjeu climatique (*ibid.*).

Hélène Landemore et Jean-Michel Fourniau (2022 : 9) appuient quant à eux l'idée que les assemblées citoyennes se distinguent avant tout par « leur durée et leur mandat ». Le but est d'arriver à la création de « propositions susceptibles d'être soumises au référendum ou au vote d'une loi, voire [à] la rédaction d'une nouvelle constitution » (*ibid.*). C'est cette issue qui légitime les assemblées citoyennes ainsi que « l'impartialité du hasard et de l'égalité entre les citoyens » (*ibid.* : 16). Cette représentation non électorale, descriptive qu'incarne les citoyens tirés au sort fait d'eux des « citoyennes- et citoyens-représentant-es ».

La CCC est un instrument d'action publique particulier, faisant suite à une crise inédite en France, et comme le souligne Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, « les instruments d'action publique ne sont pas neutres axiologiquement, ni indifféremment disponibles » (2019 : 322). Le choix de l'instrument est une question éminemment politique. Pour le cas de la CCC, il est possible de le voir comme un outil communicationnel, pour détourner l'attention mais aussi plus simplement comme un outil réglementaire. Le changement d'instrument mobilisé est aussi une donnée intéressante. En ce sens, Lacroix et Zaccai évoquent « un glissement des instruments de contrainte aux instruments de concertation » (2010 : 221). Ils font alors référence à certains secteurs en particulier mais ce constat permet de souligner les changements dans la perception des enjeux liés à la crise écologique qui induisent aussi des changements de l'action publique (Blatrix et al., 2021).

En raison de la transversalité de son sujet, la CCC implique la mobilisation de nombreux acteurs. En effet, le panel regroupe 150 citoyens et l'organisation en elle-même implique de multiples comités (comité de gouvernance, les garants, le comité légistique, le groupe d'appui), le CESE, ainsi que les divers intervenants. Il y a aussi évidemment le collectif des Gilets citoyens et l'association Démocratie Ouverte qui ont mené les négociations avec les acteurs institutionnels. Par ailleurs, Charlotte Halpern souligne que « la genèse des politiques publiques [...] a mis en évidence les effets de la mobilisation des acteurs non étatiques sur la construction des problèmes publics et leur mise à l'agenda » (2020 : 463). La genèse de cette initiative politique étant le cœur de mon sujet, nous discuterons plus tard, plus en détail, de l'importance qu'ont pu jouer des acteurs non-étatiques. En effet, précisément dans le contexte de 2018, les mobilisations citoyennes ont été d'une importance inédite dans le cadre de *Fridays for Future* ou de l'Affaire du siècle mais aussi des Gilets jaunes. Néanmoins Nora Stirn (2021 : 152), partant du principe de l'inexistence de cadre juridique pour ce type d'exercice, maintient l'idée que la mise en place de la CCC relève uniquement de la volonté du président. Elle évoque néanmoins la crise de la représentation actuelle comme prenant forme à travers le mouvement des Gilets jaunes (Stirn, 2021 : 149). Charlotte Halpern (2020 : 463) précise aussi que la décision politique, dans le cadre général des politiques publiques, est caractérisée par un enchevêtrement d'acteurs de tous types ayant des stratégies différentes « identifiées *a posteriori* ». A ce titre, il est facile d'imaginer que les négociations concernant la mise en place de la CCC aient donné lieu à des luttes de pouvoir. Plus tard aussi, pendant les différentes sessions, il apparaît que des points de friction entre le « pouvoir » des participants

tirés au sort et le « contrôle » des organisateurs ont pu causer des tensions (Courant, 2020a : 485). Fourniau (2022a : 24) au sujet du comité de gouvernance de la CCC a en effet abordé très rapidement l'idée de l'autonomie des citoyens en précisant que « quelques-unes des décisions [du comité de gouvernance] ont néanmoins suscité des tensions avec les citoyens, en particulier quand ceux-ci affirmaient leur autonomie ». Cette dernière idée a été confirmée par Hélène Landemore et Jean-Michel Fourniau (2022 : 20) qui soulignent que les citoyens étaient autonomes, notamment dans leurs rapports avec les experts. Les citoyens ont su s'approprier les sujets même les plus complexes ce qui a permis à la fois l'extension du « cadrage technique initial du changement climatique et de ses solutions » mais aussi « le rejet de l'expertise proposée par le Comité de gouvernance » au regard de la « taxe carbone » (*ibid.* : 22). L'autonomie des citoyens peut enfin s'incarner dans leur choix de ne pas soumettre les propositions au référendum, considérant qu'un tel sujet mérite une sensibilisation préalable (*ibid.* : 23).

Finalement, concernant l'atterrissage politique de la CCC, aucun cadre législatif ou constitutionnel ne garantissait le pouvoir décisionnel de la Convention. Le Premier ministre, dans sa lettre, précise que des mesures pourront être législatives ou réglementaires et que parmi les mesures législatives certaines pourront faire l'objet d'un référendum selon la volonté de l'assemblée citoyenne. De plus, à la suite des négociations, la promesse d'une application « sans filtre » des mesures a été obtenue du président. Ainsi, avant même la fin de l'expérience, Florent Gougou et Simon Persico (2020) se sont penchés sur les débouchés possibles. Ils considèrent la voie référendaire comme la façon la plus adaptée de faire suite à cette Convention ou, en d'autres termes, « de clore ce moment inédit de démocratie délibérative par un processus de démocratie directe » (*ibid.*).

Néanmoins, ils évoquent plusieurs éléments pouvant remettre en cause ce projet et plus largement la bonne prise en compte des mesures. Tout d'abord, certaines propositions relèveraient de compétences européennes ou locales, ce qui pose le problème de la hiérarchie des normes et sème le doute sur la possibilité de mise en œuvre des mesures (Gougou et Persico, 2020). Finalement la multiplicité et le pouvoir discrétionnaire des acteurs impliqués reste en toile de fond de leur propos. Pour Jean-Michel Fourniau (2022a : 26-27), le fait que la CCC prenne place au sein du CESE, assemblée consultative, impliquait forcément une issue non-contraignante et une introduction difficile dans un processus législatif classique. Selon Persico et Gougou (2020), l'issue idéale aurait été un référendum à questions multiples impliquant des propositions juridiquement contraignantes et non-modifiables par l'exécutif, donc directement posées par la Convention. Mais c'est bien l'exécutif qui aurait dû en être à l'initiative, l'enjeu de la volonté du président est donc encore une fois soulevé.

Gougou et Persico (2020) évoquent l'existence de la Charte de l'environnement, qui fait partie de la Constitution depuis 2005, en précisant qu'elle introduit « des principes forts en matière de droit de l'environnement » (*ibid.*). Néanmoins, son impact reste pour le moment plutôt symbolique : « son effet sur le contenu des politiques environnementales demeure pour le moment limité » (*ibid.*). Nora Stirn quant à elle soutient l'idée que l'existence de l'article 7<sup>23</sup>, « qui consacre justement le principe de participation des citoyens dans le cadre de consultations ouvertes portant sur des questions environnementales » de la Charte de l'environnement ait

---

<sup>23</sup> « Art. 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement », voir <https://www.legifrance.gouv.fr/constitution/charte-de-l-environnement>.

pu favoriser « la mise en place d'un tel processus » (2021 : 152). Cette hypothèse reste discutable dans la mesure où l'ambition affichée n'est pas une consultation citoyenne mais une assemblée citoyenne devant aboutir à des propositions législatives et réglementaires.

Les différents éléments évoqués, au sujet de la nature de la CCC, les logiques qui sous-tendent l'utilisation de cet instrument, les différents acteurs mobilisés ainsi que ce qu'ils impliquent et enfin la question de l'atterrissage politique sont des thèmes importants. Ces éléments nous amènent à nous demander comment la construction de la CCC s'est articulée. Quelles sont les logiques qui ont fait que la CCC a pris cette forme, à ce moment précis ?

## Partie 3 : Développement empirique

### I. L'hypothèse d'une articulation d'éléments amenant l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité et le couplage des flux

Cette partie aura pour but de discuter des différents éléments retenus lors de mes entretiens au sujet de la première hypothèse de recherche. Cette dernière postule que la mise en place d'une telle expérience s'est faite suite à un couplage de différents éléments, grâce à des entrepreneurs politiques et donc dans le cadre d'une fenêtre d'opportunité bien particulière. En d'autres termes, cette hypothèse appuie l'idée que c'est une structure, un contexte surplombant les individus qui a déterminé leurs actions. Dans le cas précis de la Convention Citoyenne pour le Climat, il s'agira d'étudier le contexte spécifique qui aurait poussé le gouvernement à aboutir à ce projet. Concrètement, nous opérationnaliserons le concept de Zahariadis (2003)<sup>24</sup> développé plus tôt et verrons dans quelle mesure il est possible de s'appuyer sur ce dernier pour comprendre la construction de la CCC.

#### a. Le courant des problèmes

Avant les événements précédemment cités, en novembre 2018 le mouvement des Gilets jaunes naît. Et le 1<sup>er</sup> décembre, « l'acte III » des Gilets jaunes, une manifestation très marquante sur les Champs-Élysées, a lieu à Paris. Le 13 octobre et le 8 décembre 2018, des marches massives pour le Climat animent plusieurs villes de France. Cyril Dion, militant écologiste français, saisit l'occasion, dans une tribune dans le journal *Libération*, en proposant aux Gilets jaunes de se joindre à cette manifestation pour le climat du 8 décembre (Dion, 2018). Il participe aussi à faire de la pétition de l'Affaire du siècle un événement majeur. Comme expliqué précédemment, cette pétition, lancée par quatre associations, avait pour but d'attaquer l'Etat français en justice pour cause d'inaction climatique. Tous ces événements sont dûment rappelés par Jean-Michel Fourniau, dans deux articles où il livre son témoignage de la Convention Citoyenne pour le Climat (2022a : 6, b : 4-5). Ce contexte de crise sociale est sans précédent, et ces éléments constituent ce que pourrait contenir le courant des problèmes.

Ce contexte est d'ailleurs rappelé dans les premières lignes de la lettre de mission du Premier ministre, où il cite « la crise des Gilets jaunes », « les nombreux signataires de la pétition dite de l'"affaire du siècle" » et « la mobilisation de la jeunesse », les liant par l'idée répétée de « justice sociale ». Il évoque un autre événement qui ne fait pas partie de ce courant mais qui

---

<sup>24</sup> Voir annexe (4).

fait clairement partie du contexte : le Grand débat national (GDN). Sa mise en place est annoncée le 10 décembre 2018 « en réponse à la crise sociale et politique » par le président Emmanuel Macron (Fourniau, 2022a : 9, b : 6).

## b. Le courant politique

En ce qui concerne le courant politique, le *national mood* est assez facilement figurable. Il y a un fort mécontentement, et sur différents sujets, comme nous avons pu le voir. Les pressions sont aussi intenses et viennent de différents groupes, qui prendront finalement la forme des Gilets citoyens. Et concernant le *turnover* politique, même si ce n'est pas forcément évident à première vue, Armel Le Coz a souligné lors de notre entretien le volontarisme d'Emmanuel Macron. Lors de sa campagne de 2017 et dans les débuts de son premier mandat, il était, selon Armel Le Coz dans une « recherche relativement sincère de nouvelles manières de faire, de nouveaux outils, de nouvelles méthodes ». Le mouvement En Marche est fondé sur une idée de rénovation des institutions, de dépassement des clivages politiques, qui se traduit par une certaine envie affichée d'horizontalité.

Ainsi, l'étude de la CCC en perspective avec son contexte de mise en œuvre semble déjà pouvoir déjà fournir des premiers éléments explicatifs. A ce titre, Valérie Lacroix et Edwin Zaccai ont analysé, dans un article paru en 2010, les différentes périodes d'impulsion institutionnelle à partir de trois cas d'études que sont la création du ministère de l'environnement en 1971, le Plan national pour l'environnement en 1990 et le Grenelle de l'environnement en 2007. Pour chacun de ces événements le but était de « retracer les contextes : politiques, socio-économiques, médiatiques, etc. » et cela afin « de faire ressortir un climat global favorable à une prise d'initiative publique d'envergure » (Lacroix et Zaccai, 2010 : 214). Ils ont pu arriver aux conclusions que « les rapports entre préoccupations environnementales, économiques et sectorielles apparaissent comme des facteurs décisifs » (*ibid.* : 205).

## c. Le courant des solutions

Au regard du courant des solutions, il convient là aussi de préciser un élément qui s'est déroulé en décembre 2018. Jean-Michel Fourniau explique qu'Emmanuel Macron anticipe dès le lancement du GDN la poursuite de cette dynamique en demandant au ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, de réfléchir à des propositions en ce sens (Fourniau, 2022a, b : 6). Ainsi, le 8 décembre, une note rédigée par Léo Cohen, le conseiller spécial de François De Rugy, est transmise au président de la République concernant la suite à donner au GDN. Jean-Michel Fourniau, qui a eu l'occasion de s'entretenir avec L. Cohen, précise justement dans ses articles que, dès lors, deux thèmes apparaissent : l'écologie et les questions institutionnelles. En parallèle, deux schémas sont aussi proposés : « le recours au référendum » ou « une innovation démocratique forte, s'inspirant des exemples islandais et irlandais ». C'est ce dernier qui retient l'attention du président (Fourniau, 2022a : 10, b : 6).

Ainsi l'idée est dès le mois de décembre présente au sein du ministère et travaillée par L. Cohen.

Dans son programme, Emmanuel Macron projetait de procéder à une réforme constitutionnelle de nos institutions. Elle a échoué à plusieurs reprises, suite à l'affaire Benalla et aux Gilets jaunes (Fourniau, 2022a : 5-6). Dans cette réforme constitutionnelle, le CESE, le Conseil économique, social et environnemental, devait être impliqué et subir des modifications. En ce sens des négociations étaient en cours avec l'exécutif notamment à l'automne 2018 comme l'a rappelé Jean-Michel Fourniau durant notre échange. Le CESE réfléchissait déjà à l'idée d'associer des citoyens tirés au sort à son fonctionnement. Le CESE est une institution qui siège au Palais Léna, à Paris, un lieu comportant notamment un hémicycle. Cette instance bénéficie d'une organisation installée et d'une administration permanente. De plus, les écueils réalisés et reprochés au gouvernement à l'occasion du GDN, et spécifiquement la question de l'indépendance du gouvernement par rapport aux débats, ont obligé ici le gouvernement à délaisser l'organisation de ce projet d'assemblée citoyenne.

Ces différents éléments m'obligent à évoquer dès lors la *garbage can*. Ils font partie de cet ensemble de problèmes et de solutions, mais aussi d'acteurs qui attendent de trouver l'opportunité pour se « coupler ». Et, dans le cadre du schéma de Zahariadis (2003), c'est seulement grâce à une fenêtre d'opportunité que cela peut se réaliser.

## La question de l'instrument et de son choix

Blatrix, Edel et Ledenvic (2021 : 524) évoquent le fait que des événements climatiques extrêmes s'imposent à l'agenda public et politique. Or, dans ce contexte, de crise sociale aussi intense, la mise à l'agenda de ce thème peut sembler être plus consensuelle, que des sujets autour de la fiscalité par exemple<sup>25</sup>. D'autant plus que même si le sujet du climat reste clivant, il y avait une réelle demande sociale concernant la nécessité de s'en saisir. En ce sens, Loïc Blondiaux a clairement exprimé l'idée que le contexte avait « surdéterminé » l'élaboration de la CCC. Plusieurs personnes avec qui j'ai échangé ont évoqué la CCC comme une porte de sortie à la crise des Gilets jaunes ; Jean Jouzel, par exemple, la qualifiant d'« espoir [de] sortie de la crise des Gilets jaunes ». Or c'est précisément le rôle que le gouvernement a voulu donner au GDN, qui était déjà « un instrument de sortie de crise dans le contexte du mouvement des Gilets jaunes » (Buge et Morio, 2019 : 2). Finalement le GDN s'inscrivait dans un schéma renforçant la verticalité de l'image du gouvernement et d'Emmanuel Macron « en contradiction avec le mode de fonctionnement des "Gilets jaunes" qui réclament de l'horizontalité » (Legris, 2019 : 37). De plus, comme évoqué précédemment, le gouvernement était à la fois « maître d'ouvrage » et « organisateur » (Buge et Morio, 2019 : 2) du GDN, causant ici un conflit d'intérêt.

L'outil choisi, une assemblée citoyenne, a précédé le choix de son sujet, en raison de la demande des Gilets jaunes, de plus d'horizontalité et de participation. En effet, cet outil a été formulé dans la lettre ouverte publiée fin janvier. A ce sujet Quentin Sauzay m'a expliqué que

---

<sup>25</sup> Lors des négociations, trois thèmes avaient été proposés par les Gilets citoyens au gouvernement : « RIC délibératif, transition écologique et justice fiscale » (Fourniau, 2022b : 22).

le collectif ne souhaitait pas « préempter le sujet mais d'abord l'outil ». La crise de la représentation actuelle pousse les décideurs politiques à repenser la manière de procéder et donc parfois, à faire appel à des innovations démocratiques (Courant, 2020a : 486). Finalement le sujet s'est imposé, car il permettait de relier la mobilisation sociale, la crise de la représentation et les questions climatiques. A ce titre, Loïc Blondiaux a soutenu l'idée qu'Emmanuel Macron avait opté pour ce sujet, car il lui permettait de « répondre sur deux tableaux : répondre à la critique de son manque d'engagement pour la cause écologique et surtout répondre à la critique de sa gouvernance autoritaire ».

Un autre élément doit être souligné pour illustrer le caractère inédit de ce moment ayant abouti à ce choix d'outil. Quentin Sauzay a participé à plusieurs réunions de négociations qui ont eu lieu entre le cabinet de la présidence de la République et le collectif des Gilets citoyens. Il raconte avoir vu du doute dans les yeux des décideurs politiques, « il y avait de la crainte, il y avait de la peur, pour la première fois, une non-maîtrise de la situation. Et c'est ça qui a permis la mise en place d'un outil aussi ambitieux ». En effet, les expériences de démocratie délibérative sont des moyens « d'avancer sur des enjeux complexes et clivants » (Courant, 2020a : 487), comme ça a été le cas en Irlande au sujet du mariage homosexuel ou de l'avortement. Malgré la peur et la pression, aussi soulignées par Armel Le Coz, l'idée de mettre en œuvre un outil permettant une plus grande horizontalité s'impose. C'est précisément ce que Lascombes et Le Galès (2018 : 53) décrivent « le recours à des processus de délibération peut rendre gouvernables des situations bloquées ».

On comprend ici aisément comment le couplage a pu s'opérer, grâce à la présence de ce qu'on pourrait qualifier d'une fenêtre d'opportunité, sachant que l'idée d'assemblée citoyenne était, par ailleurs, déjà présente au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Loïc Blondiaux a ainsi résumé cette idée :

Ce que je ne cesse de répéter, c'est qu'il faut d'abord voir la création de la Convention Citoyenne pour le Climat comme une réponse présidentielle à la crise des Gilets jaunes donc comme une sorte de coup tactique qui a réussi, rétrospectivement, beaucoup plus que comme une réflexion de long terme de la part de ce gouvernement sur la nécessité d'une démarche délibérative autour du climat.

#### d. Les entrepreneurs politiques

Maintenant que nous avons étudié les courants, que nous avons illustré le couplage à travers l'image de la fenêtre d'opportunité, un dernier point important du schéma de Zahariadis (2003) n'a pas été discuté, il s'agit des entrepreneurs politiques. De nombreux acteurs ont joué un rôle important durant ces quelques mois précédant le début de la CCC. Tout d'abord, il y a Cyril Dion, acteur important de l'Affaire du siècle, mais qui a avant tout été le premier à soutenir l'idée d'une assemblée citoyenne auprès du président lui-même. Les deux coprésidents de Démocratie Ouverte, le collectif à l'origine des Gilets citoyens, Mathilde Imer et Quentin Sauzay, ont aussi joué un rôle important. C'est notamment eux qui ont défendu les lignes rouges établies par le collectif, devant le président et ses équipes. Emmanuel Macron, François de Rugy et Léo Cohen sont tous les trois des acteurs dont les actions sont non-négligeables de par leur position institutionnelle décisive. Ces entrepreneurs politiques sont très



différents, mais il semble que cette mise en politique s'inscrive dans ce que Hrabanski et Montouroy (2022 : 11) décrivent : « les agendas politiques en matière d'action climatique sont atypiques et comportent une grande variété d'acteurs ».

Finalement, il est intéressant de noter que la mise à l'agenda de la lutte pour le changement climatique est spéciale dans la mesure où le gouvernement initie cette Convention mais ne met pas à l'agenda de mesures concrètes, en tout cas pas dans un premier temps. C'est en cela que cette fenêtre d'opportunité est saisie, que ce couplage est fait, dans le but de donner une réponse aux Gilets jaunes et de prouver la moindre horizontalité du pouvoir d'Emmanuel Macron. La crise, par son ampleur, son caractère inédit, a ouvert une fenêtre que l'exécutif a saisie. Ainsi la première hypothèse est avérée.

## **II. L'hypothèse d'un calcul coût/bénéfice**

La deuxième hypothèse appuie l'idée que la mise en œuvre de la CCC s'est faite à la suite d'un calcul politique, une forme d'opportunisme qui se justifierait par un faible coût et des bénéfices assurés.

Tout d'abord la question climatique à ce moment précis opère une certaine force sur l'agenda politique, elle s'impose (Aykut, 2020). La thèse selon laquelle elle permet aussi de détourner le regard, voire d'« étouffer » la crise sociale des Gilets jaunes a été évoquée au cours de mes entretiens, et notamment par Armel Le Coz. Il a comparé la CCC à une « soupape de décompression ». Quant à Quentin Sauzay, il considère qu'elle a pu servir d'« échappatoire au gouvernement ». Cette idée a déjà été très rapidement évoquée, mais il est aussi facile d'y voir une stratégie de communication, une forme d'instrumentalisation de la part de l'exécutif.

### **a. Pour le comité de gouvernance, un engagement humain coûteux**

Le sujet des coûts a été abordé et des mots forts ont été employés. Jean Jouzel a, entre autres, parlé du travail organisationnel conséquent et du COVID qui a ajouté des difficultés au processus. Catherine Tissot-Colle a affirmé que cela avait été « difficile », qu'ils en avaient « souffert » au sein du CESE. En effet, elle n'est pas la seule à avoir évoqué que les réunions avaient pu être tendues, tant il y avait de disparités entre les différentes personnes composant le comité de gouvernance. L'impératif temporel a aussi été un challenge, rappelé par Loïc Blondiaux et Armel Le Coz. De plus, la CCC étant une expérience sans réelle équivalence, cela imposait une certaine improvisation et un bricolage rendant compliqué le processus, comme l'ont rappelé Jean Jouzel et Loïc Blondiaux. Mais tous ces coûts n'ont pas été subis par le gouvernement mais par les membres du comité de gouvernance, par le CESE, par Démocratie Ouverte et les Gilets citoyens.

## b. Pour le gouvernement, des coûts à relativiser

### 1. Un processus de négociations laborieux ?

Concernant les coûts qui ont pu rentrer plus directement dans le calcul du gouvernement, plus en amont, un sujet clé des négociations a porté sur le défraiement des citoyens et l'assurance que ce dernier serait couvert. A ce titre, il s'agissait d'un poste de dépense important pour le gouvernement que Quentin Sauzay n'a pas manqué de souligner. Plus largement, ce dernier a parlé des négociations comme d'un « énorme travail de persuasion », et qu'il « fallait [...] combattre » notamment au regard de la coprésidence et du « sans filtre ». Il était difficile pour le gouvernement de faire des concessions et d'accepter qu'une telle expérience puisse être bénéfique. Au contraire, Armel Le Coz n'a pas eu des mots aussi forts et a parlé de la « facilité des négociations », tout en évoquant certains points qui avaient été plus critiques comme « le lien à la décision », autrement dit le « sans filtre » mais aussi la composition du comité de gouvernance. Pour lui, néanmoins, cela « reste [...] des points mineurs de négociation par rapport à l'ensemble de ce qu'on a réussi à obtenir ». Le fait qu'Armel Le Coz ait moins participé directement aux négociations avec l'exécutif influence sûrement son témoignage. Il a plutôt organisé la « préparation » et le « débrief » des rencontres au sein du collectif des Gilets citoyens. Quentin Sauzay, quant à lui, a activement participé aux réunions avec l'exécutif et le MTES.

### 2. Des coûts majoritairement externalisés

Néanmoins, il convient de nuancer les coûts que le gouvernement a pu subir. En effet, la conceptualisation et l'organisation ont finalement été grandement externalisées. Mais, en juin, une fois les négociations menées, les coprésidents ont été nommés et tout restait à faire (Fourniau, 2022a : 18, b : 16). Le gouvernement, pendant les négociations, s'est appuyé sur les lignes rouges des Gilets citoyens, tout en défendant ses principes. En effet, le MTES s'était penché sur le sujet depuis plusieurs mois, Emmanuel Macron avait donc pu prendre connaissance du sujet. Démocratie Ouverte et les Gilets citoyens ont apporté une réelle méthodologie au gouvernement qui a pu ainsi se baser sur son expertise interne mais aussi sur l'expertise de Démocratie Ouverte, réduisant les coûts pour l'administration publique. Cette option d'assemblée citoyenne était connue du MTES. F. de Rugy et L. Cohen avaient en effet rencontré « les organisateurs des deux assemblées citoyennes irlandaises » en mars 2019 (Fourniau, 2022a : 10, b : 9). Le MTES s'est donc intéressé de près à ce type de dispositif. Et au sein du comité de gouvernance, ils se sont inspirés de cette expérience pour concevoir la CCC, comme l'ont précisé Jean-Michel Fourniau et Loïc Blondiaux, spécialistes de la démocratie participative au sein du comité mais aussi Armel Le Coz. Le CESE quant à lui a fourni un lieu ainsi que des moyens, ce point a déjà pu être abordé. Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel, tous deux membres du comité de gouvernance et Quentin Sauzay, conseiller de la coprésidence ont tous les trois évoqué la grande liberté laissée par le gouvernement au regard des modalités pratiques de mise en place de la CCC en précisant qu'à part la lettre de mission du Premier ministre du 2 juillet, ils n'avaient pas eu d'autres consignes. A ce titre, Loïc Blondiaux

décrit la mise en place de la CCC comme une forme de « bricolage », d' « anarchie organisée »<sup>26</sup>. Il a aussi évoqué le fait que les propositions devaient être transcrites en langage juridique. Même si la lettre de mission d'Edouard Philippe précisait qu'ils disposeraient d' « un appui technique et juridique », Loïc Blondiaux a expliqué que le comité de gouvernance avait obtenu « une fin de non-recevoir » à ce sujet de la part de la Cour de Cassation, de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat. Ainsi, le comité de légistes s'est composé « d'une conseillère d'État, d'un maître de conférences volontaire et de quelques fonctionnaires du CESE » comme l'a expliqué Loïc Blondiaux<sup>27</sup>. Cet aspect n'a donc pas été pris en compte par le gouvernement et n'a donc pas induit de coûts pour ce dernier. Le comité de gouvernance a « bricolé » cela, et ce comité légistique a rassemblé des personnes à priori bénévoles. A ce sujet, Catherine Tissot-Colle et Armel Le Coz m'ont respectivement précisé que les membres du CESE composant le comité de gouvernance n'avaient pas reçu d'indemnisation supplémentaire pour leur travail dans le cadre de la CCC tout comme Démocratie Ouverte qui n'a reçu aucune subvention.

### c. Un atterrissage relativement bénéfique à moindre coût

Par ailleurs, l'inexistence d'une base juridique au regard de la tenue d'une telle assemblée citoyenne donnait une grande souplesse au gouvernement, et donc pour l'atterrissage politique, de faibles coûts. Armel Le Coz a abordé cette idée en précisant qu'il s'agissait d'un point important des négociations. Finalement, seulement une parole, une promesse a pu être obtenue. L'obtention d'un lien structurel, institutionnel était impossible. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'institutions, de règles contraignant ce processus souligne le faible coût en sortie. Le « sans filtre » ne témoigne donc pas réellement d'un dispositif ambitieux alors que les citoyens tirés au sort ont produit des propositions très sérieuses, allant même au-delà du mandat initial à certains égards<sup>28</sup> (Landemore et Fourniau, 2022 : 22). Finalement, ce type de dispositifs participatifs permet une « neutralisation décisionnelle ». C'est-à-dire, que les décisions qui en émanent n'obligent pas leur prise en compte par les pouvoirs publics (Gourgues et Mazeaud, 2022 : 785).

Dans de telles circonstances le bénéfice reste donc temporaire. Dans le cas de la CCC, ce projet a pu renvoyer, de manière brève, un bon signal aux citoyens mais très vite l'issue a déçu ceux qui nourrissaient l'espoir de voir de réelles avancées écologiques. En d'autres termes, à court terme, l'initiative a été saluée, renvoyant une bonne image aux conventionnels particulièrement et plus largement aux français. De plus, ce projet a permis de remettre en question « la pratique et la conception du pouvoir du président de la République » (Gourgues et Mazeaud, 2022 : 781). En ce sens, Quentin Sauzay a plusieurs fois souligné que cette expérience avait pu se faire grâce à l' « audace » d'Emmanuel Macron, qui y avait cru et y avait vu une opportunité. Loïc Blondiaux y a vu une « forme de courage politique, le courage

---

<sup>26</sup> Même si ce n'était sûrement pas fait sciemment de la part de L. Blondiaux, cette expression renvoie à la manière dont M. Cohen, J. March et J. Olsen (1972) conçoivent l'élaboration du processus décisionnel.

<sup>27</sup> Voir le site de la CCC rubrique « L'organisation », puis « Le Groupe d'appui & Comité légistique » <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/groupe-appui/>.

<sup>28</sup> Pour l'écocide dans le cadre de la CCC, voir Landemore et Fourniau (*ibid*).

de s'exposer à la participation citoyenne » et Armel Le Coz, la volonté de « changer les manières de faire ».

En résumé, il y a les coûts en amont mais aussi les coûts pendant le processus. Les coûts subis par le gouvernement, notre objet d'étude, et les coûts subis par les autres acteurs impliqués. Les bénéfices visés sur le moment de la décision sont positifs. *A posteriori* ils sont néanmoins faibles et très nuancés. Finalement le calcul politique au cœur de la décision de mise en place de la CCC s'est fait dans un rapport de force compliqué pour l'exécutif. A ce titre, l'institutionnalisme du choix rationnel défend l'idée que nos choix, même s'ils sont toujours régis par un calcul coût/bénéfice, subissent aussi le poids des institutions. Précisément ici, comme nous avons pu le noter précédemment les acteurs et le contexte ont apposé un fort poids, une contrainte. Mais l'exécutif est parvenu tout de même à limiter les coûts principalement en externalisant la mise en place du processus. Il y a donc bien des bénéfices, mais qui restent de courte durée. L'idée du choix rationnel peut donc être appuyée au prisme de l'institutionnalisme du choix rationnel.

## Discussion finale

Finalement, les deux hypothèses avancées ne peuvent pas être pensées l'une sans l'autre. La CCC a eu lieu sous cette forme sous l'influence d'un contexte bien spécifique à la suite d'une occasion saisie par le gouvernement et par d'autres acteurs de la sphère citoyenne. Mais à la lumière de ces constats, il semble essentiel de prendre aussi en compte la question du calcul coût/bénéfice. En effet, ce choix témoigne bien d'une certaine rationalité, comme cela a été démontré, mais qui reste contrainte par les institutions participantes. A ce titre, l'hypothèse d'un choix rationnel dans lequel l'individu dominerait complètement les institutions paraît inopérante dans cette étude précise. Mais sous le prisme de l'approche de l'institutionnalisme du choix rationnel, il est possible de conclure que les individus ont procédé à un calcul coût/bénéfice de manière dépendante des institutions.

La CCC peut être vu comme le fruit d'une expérimentation, mais aussi de différents arrangements institutionnels. En effet, les enjeux de pouvoir dans cette étude sont sous-jacents à toutes les questions que nous avons évoquées. La fenêtre d'opportunité a été saisie à la suite d'un calcul, mais la mise en place de la CCC s'inscrit aussi dans une lutte pour le contrôle de l'agenda. Alors que la crise des Gilets jaunes monopolise l'attention, la CCC représente une issue. Le pouvoir d'établir l'agenda est un pouvoir politique fort dans la mesure où il impose des sujets à l'ordre du jour. Au moment des négociations, ce pouvoir est disputé entre le gouvernement, qui cherche à saisir cette fenêtre d'opportunité pour en tirer des bénéfices propres et les Gilets citoyens qui doivent veiller à ne pas en être dessaisis. Cela implique pour eux un bras de fer qui se joue sur une ligne de crête : imposer leurs lignes rouges pour ne pas dénaturer le projet mais aussi faire des concessions pour s'assurer qu'il aboutisse.

Au regard de notre méthode d'enquête, le choix des questions posées lors des entretiens ainsi que le choix des entretenus représentent une première limite. Rencontrer d'autres acteurs auraient permis d'étoffer et d'asseoir les conclusions dressées, notamment en ce qui concerne le point de vue du gouvernement. Par ailleurs, le choix, certes justifié, du mono cas implique aussi une limite. En effet, les constats dressés n'ont aujourd'hui pas d'autre portée que le cas étudié. Une étude comparative pourrait permettre d'étendre ces derniers. La mise en place de la CCC ne résulte pas seulement d'une volonté urgente du gouvernement d'émettre des mesures concrètes pour répondre à la crise écologique. L'idée d'assemblée citoyenne a été pensée comme réponse à la crise sociale, la nature de l'action publique ayant préempté le sujet. La forme a été l'outil principal. Ainsi, appliquer les variables indépendantes avancées dans cette recherche à d'autres moments significatifs de mise à l'agenda des enjeux environnementaux permettrait de donner de la force à cette conclusion. Comme énoncé précédemment, une étude comparative favoriserait l'énonciation de généralités. La constitutionnalisation de la Charte de l'environnement en 2005 et le Grenelle de l'environnement en 2007 sont des événements qui se prêteraient à l'exercice.

# Bibliographie

## Sources primaires :

Baddou, A. 2018. « Marion Cotillard et Cyril Dion, invités de 7h50 », *Le 7/9 de France Inter*. France Inter, 21 décembre. URL : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-7-9/marion-cotillard-et-cyril-dion-frederic-worms-4519181> (Consulté le 15 avril 2024).

Blondiaux, L. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

Convention Citoyenne pour le Climat. n.d. *Site officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat, Convention Citoyenne pour le Climat*. URL : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/> (Consulté le 25 avril 2024).

Dion, C. 2018. « Tribune « Gilets jaunes, venez marcher pour le climat », *Libération*, 3 décembre. URL : [https://www.liberation.fr/debats/2018/12/03/gilets-jaunes-venez-marcher-pour-le-climat\\_1695741/](https://www.liberation.fr/debats/2018/12/03/gilets-jaunes-venez-marcher-pour-le-climat_1695741/) (Consulté le 15 avril 2024).

Fourniau, J.-M. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

Jouzel, J. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

Landemore, H. 2020. « Tribune "La Convention citoyenne pour le climat pourrait préfigurer une nouvelle forme de démocratie" », *Le Monde*, 10 février. URL : [https://www.le-monde.fr/idees/article/2020/02/10/la-convention-citoyenne-pour-le-climat-pourrait-prefigurer-une-nouvelle-forme-de-democratie\\_6029098\\_3232.html](https://www.le-monde.fr/idees/article/2020/02/10/la-convention-citoyenne-pour-le-climat-pourrait-prefigurer-une-nouvelle-forme-de-democratie_6029098_3232.html) (Consulté le 25 avril 2024).

Le Coz, A. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

Philippe, E. 2019. « Lettre de mission à l'attention du Président du CESE, mandatant la mise en place de la Convention Citoyenne ».

de Saint-Sauveur, C. et Vernet, H. 2019. « Lettre ouverte : Les "Gilets citoyens" écrivent à Macron », *Le Parisien*, 23 janvier. URL : <https://www.leparisien.fr/politique/les-gilets-citoyens-ecrivent-a-macron-23-01-2019-7994661.php> (Consulté le 15 avril 2024).

Sauzay, Q. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

Schaub, C. 2018. « Climat : la pétition contre l'Etat dépasse le million », *Libération*, 20 décembre. URL : [https://www.liberation.fr/france/2018/12/20/climat-la-petition-contre-l-etat-de-passe-le-million\\_1699000/](https://www.liberation.fr/france/2018/12/20/climat-la-petition-contre-l-etat-de-passe-le-million_1699000/) (Consulté le 15 avril 2024).

Schneidermann, D. 2019. « Tirage au sort pour le climat », *Arrêt sur images*, 20 septembre. URL : <https://www.arretsurimages.net/emissions/arret-sur-images/cyril-dion-et-le-climat-je-suis-la-pour-claquer-la-porte-si-necessaire> (Consulté le 15 avril 2024).

Tissot-Colle, C. (entretien). 2024. « Le processus d'instauration de la Convention Citoyenne pour le Climat ».

### Sources secondaires :

Arsenault, G. 2011. *La mise à l'agenda du « problème » de la sous-représentation des Autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale au Québec, 1960-2010*, mémoire, Montréal. URL : [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5286/Arsenault\\_Gabriel\\_2011\\_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5286/Arsenault_Gabriel_2011_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y).

Aykut, S. 2020. *Climatiser le monde*. Versailles, Quæ (Sciences en questions).

Benz, A. et Eberlein, B. 1999. « The Europeanization of regional policies: patterns of multi-level governance », *Journal of European Public Policy*, vol. 6, n°2, p. 329–348. URL : <https://doi.org/10.1080/135017699343748> (Consulté le 24 avril 2024).

Blatrix, C., Edel, F. et Ledenvic, P. 2021. « Quelle action publique face à l'urgence écologique ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 179, n°3, p. 521–535. URL : <https://doi.org/10.3917/rfap.179.0007> (Consulté le 4 avril 2024).

Boudon, R. 2004. « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Revue du MAUSS*, vol. 24, n°2, p. 281–309. URL : <https://doi.org/10.3917/rdm.024.0281> (Consulté le 24 avril 2024).

Brewer, G.D. 1974. « The Policy Sciences Emerge: To Nurture and Structure a Discipline », *Policy Sciences*, vol. 5. URL : <https://www.rand.org/pubs/papers/P5206.html> (Consulté le 12 avril 2024).

Buge, E. et Morio, C. 2019. « Le Grand débat national, apports et limites pour la participation citoyenne », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n°5, p. 1205. URL : <https://hal.science/hal-04418338> (Consulté le 4 avril 2024).

Cobb, R.W. et Elder, C.D. 1983. *Participation in American politics: the dynamics of agenda-building*. 2<sup>nd</sup> éd., Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Cohen, M.D., March, J.G. et Olsen, J.P. 1972. « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, n°1, p. 1–25. URL : <https://doi.org/10.2307/2392088> (Consulté le 12 avril 2024).

Courant, D. 2020a. « Des mini-publics délibératifs pour sauver le climat ? Analyses empiriques de l'Assemblée citoyenne irlandaise et de la Convention citoyenne française », *Archives de philosophie du droit*, vol. 62, n°1, p. 485–507. URL : <https://doi.org/10.3917/apd.621.0500> (Consulté le 4 avril 2024).

Courant, D. 2020b. « La Convention citoyenne pour le climat. Une représentation délibérative », *Revue Projet*, vol. 378, n°5, p. 60–64. URL : <https://doi.org/10.3917/pro.378.0060> (Consulté le 4 avril 2024).

Della Porta, D. et Keating, M. 2008. *Approaches and Methodologies in the Social Sciences. A Pluralist Perspective*. Cambridge, Cambridge University Press.

Fourniau, J.-M. 2022a. « Gouverner une assemblée citoyenne. Le rôle du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat », *Participations*, vol. 34, n°3, p. 139–171. URL : <https://doi.org/10.3917/parti.034.0139> (Consulté le 28 avril 2024).

Fourniau, J.-M. 2022b. « La construction du rôle politique de la Convention citoyenne pour le climat ». URL : <https://shs.hal.science/halshs-03675058> (Consulté le 28 avril 2024).

Garraud, P. 1990. « Politiques Nationales : Élaboration De L'agenda » *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 40, p. 17-41. URL : <https://www.jstor.org/stable/27890055> (Consulté le 12 avril 2024).

Gougou, F. et Persico, S. 2020. « Décider ensemble. La convention citoyenne pour le climat et le défi démocratique », *La vie des idées*. URL : <https://shs.hal.science/halshs-02870262> (Consulté le 4 avril 2024).

Gourgues, G. et Mazeaud, A. 2022. « Une “participation d'État” sous contrôle. La neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France », *Revue française de science politique*, vol.72, n°5, p. 781–804. URL : <https://doi.org/10.3917/rfsp.725.0781> (Consulté le 4 avril 2024).

Halpern, C. 2020. « Politiques publiques », dans Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses de Sciences Po (Références), p. 460–467. URL : <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0460> (Consulté le 4 avril 2024).

Halpern, C., Lascoumes, P. et Le Galès, P. 2019. « Instrument », dans Boussaguet, L., Jaquot, S. et Ravinet, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Presses de Sciences Po (Références), p. 321–330. URL : <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0321> (Consulté le 12 avril 2024).

Howlett, M., Mcconnell, A. et Perl, A. 2016. « Kingdon à la Carte: A New Recipe for Mixing Stages, Cycles, Soups and Streams », dans Zoelinhofer, R. et Rüb, F. (dir.), *Decision-Making under Ambiguity and Time Constraints: Assessing the Multiple Streams Framework*. ECPR Press, p. 73–89. URL : <https://www.researchgate.net/publication/307638261> (Consulté le 12 avril 2024).

Hrabanski, M. et Montouroy, Y. 2022. « Les “climatisations” différenciées de l'action publique. Normaliser l'étude du problème “changement climatique” », *Gouvernement et action publique*, vol. 11, n°3, p. 9–31. URL : <https://doi.org/10.3917/gap.223.0009> (Consulté le 12 avril 2024).

Kingdon, J.W. 1984. *Agendas, alternatives, and public policies*. Boston, Little Brown.

Kingdon, J.W. 2011. *Agendas, alternatives, and public policies*. 2<sup>nd</sup> éd. Boston, Longman (Longman classics in political science).

Lacroix, V. et Zaccai, E. 2010. « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, vol. 134, n°2, p. 205–232. URL : <https://doi.org/10.3917/rfap.134.0205> (Consulté le 12 avril 2024).

Landemore, H. et Fourniau, J.-M. 2022. « Les assemblées citoyennes, une nouvelle forme de représentation démocratique ? », *Participations*, vol. 34, n°3, p. 5–36. URL : <https://doi.org/10.3917/parti.034.0005> (Consulté le 4 avril 2024).



Lascoumes, P. et Le Galès, P. 2018. « Les politiques publiques à partir des sommets de l'État », dans *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin (128), p. 45–65. URL : <https://www.cairn.info/sociologie-de-l-action-publique--9782200621674-p-45.htm> (Consulté le 4 avril 2024).

Legris, M. 2019. « À quoi sert un débat en temps de crise ? », *Etudes*, n°3, p. 31–42. URL : <https://doi.org/10.3917/etu.4258.0031> (Consulté le 12 avril 2024).

de Maillard, J. et Kübler, D. 2016. *Analyser les politiques publiques*. Presses universitaires de Grenoble (Politique en +). URL : <https://www.cairn.info/analyser-les-politiques-publiques--9782706124082.htm> (Consulté le 26 avril 2024).

Mu, R. 2018. « Coupling of Problems, Political Attention, Policies and Institutional Conditions: Explaining the Performance of Environmental Targets in the National Five-Year Plans in China », *Sustainability*, vol. 10, n°5, p. 21. URL : <https://doi.org/10.3390/su10051477> (Consulté le 25 avril 2024).

OCDE, 2020. *Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques : la vague délibérative*. Paris, OCDE. URL : <https://doi.org/10.1787/339306da-en> (Consulté le 26 avril 2024).

Schattschneider, E.E. 1960. *The semisovereign people : a realist's view of democracy in America*. New York, Holt, Rinehart and Winston.

Stirn, N. 2021. « Le nouvel élan participatif de la Convention citoyenne pour le climat et ses répercussions sur la procédure de révision de la Constitution », *Revue française de droit constitutionnel*, vol.127, n°3, p. 147–173. URL : <https://doi.org/10.3917/rfdc.127.0147> (Consulté le 4 avril 2024).

Surel, Y. 2015. *La science politique et ses méthodes*. Paris, Armand Colin (Cursus). URL : <https://www.cairn.info/la-science-politique-et-ses-methodes--9782200246082.htm> (Consulté le 26 avril 2024).

Weber, M. 1919. *Le Savant et le Politique*. Paris, 10/18 éd. (Le Monde).

Zahariadis, N. 2003. *Ambiguity and Choice in Public Policy: Political Decision Making in Modern Democracies*. Washington, DC: Georgetown University Press.

Zahariadis, N. 2007. « The Multiple Streams Framework: Structure, Limitations, Prospects », dans Sabatier, P. (dir.), *Theories of the Policy Process*. 2<sup>nd</sup> éd. Routledge.

# Annexe 1. Lettre de mission du Premier ministre à l'attention du président du CESE, mandatant la mise en place de la Convention Citoyenne<sup>29</sup>

03 JUL. 2019

193

*Le Premier Ministre*

Paris, le 02 JUL. 2019

Monsieur le Président,

La crise des gilets jaunes, le succès du Grand Débat National, les nombreux signataires de la pétition dite de l'« affaire du siècle », la mobilisation de la jeunesse, démontrent la volonté de nombre de nos concitoyens de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques publiques, à commencer par les politiques environnementales.

Le Président de la République a annoncé le 25 avril dernier la constitution d'une convention citoyenne afin de répondre à la double demande de plus de participation et de plus d'écologie exprimée par les Français. Elle a vocation à impliquer toute la société dans la transition écologique, à travers un échantillon représentatif de citoyens, et à mobiliser l'intelligence collective pour passer du consensus sur le diagnostic au compromis sur les solutions, et enclencher une profonde transformation de nos modes de vie. En complément du haut conseil pour le climat et du conseil de défense écologique, elle traduit un changement de méthode et de gouvernance pour accélérer la transition écologique.

La convention sera composée de 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société. Elle aura pour mandat de définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990. Au terme de ses travaux, elle adressera publiquement au Gouvernement et au Président de la République un rapport faisant état de ses discussions ainsi que l'ensemble des mesures législatives et réglementaires qu'elle aura jugées nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle pourra désigner, parmi les mesures législatives, celles dont elle jugerait opportun qu'elles soient soumises à un référendum. Le gouvernement répondra publiquement aux propositions émanant de la Convention Citoyenne et publiera un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ces propositions. Celle-ci pourra, le cas échéant et si elle le souhaite, exprimer un avis sur les réponses du gouvernement.

Je souhaite que le Conseil économique, social et environnemental organise les travaux de cette convention citoyenne en mettant en place un comité de gouvernance rassemblant à ses côtés, le Ministère de la transition écologique et solidaire, des personnalités qualifiées dans le domaine de l'écologie, de la démocratie participative et des sujets économiques et sociaux, et des représentants de la Convention Citoyenne elle-même désignés ultérieurement.

Monsieur Patrick BERNASCONI  
Président du Conseil Economique Social et Environnemental

<sup>29</sup> Voir <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2019/09/lettre-de-mission.pdf>

Ce comité sera doté d'une autonomie de décision dans l'accomplissement de ses missions qui seront les suivantes : assurer le pilotage de la convention, l'appuyer dans l'élaboration de son programme de travail, en superviser la mise en œuvre, définir son règlement intérieur et ses méthodes de travail. Enfin un appui technique et juridique sera mis en place pour assurer la transcription juridique des propositions.

Afin de permettre l'organisation de la première réunion de la Convention Citoyenne au plus tard mi-septembre, le comité de gouvernance devra définir les modalités du tirage au sort et l'ensemble des points nécessaires à son lancement pour mi-juillet au plus tard.

Pour garantir l'indépendance de la convention, un collège de garants sera également désigné : il veillera à ce que les travaux de la Convention se déroulent dans le respect des principes d'impartialité et de sincérité. Je vous propose, ainsi qu'au président du Sénat et du Conseil Economique Social et Environnemental, de désigner chacun un garant.

Cette procédure innovante de co-construction des solutions est un procédé auquel le Président de la République attache une importance déterminante afin d'accélérer la transition écologique, qui est une priorité de l'action gouvernementale. Je sais pouvoir compter sur votre implication et celle de l'ensemble de la société civile organisée représentée au sein du CESE que vous présidez pour conduire à bien cette mission importante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Edouard PHILIPPE

## Annexe 2. Lettre ouverte des Gilets citoyens à l'attention du président de la République<sup>30</sup>

Lettre ouverte au Président de la République

Réussir le Grand Débat National

Pour un nouveau souffle démocratique

Le 23 janvier 2019

Monsieur le Président de la République,

Le 15 janvier dernier, vous adressiez à l'ensemble des Français une lettre nous invitant à participer au Grand Débat National, déclenché suite au mouvement des Gilets jaunes. Le lancement d'un tel débat, qui crée une occasion d'inventer collectivement de nouvelles pratiques démocratiques, est enthousiasmant. Néanmoins, la précipitation, le flou, les incertitudes, le manque d'engagement et de transparence risquent fort de bloquer la participation d'un nombre significatif de Français, entachant ainsi la légitimité et l'efficacité du Grand Débat National.

Pour que les Français y participent massivement et sereinement cela suppose de mettre au point collectivement une méthode qui assure un débat transparent, aux contributions réellement prises en compte et débouchant sur des avancées concrètes. Nous, acteurs œuvrant en faveur de l'innovation démocratique depuis plusieurs années, groupements de gilets jaunes, représentants de mouvements écologistes et associatifs, acteurs de la société civile, chercheurs et citoyens craignons qu'un certain nombre de conditions ne soient pas remplies pour garantir la réussite de ce Grand Débat.

Pour appeler à participer et appuyer votre démarche, **il manque en effet trois conditions essentielles**. Afin de garantir aux Français son utilité, nous déploierons un dispositif à même de les satisfaire au mieux.

En premier lieu, il nous semble indispensable que ce débat soit mené de **manière indépendante et avec une transparence exemplaire**. Ainsi, afin d'analyser les conditions de sa mise en œuvre et en lien avec des médias, nous participerons dans les prochains jours à la mise en place d'un **Observatoire** qui étudiera les dispositifs et méthodes utilisés dans les débats, qu'ils soient organisés dans ou en dehors du cadre du Grand Débat. Ces éléments nous permettront de mettre en avant les réussites mais aussi d'alerter sur les dysfonctionnements.

---

<sup>30</sup> Voir <https://www.leparisien.fr/politique/les-gilets-citoyens-ecrivent-a-macron-23-01-2019-7994661.php> de Charles de Saint-Sauveur et Henri Vernet, publié le 23/01/2019.

En deuxième lieu, il nous semble indispensable qu'un **engagement politique clair et fort soit pris sur le débouché concret des propositions** qui émergeront, avant même de savoir ce que seront ces propositions. Ainsi, pour garantir la crédibilité et l'intérêt de la démarche, nous recommandons la mise en place d'une **Assemblée citoyenne** tirée au sort, représentative de la société, chargée de faire des propositions donnant lieu à un **référendum à choix multiples**. Les débats de cette assemblée seraient filmés et retransmis en continu.

Si un référendum seul peut faire peur à certains, articulé à une large délibération il permet de construire collectivement des solutions ayant une réelle cohérence d'ensemble. Les assemblées régionales prévues actuellement ne semblent pas pouvoir jouer ce rôle car, en l'état, elles n'auront pas la composition, le temps et les possibilités de délibération nécessaires. Compte tenu des circonstances et de l'enjeu, il est nécessaire d'être ambitieux en créant une assemblée réunissant quelques centaines de personnes, bénéficiant d'un temps suffisant et suivant une méthodologie rigoureuse ayant fait ses preuves. Elle traitera du RIC bien sûr puisqu'il a émergé comme une priorité ces dernières semaines, mais au-delà, elle reverra plus largement nos pratiques démocratiques afin qu'elles soient plus à même d'impliquer les citoyens de façon régulière et pas seulement lors des échéances électorales. De plus, cette assemblée hiérarchisera les propositions émanant des débats pour définir les priorités qui pourraient faire l'objet du référendum à choix multiples.

Ce n'est que par une démarche politique et démocratique ambitieuse que la confiance pourra revenir. Nous sommes **prêts à soutenir et/ou réaliser par nous-même** la mise en œuvre d'un tel dispositif, qui a déjà fait ses preuves ailleurs, dans des contextes très divers (notamment en Irlande, en Islande, ou encore au Canada). Les moyens, les outils, les recherches et retours d'expérience nécessaires à l'organisation d'une telle dynamique existent.

**Nous entamons d'ores et déjà une réflexion collective sur les conditions de mise en œuvre d'une telle assemblée par des acteurs de la société civile, au cas où vous ne vous engageriez pas en ce sens.** Nous travaillerons au rapprochement avec des initiatives convergentes.

En troisième lieu, il nous semble indispensable que **le Grand Débat ne soit pas un moment isolé après lequel on reviendrait aux pratiques politiques traditionnelles**. Ainsi, nous lançons également une **boîte à outils** (plateformes délibératives en ligne, méthodes d'animation, décryptages, etc.) destinée à tous les citoyens qui souhaitent s'inscrire dans un engagement de court ou long terme, dans le cadre du Grand Débat National ou en dehors. En effet, il nous semble essentiel de tirer parti des « énergies citoyennes » qui se sont exprimées, notamment de la part de personnes qui s'étaient éloignées de tout engagement. C'est une chance formidable pour réussir les transitions économiques, sociales et environnementales. Nous devons pouvoir tirer parti des débats locaux pour engager concrètement un travail de terrain afin de trouver des solutions aux problèmes qui ont été à l'origine de la crise.

**Notre pratique démocratique doit devenir plus régulière, plus concrète, à toutes les échelles et sur tous les thèmes !**

Monsieur le Président, vous avez appelé à « transformer les colères en solutions », voilà la manière dont nous pensons que nous pouvons y parvenir.

Nous souhaitons vivement la réussite d'une démarche démocratique ambitieuse et inédite. **Nous sommes déterminés à y participer** si les conditions sont réunies pour que ces transformations s'enclenchent réellement. Il faut pour cela reconnaître aux citoyens une compétence d'acteurs et pas seulement de spectateurs ou de commentateurs d'un jeu qui se passe ailleurs. Les Français veulent entrer dans le jeu !

Nous vivons une opportunité historique pour que les citoyens inventent la démocratie de demain. Soyons ensemble à la hauteur des enjeux.

Signataires :

**Acteurs œuvrant en faveur de l'innovation démocratique, groupement de gilets jaunes, représentants de mouvements écologistes, chercheurs et experts de la démocratie participative, et acteurs de la société civile. Tous citoyens.**

- Kévin André, Co-Président de Démocratie Ouverte et Fondateur de Kawaa
- Fanny Agostini, Journaliste et co-fondatrice LanDestini
- Sophie Aouizerate, Fondatrice de Raisonances
- Achille Audouard, Co-responsable de l'antenne parisienne de I-buycott
- Jean Louis Bancel, Président du Crédit Coopératif
- Julien Bayou, Conseiller régional d'île de france
- Mathieu Baudin, Directeur de l'Institut des Futurs souhaitables
- Lucie Berson, membre et administratrice d'Astérya
- Grégory Bertrand, Simple citoyen, fondateur de Nous Rassemble
- Aurore Bimont, Co-fondatrice de Système D, l'incubateur de Démocratie Ouverte
- Loïc Blondiaux, Professeur à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne
- Delphine Blumereau, Directrice de la communication, Institut des Futurs souhaitables
- Lisa Basty, co-coordinatrice des Connecteurs citoyens d'Astérya
- Christian de Boisredon, Fondateur de Sparknews
- Medhi Bolic, Gilet Jaune, Association France Unité, référents Marseille
- Dominique Bourg, philosophe français, professeur ordinaire à l'université de Lausanne
- Marie-Hélène Bacqué, professeure à l'Université Paris Ouest-Nanterre
- Pierre-Marie Boulle, Gilet Jaune d'Apt
- Antoine Brachet, Co-Président de Démocratie Ouverte
- Cécile Calé, Agrégé Chercheur Arts & Philosophie politique, Co-Fondatrice Cercle Spiridion & Coop Cité Arts & Démocratie
- Mikael Carpentier, Gilet Jaune, référent Châteaurenard et membre du MTRF (Mouvement des Transmetteurs Réunis Français)
- Francois Cathelineau, Co-président de Tous Elus
- Hervé Chaygneaud-Dupuy, Innovateur sociétal et blogueur, membre de Démocratie Ouverte
- Tarik Chekchak, Directeur du pôle biomimétisme, Institut des Futurs souhaitables
- Enora Conan, Co-fondatrice du Labo de Démocratie Ouverte
- Danielle Le Coq, Gilet Jaunes, co-administratrice plateforme des revendications Bretagne, co-administrateur [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Julian Couderc, Citoyen, Gilet jaune & Modérateur groupe facebook

- Lydie Coulon, Gilet Jaune, co-administratrice plateforme des revendications PACA et plateforme nationale [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Dimitri Courant, chercheur en science politique, Université de Lausanne et Université Paris 8, spécialiste des assemblées citoyennes
- Laurie Debove, journaliste
- Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Alexandre Detroux, ingénieur de concertation chez Bluenove
- Valérie Deldrève, directrice de recherche en sociologie, Irstea Bordeaux
- Quentin Desvigne, fondateur de Demodyne
- Cyril Dion, écrivain, poète et militant écologiste français, réalisateur du film DEMAIN
- Céline Evita, Fondatrice consultante Réponses Citoyennes, membre de Démocratie Ouverte
- Eric Favre, simple citoyen de seine et marne, gilet vert, bénévole du mouvement colibri
- André Feigeles, citoyen solidaire membre du Cercle des engagés de Démocratie Ouverte, Commission économique Nuit Debout, Conseiller de Quartier Paris.
- Frédéric Fleurié, Les-Gilets-Jaunes.re, plateforme de démocratie ouverte à l'île de la Réunion, co administrateur de la plateforme nationale [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Jean-Marc Fortané, Président du MTRF (Mouvement des Transmetteurs Réunis Français) et co-initiateur de Fédération Citoyenne
- Jean-Baptiste de Foucauld, coordinateur du Pacte civique
- Jean-Michel Fourniau, président du Gis Démocratie et Participation
- Bruno Fournier, Gilet Jaune d'Apt
- Charles Fournier, Vice Président région centre Val de Loire
- Didier Fradin, La Belle Démocratie, Groupe de travail sur le Municipalisme
- Claude Grivel, Président de l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (Unadel)
- Florent Guignard, co-fondateur du journal Le Drenche
- Pierre-Yves Guihéneuf, délégué général de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (ICPC)
- Pierre Guillaume, coordinateur du Pacte civique.
- Guillaume Ginier, membre et administrateur d'Astérya
- Clément Girard, consultant D21 et militant associatif, membre de Démocratie Ouverte
- Léa Giraud, Animatrice de communautés de Démocratie Ouverte
- Manon Godefroi, coordinatrice de la vie associative, du développement et de la mobilisation d'Astérya
- Pierre-Louis Guhur, co-fondateur du collectif Mieux Voter
- Philippe Honigman, Co-fondateur de Tribute
- Mathilde Imer, Co-Présidente de Démocratie Ouverte, co-coordinatrice de la campagne "On Est prêt", et co-productrice de la vidéo de diffusion de la pétition "L'Affaire du Siècle"
- Luc Jacob, Gilet jaune, co-administrateur plateforme des revendications Bretagne et plateforme nationale [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Antonin Jourdan, responsable technique iD CITY , civic-tech
- Janique Laudouar, fondatrice Le Blog de la Ménagère
- Brice Jehanno, Co-fondateur de Tous élus – Julien Joxe, directeur marchés franco-phones CitizenLab.

- Danielle Kerbrat, Gilet Jaune, Association France Unité, référents Marseille – Sophie Labrunie, membre et administratrice d’Astérya
- Mathieu Labonne, directeur du Mouvement Colibris
- Ninon Lagarde, Co-présidente de Tous élus
- Henri Landes, co-fondateur de Landestini et CliMates ancien Directeur Général de la fondation Good Planet
- Claudy Lebreton, Membre de Démocratie Ouverte et ancien président de l’ADF. – Armel Le Coz, Co-fondateur de Démocratie Ouverte et Parlement et Citoyens
- Claire Lejeune, responsable du bouquet Transition Ecologique chez Bleu Blanc Zebre
- Anne-Elise Lenne, animation de concertations avec co-crédation de contenu multimédia en temps réel Cycla Wap
- Franck Lenoir, membre de Démocratie ouverte
- Olivier Lenoir, Co-fondateur d’Osons Ici et Maintenant
- Patrice Levallois, 4ème chambre
- Simon Laurent, Co-fondateur d’Osons Ici et Maintenant
- Cécile Lizé, co-coordinatrice des Connecteurs citoyens et administratrice d’Astérya
- Vianney Louvet, co-président de Tous Elus
- Clément Mabi, maître de conférences, Université de Technologie de Compiègne
- Basile Mace de lepinay Co-responsable de l’antenne parisienne de I-buycott Antoine Jestin, co-fondateur iD CITY, civic-tech
- Flora Magnan, cofondatrice de l’outil de lobbying citoyen United4Earth
- Camille Marguin, Co-présidente de Tous Elus
- Fabien Martre, co-fondateur de Livedem
- Jean Massiet, Fondateur d’Accropolis
- Angélica Montes, philosophe, chercheuse associée au LLCP, Université Paris 8.
- Paloma Moritz, réalisatrice à Spicee média, co-fondatrice de Mieux Voter
- Catherine Neveu, directrice de recherche au CNRS, Tram-IIAC
- Anne-Sophie Novel, Journaliste et fondatrice de Place to B
- Kathleen Olanor, membre et administratrice d’Astérya
- Cécile Ostria, Directrice générale de la Fondation pour la Nature et l’Homme
- Chloé Pahud (co-fondatrice) et toute l’équipe de Civocracy
- Olivier Pastor, co-fondateur de l’Université du Nous
- Magali Payen, fondatrice de la campagne « On Est Prêt » et co-productrice de la vidéo de diffusion de la pétition “L’Affaire du Siècle”
- Nils Pedersen, Président de La Fonda
- Bertrand Pancher, Président de Décider Ensemble
- Aurélien Paccard, Institut des Futurs souhaitables
- Dominique Poirier, Retraité, ex “Architecte fonctions collaboratives” à la DGA
- Henri Poulain, Réalisateur, co-auteur et co-producteur du programme #DataGueule et réalisateur du film Démocratie(s)
- David Prost, gilet jaunes du vaucluse co-administrateur de la plateforme revendications PACA et plateforme nationale LE VRAI DEBAT
- Simon Quatrevaux, responsable conseil et développement iD CITY , civic-tech – Sylvain Raifaud, adjoint à la maire du Xème arrondissement de Paris
- Gabriel Ray, Gilet jaune, co-administrateur plateforme des revendications Toulouse, co-administrateur [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Alain Renk, Co-fondateur 7 Milliards d’Urbanistes



- Jean-Rémy Ricordel, citoyen engagé.
- Juliette Rohde, co-fondatrice de Saisir
- Julien Roirant, président d'AgoraLab
- Steven Rostren, Gilet Jaune, co-administrateur plateforme des revendications Bretagne, co-administrateur [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Maxime de Rostolan, Fondateur de Fermes d'Avenir et Blue Bees
- Marion Roth, Directrice Décider Ensemble
- Gabriel Rouqueirol, Gilet Jaune d'Apt
- Quentin Sauzay, Co-fondateur du lobby citoyen ECHO
- Maxime Senzamici, Co-fondateur de l'outil de lobbying citoyen United4Earth – Grégory Signoret, gilet jaune du Vaucluse co-administrateur de la plateforme revendications PACA et plateforme nationale [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Thomas Simon, Démocratie Ouverte et Co-fondateur de Les voies de la démocratie
- Yves Sintomer, professeur de sciences politiques à l'université de Paris
- Martin Serralta, Prospective des organisations Institut des Futurs souhaitables
- Blandine Sillard, administratrice d'Astérya et doctorante en science politique à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne
- Elfaniel Sonnard, Citoyenne Gilet jaune & Modératrice groupe facebook
- Romain Slitine, Co-fondateur de Système D, l'incubateur de Démocratie Ouverte et auteur de "Le Coup d'Etat citoyen" (La Découverte)
- Maxime Souque, Gilet Jaune, Référent Avignon Sud, co-administrateur plateforme des revendications PACA, co-administrateur [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Joe Spiegel, Maire de Kingersheim
- Julien Talpin, chargé de recherche au CNRS, Ceraps
- Vincent Tardieu, coordinateur du pôle Inspirer, Colibris
- Frédéric Tinel, Gilet Jaune d'Apt
- Marie Toussaint, Présidente de Notre Affaire à Tous, une des 4 ONG portant le recours en justice "L'Affaire du Siècle"
- Jacques Trentesaux, journaliste et co-fondateur de Mediacités
- Laurence Tubiana, professeur à Sciences Po
- Valérie Urman, journaliste, membre de Démocratie Ouverte
- Marie Valéro, Gilet Jaune référente au Thor. Membre du cercle de gouvernance de la plateforme des revendications PACA et de [www.le-vrai-debat.fr](http://www.le-vrai-debat.fr)
- Aurélien Vernet, co-fondateur de CLIC (Citoyennes.ens lobbyistes d'intérêt commun) : [lobby-citoyen.fr](http://lobby-citoyen.fr)
- Jean-Luc Verreaux, Délégué Général Institut des Futurs souhaitables
- Laetitia Veriter, Directrice des programme de Citizens for Europe
- Clément Viktorovitch, docteur en science politique, fondateur de l'Université populaire Politeia
- Stéphane Vincent, Délégué général et cofondateur de La 27e Région et administrateur des Halles Civiques
- Patrick Viveret, Co-fondateur des dialogues en humanité – Bulent Acar, Co-fondateur de I-buycott

## Annexe 3. Court résumé des négociations

Document issu d'un article Reporterre de Gaspard d'Allens, « [Comment Cyril Dion et Emmanuel Macron ont élaboré l'assemblée citoyenne pour le climat](#) », publié le 10/07/2019.

### **Nos rencontres avec le gouvernement suite aux revendications**

#### **Rencontre entre Cyril Dion, Marion Cotillard et Emmanuel Macron – 12 février 2019**

Suite à leur [intervention sur France Inter](#) relative à la pétition de l'Affaire du Siècle, Cyril Dion et Marion Cotillard rencontrent le président de la République et évoquent parmi d'autres sujets le fait qu'organiser une Assemblée de citoyens tirés au sort serait une bonne chose sur des sujets non consensuels sur l'écologie au sein de la société.

#### **Rencontre entre les « Gilets citoyens » et deux conseillers de l'Elysée – 15 février 2019**

Le collectif « Gilets citoyens », représenté par Mathilde Imer, Julien Talpin et Quentin Sauzay, rencontre deux conseillers de l'Elysée (Fabrice Aubert et Antoine Pellion). Lors de ce rendez-vous les deux conseillers exposent leur réflexion autour de la mise en place une Assemblée de citoyens tirés au sort sur la transition écologique. Les membres du collectif pose des fondamentaux méthodologiques pour une Assemblée citoyenne digne de ce nom.

#### **Rencontre entre les « Gilets citoyens » et deux conseillers de l'Elysée – 9 avril 2019**

Le collectif « Gilets citoyens », représenté par Mathilde Imer et Cyril Dion, rencontrent à nouveau deux conseillers du président de la République (Anne de Beyser et Antoine Pellion). Lors de ce rendez-vous, les deux conseillers évoquent le fait que la mise en place d'une Assemblée citoyenne sur la transition écologique semble être une des pistes envisagées dans les annonces du Grand Débat National. A nouveau les fondamentaux méthodologiques sont rappelés ainsi que la nécessité d'annoncer à côté de cette Assemblée des mesures concrètes faisant consensus en faveur de l'écologie, l'Assemblée devant se borner à traiter des sujets ne faisant pas l'unanimité.

#### **Rencontre entre les « Gilets citoyens » avec François de Rugy – 30 avril 2019**

Le collectif « Gilets citoyens », représenté par Cyril Dion, Karine Gavand (au nom de Laurence Tubiana), Mathilde Imer, Romain Slitine rencontrent le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy et son conseiller Léo Cohen. Le collectif leur présente la feuille de route imaginée par le collectif pour l'Assemblée citoyenne comprenant les fondamentaux méthodologiques du collectif.

#### **Rencontre entre les « Gilets citoyens » avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – 3 mai 2019**

Le collectif « Gilets citoyens », représenté par Mathilde Imer et Cyril Dion rencontrent Léo Cohen (conseiller du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy) ainsi que Jack Azoulay (directeur de cabinet de la Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon).

Trois lignes rouges sont alors précisées :

- la nécessité d'un référendum à la fin (si les citoyens tirés en sort en décident ainsi) pour permettre à tous les français de se sentir partie prenante de la décision.
- les sujets/thématiques que l'Assemblée aura pour mission de traiter doivent correspondre à des points de blocage qui empêchent la société française de parvenir à une réduction d'au moins 50% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 comme le recommandent les scientifiques.
- la mise à disposition des moyens financiers facilitant la participation de tous les citoyens: comme par exemple le défraiment, l'aide à la garde d'enfants, la prise en charge des journées de salaire, l'obligation pour les employeurs d'accepter l'absence pour participation à de telles conférences

Par ailleurs, afin de répondre à l'exigence d'indépendance, le collectif propose la mise en place d'un comité de pilotage indépendant et pluraliste.

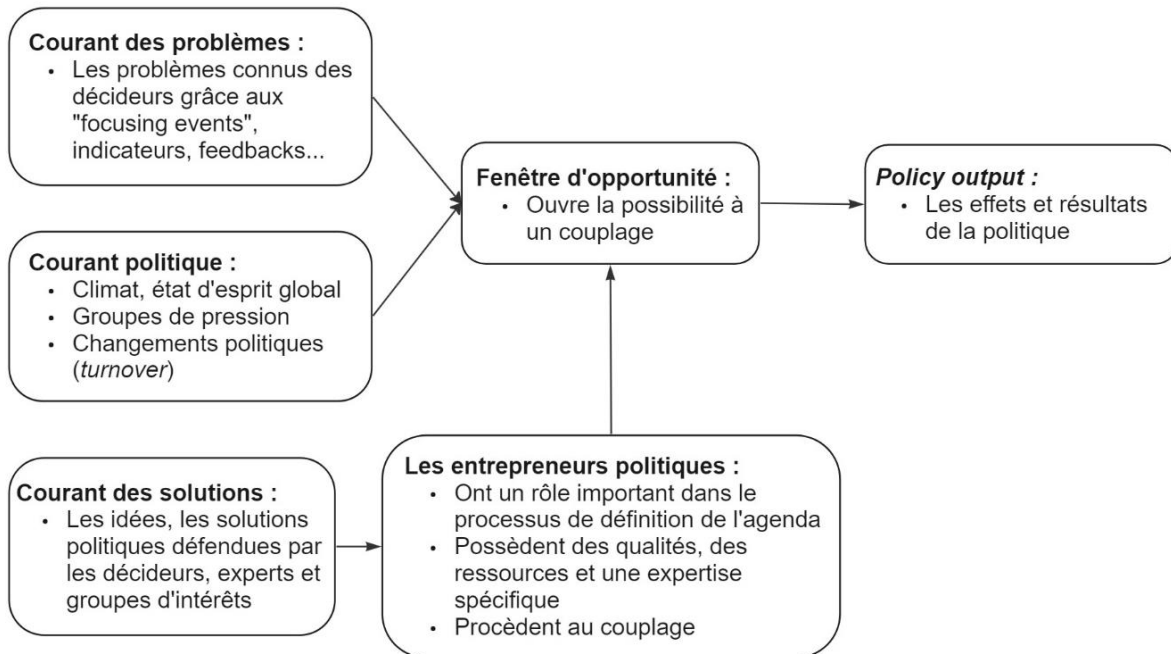
#### **Rencontre entre les « Gilets citoyens » et deux conseillers de l'Elysée – 13 mai 2019 :**

Mathilde Imer et Quentin Sauzay rencontrent Anne de Baysier, Philippe Grangeon à l'Elysée.

Au nom du collectif il précise à nouveau les lignes rouges et fondamentaux méthodologiques. Ils échangent sur la place du CESE dans le dispositif et sur la mise en récit évoquée par le collectif au dernier rdv avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. A la suite du rendez-vous, le collectif leur envoie la feuille de route imaginée par le collectif pour cette convention citoyenne comprenant les lignes rouges et fondamentaux méthodologiques du collectif.

## Annexe 4. Schéma des flux multiples

Illustration de l'approche originale des flux multiples de Zahariadis, 2003. (Source : adaptée de Rui Mu (2018)).



## Annexe 5. Retranscription de l'entretien avec Catherine Tissot-Colle

Entretien le jeudi 15 février 2024 à 14h30.

*Chaque retranscription débute avec un court rappel, non-exhaustif, du parcours de mon entretien afin de permettre au lecteur une pleine compréhension de l'échange et de la pertinence du choix de cet entretien.*

Catherine Tissot-Colle était membre du comité de gouvernance en tant qu'experte du champ économique et social. Elle a été nommée au sein du comité au titre de vice-présidente de la section environnement au CESE où elle était représentante des entreprises, et plus précisément du MEDEF. Elle a exercé différentes fonctions professionnelles notamment au sein de l'entreprise ERAMET pendant 15 ans, spécialisée dans le domaine minier et métallurgique. Catherine Tissot-Colle a aussi été pendant cinq ans la Présidente de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (2014-2019) et la Présidente de la Fédération des Métaux non-ferreux pendant 12 ans (2007-2019).

Marie Gayerie (MG) : Tout d'abord merci pour ce temps que vous m'accordez. J'aurais aimé savoir pour commencer, dans le vif du sujet, comment est-ce que vous vous êtes parvenue à participer à la mise en place de la Convention Citoyenne ?

Catherine Tissot-Colle (CTC) : C'est très simple, à l'époque, j'étais conseillère au CESE. Vous avez regardé un petit peu la structure du CESE, vous vous voyez comment c'est ? Donc c'était le CESE sous l'ancienne loi, puisque ça a été modifié dans la dernière mandature qui est en cours. Et donc il y avait des groupes par, je dirais par type de partie civile avec des syndicats, des associations etc., et dans le groupe dit « entreprises », des représentants du Medef, des représentants de la CPME, donc la Confédération des petites et moyennes entreprises et des chambres de commerce et d'industrie. Le groupe à l'époque comprenait 27 personnes. Et moi j'ai été proposée et acceptée dans le cadre du Medef. À l'époque, ça vous l'avez peut-être vu. Vous avez vu mon profil LinkedIn ? Ouais donc j'étais présidente d'une fédération professionnelle et je bossais chez Eramet. Donc quand le projet de la Convention Citoyenne pour le Climat a pris forme, le président du CESE à qui il avait été demandé je pense, de nommer sept représentants au comité de gouvernance qui allait piloter l'organisation et la réalisation, le suivi de la Convention Citoyenne pour le Climat m'a proposé d'être un des sept, en tant que représentante du CESE au comité de gouvernance. Nous étions issus de groupes différents du CESE c'est-à-dire qu'il y avait en fait deux syndicalistes, un CFDT, un UNSA, il y avait une personne écologiste, il y avait une personnalité qualifiée... Enfin, vous retrouverez la liste des membres du comité de gouvernance. Mais et moi j'étais la seule représentante du monde économique, du rôle des entreprises (si tant est que les syndicats ne soient pas des représentants du monde économique...).

MG : Mais j'ai vu sur le site de la Convention Citoyenne que vous étiez un certain nombre d'experts issus justement du CESE.

CTC : En fait, on était sept du CESE, il y avait Jean Jouzel, il y avait Anne-Marie Ducroux, il y avait Dominique Gillier, Jean Grosset, Marie-Claire Martel et moi, ça fait six et... [Julien Blanchet].

MG : Oui, la liste, je l'ai juste là, moi, les quatre que j'ai, c'est Jean Grosset, Dominique Gillier, Marie-Claire Martel et vous.

CTC : Ouais, c'est ça. Mais il y avait aussi Anne-Marie Ducroux qui devait être au titre des experts écologistes. On était trois filles et quatre hommes donc, Jean Grosset, Dominique Gillier... Ah bah oui comment il s'appelle un autre écologiste ? Michel, non attendez, je sais... il faut vérifier. Ça commence à être un peu vieux et moi j'ai pas mes dossiers-là.

MG : Pas de souci. Est-ce que vous pourriez me décrire les missions que le CESE a accomplies dans le cadre de la CCC un peu plus précisément ?

CTC : Tout ce que je vous dis, c'est ma vision du sujet. Naturellement, j'imagine que vous interviewez d'autres gens. La CCC, au début, c'était presque une page vierge, c'était en fait une lettre de mission du Premier ministre au président du CESE. Donc cette lettre, vous l'avez sûrement lu, recto-verso, assez-longue, expliquant à quoi allait servir la CCC, mais sans mode d'emploi. Un point important vu de mon point de vue, c'est que ça a été assez expérimental la CCC. Et donc on avait comme mission de l'organiser et de la suivre. Mais il y avait pas de règles du jeu et la première chose qu'on a faite collectivement (nous les représentants du CESE, avec les autres membres du comité de gouvernance, c'est très important parce qu'on était une quinzaine au comité de gouvernance, il n'y avait pas que nous, pas que des gens du CESE, il y avait des experts extérieurs, c'était présidé par Thierry Pech et Laurence Tubiana, qui étaient extérieurs au CESE). Et donc tous ensemble avec nos profils quand même assez différents et nos expériences et visions du monde différentes, on a imaginé des règles du jeu et après on s'est attaché à les appliquer. Voilà donc la mission du CESE, ça a été une mission [donnée par le] Premier ministre de s'occuper du sujet, mais on n'avait pas de règles au-delà de la lettre du Premier ministre.

MG : Et c'est vous qui avez donc établi le calendrier, les étapes au sein du comité de gouvernance, plus qu'au sein du CESE d'ailleurs ?

CTC : Le comité de gouvernance pour la Convention Citoyenne a été une instance quand même assez autonome, c'est-à-dire que nous, les membres du CESE, par principe, on rendait régulièrement compte déjà à nos groupes respectifs, c'est-à-dire syndicats, écologistes, entreprises, associations de ce qu'on faisait. Et puis on était assez soudés, assez unis, on a beaucoup travaillé ensemble. Voilà, parce qu'on représentait la même institution dans cette institution nouvelle qui était un comité de gouvernance pour une Convention Citoyenne. Donc on a travaillé ensemble, on a imaginé les choses et après on les a mises en œuvre. Et on a regardé si ça fonctionnait.

MG : Donc le comité de gouvernance, c'est vraiment lui qui a établi les étapes de mise en œuvre, le calendrier des différents weekends etc. ?

CTC : Oui. Et même à la fin du jeu, on a eu plus de weekends de rendez-vous, comme vous dites, ou de travail que ce qu'on avait imaginé au début, parce qu'il y a des sujets qui sont apparus plus difficiles.

MG : J'ai vu que c'étaient même les citoyens de l'Assemblée qui avaient proposé que ce soit un petit peu rallongé.

CTC : Et c'est nous qui avons décidé collectivement de la manière de travailler parce que on a imaginé d'articuler le travail autour de différentes thématiques, se loger, produire, se nourrir, etc. C'était un parti pris. Enfin, arbitraire. On était dans l'expérimentation et on était dans la nouveauté. Mais on n'avait pas non plus de directives gouvernementales extrêmement claires.

MG : Oui, c'est au sein du comité de gouvernance que vous avez établi ces cinq thèmes ?

CTC : Oui. Je ne sais pas si vous avez prévu ou si vous avez déjà interviewé Thierry Pech ou Laurence Tubiana parce que les deux, en tant que coprésidents, avaient un rôle un peu particulier. Et je sais que enfin, on était tous d'accord là-dessus, et le président du CESE aussi, on tenait au courant les pouvoirs publics de ce qu'on faisait, mais on ne faisait pas valider tout ce qu'on imaginait. On disait « on va faire comme ça, on a pensé à ça, etc. ». On a pas eu non plus de directives nous disant « ah bah pas du tout, vous avez rien compris, faut faire autre chose, etc. », non.

MG : Mais au sein du comité de gouvernance, il y avait deux personnalités qui ont été nommées par le ministère de la transition écologique. Eux, ils n'avaient pas un rôle d'intermédiaire, c'étaient Léo Cohen et Ophélie Risler, ils n'avaient pas des consignes particulières de mise en place ou plus précises que n'avait été la lettre du Premier ministre ?

CTC : Ils avaient, je dirais, comme chaque membre du comité de gouvernance, des idées assez arrêtées sur ce qu'ils voulaient ou pas, parce que le comité de gouvernance n'a pas été toujours un long fleuve tranquille, c'est-à-dire qu'on était assez différents et il n'y a pas eu de tensions violentes, parce que je crois que ce qui a été partagé dès le début, c'était la volonté de réussir. D'abord la volonté de faire quelque chose, que ça soit pas que du que du vent, que du pipeau, que de l'annonce. Ce qui, si je peux me permettre par les temps qui courent, n'est pas si mal parce que on l'a fait et il en est sorti quelque chose. Mais c'était pas complètement évident au début et mais par contre, on avait tous nos comment dire, nos attaches, nos expériences, nos visions. Donc Léo Cohen, oui, il lui arrivait de dire « au ministère, on pense que parce que » parce qu'il était représentant de ce ministère et c'était son lieu d'origine, mais les autres pouvaient dire, « nous, vu des salariés », ou « nous, vu des associations », ou moi je disais « pour les entreprises, etc. ». Donc je pense qu'on avait tous, et c'était pour ça qu'on avait été choisi d'ailleurs, on avait tous notre légitimité liée à ce qu'on était et d'où on venait et ce qu'on pensait, et chacun l'a fait valoir. Mais quand Léo Cohen disait quelque chose, on disait pas, si on n'était pas d'accord, « ah bah non, parce que c'est le ministère qui parle » ... C'était aussi débattu et on a fini par trouver des...

MG : Un terrain d'entente ?

CTC : Un terrain d'entente et surtout une façon de le faire avancer. Oui, et nous les gens du CESE, on était très attachés à l'idée de l'éducation des citoyens, c'est-à-dire de faire en sorte

que les citoyens soient informés de manière, je dis pas non partisane, mais de manière variée, de manière équilibrée entre différents points de vue.

MG : J'imagine qu'au sein du comité de gouvernance vous vous êtes rencontrés évidemment avant, pour mettre en place tout ça. Est-ce que vous vous êtes vus beaucoup avant ? Comment est-ce que ça s'est passé en amont ?

CTC : Alors on s'est vu beaucoup dans toute cette histoire avec différents formats et tout le temps jusqu'à la fin. C'est-à-dire que sincèrement, ça a été un gros engagement, je pense, pour tous les gens qui ont été dans cette structure du comité de gouvernance. Tout le monde a été très assidu, etc. Nous, les représentants du CESE, on a fait aussi beaucoup de réunions au fur et à mesure entre nous. Éventuellement pour discuter entre nous des questions qui étaient posées au comité de gouvernance ou pour discuter entre nous des positions qu'on allait adopter vis-à-vis de propositions d'autres membres. Donc on s'est beaucoup vu, le comité de gouvernance, il se réunissait toutes les semaines et nous on se réunissait aussi toutes les semaines et on se parlait tout le temps. On avait des boucles WhatsApp, etc. Donc il y a eu beaucoup, beaucoup de concertation dans tous les sens.

MG : Oui, et bien avant octobre j'imagine ?

CTC : Ça a commencé à la rentrée en fait hein. La lettre était de juillet de mémoire donc il y a eu les congés et tout le monde s'est retrouvé en septembre. Donc c'est à partir de là qu'on a travaillé et qu'on a commencé à se voir. Après on a fait la connaissance, moi et mes collègues du CESE, de l'équipe externe au CESE, puisque à l'époque donc je le répète, il n'y avait pas de de structuration législative ou même réglementaire de la manière de faire. Ce qui, mais j'anticipe sur les conclusions ce qui est arrivé après, puisque dans la réforme du CESE qui est intervenue depuis, notamment en tenant compte d'expériences comme la Convention Citoyenne, il est prévu que ce soit le CESE qui organise, pilote etc. des conventions citoyennes. Alors celle sur le climat, elle a eu la particularité d'être la première, elle était d'importance, elle a duré longtemps et avec un très gros sujet quand même, le changement climatique. Comme on l'a vu dans les cinq sujets qui ont été traités, il y avait beaucoup, beaucoup d'aspects, il y a eu beaucoup, beaucoup de travail.

MG : Il y avait des citoyens qui ont intégré le comité de gouvernance. Ce que j'aimerais savoir c'est que ça n'a pas été dès septembre, ça s'est fait après ?

CTC : Alors je me rappelle plus exactement, mais on les a intégrés assez vite. En fait le premier travail, ça a été quel citoyen, comment on les trouve. La manière de trouver les citoyens, ça a été un gros travail aussi. Avec l'histoire des numéros de téléphone, tout ça sous contrôle, comment tirer au sort les gens. En fait, des numéros de téléphone étaient appelés de manière aléatoire. Il leur était expliqué le projet, cela par une boîte à qui ce truc a été sous-traité. Et après dans le comité de gouvernance, on avait déterminé un certain nombre de critères pour que, en fait, selon une expression qu'on a dû utiliser assez souvent, pour que cette Convention Citoyenne soit un genre de France en miniature statistique, pas d'opinion politique, mais statistique (en termes de CSP, en termes d'origine, en termes de niveau d'études, etc.). Après, il fallait vérifier, on a eu des inquiétudes à un moment : est-ce qu'on allait trouver 150 personnes ? Est-ce qu'elles allaient être représentatives ? On nous avait expliqué qu'il y avait des catégories qui étaient plus difficiles à... comment dire... à séduire, à attirer ou à intéresser.



Et par exemple, de mémoire, on a fait appel, je crois, à une association ou deux pour trouver des gens qui soient représentatifs des milieux de grande pauvreté, parce qu'on voulait vraiment la société du plus bas au plus haut en termes de revenus et on a trouvé des gens par l'intermédiaire d'une asso parce que, c'est pas forcément évident de contacter ce genre de gens, est-ce qu'ils vont répondre ? Donc le premier travail, ça a été les critères pour recruter des citoyens, la mise en œuvre du système pour voir si ça marchait. Et donc on disait aux gens, est-ce que vous êtes intéressés ? Oui, non. Si les gens étaient intéressés, après on leur posait des questions pour qu'ils rentrent dans les cases. Et par exemple s'il y avait déjà suffisamment d'hommes de plus de 50 ans de métier intermédiaire, la personne n'était pas retenue.

MG : C'est vous qui avez établi les critères au sein du comité de gouvernance ?

CTC : Oui. En se fondant sur là aussi... dans les membres du comité de gouvernance, il y avait des gens comme Jean-Michel Blondeau (*sic*), je crois, j'ai un trou de mémoire sur son prénom qui est un expert de ces sujets-là, donc qui avait déjà eu des expériences de convention citoyenne. Alors pas forcément en France, ou sur des sujets différents, ou sur des formats plus petits, moins visibles. Parce que là c'était quand même assez politique notre truc. Et qui disait « bah voilà comment ça s'est passé ailleurs ». Donc on disait « bah ça, ça a l'air bien » ou « on peut peut-être faire un peu différemment », mais on s'est un peu fondé sur des expériences.

MG : Est-ce que c'est Loïc Blondiaux dont vous parlez ?

CTC : Oui.

MG Quel était votre rôle à vous au sein du comité de gouvernance ? Est-ce que vous aviez un rôle particulier ?

CTC : Moi je dirais que dans cette partie là de recrutement des citoyens, j'étais comme tout le monde. Après quand on est rentré dans le vif du sujet, c'est-à-dire qu'on a déterminé les sujets, enfin les cinq thèmes. Moi j'étais d'accord, là j'avais pas de problème donc j'ai participé normalement et ensuite au fur à mesure des weekends et des sessions de travail en fait moi j'ai notamment veillé à ce qu'il y ait des représentants du monde économique dans tous les groupes de travail. Je m'occupais de trouver des intervenants dans mon réseau d'entreprise et via le Medef, via la CPME, via les CCI. Et donc on en discutait en comité de gouvernance, sur tel thème, telle personne ce serait bien, ou quelqu'un de tel type de profil. Et une fois que le principe du profil était retenu, moi je cherchais des gens qui correspondent, ou bien j'avais des gens en tête. Enfin voilà, et tout le monde avait un petit peu ce rôle-là par rapport à la catégorie de laquelle il était issu, au type de parties prenantes qu'il représentait. Oui, je me suis toujours vue comme une représentante d'une catégorie. Pas comme une experte indépendante, etc., c'était pas ça mon rôle.

MG : Est-ce que vous pensez que cette expérience de Convention Citoyenne, qui est quand même enfin inédite en France et assez inhabituelle même ailleurs, est-ce que vous pensez que ça a pu renforcer l'image du gouvernement auprès des citoyens ?

CTC : Alors Oui et non. Oui en partie et après je vais vous donner une opinion personnelle, mais j'étais pas la seule à le dire. Je pense qu'il y a un truc qui n'a pas joué en faveur de cette augmentation de la crédibilité.

Sur le principe, j'ai pensé tout au long de cette expérience et je pense encore que c'est une bonne idée de faire ce type de choses. Ça permet à des citoyens d'être au contact direct de problèmes complexes, délicats, importants. Mais enfin de problèmes, de vrais problèmes politiques au bon sens du terme. Je pense que ça a été très bénéfique, en tout cas pour une grande partie des citoyens. Je prétends pas avoir connu en détail les 150, mais quand même après avoir passer presque un an ensemble on finit par en connaître, voir comment ils sont, etc. Je pense qu'ils l'ont vécu comme une superbe expérience. Moi j'appelle ça un cours d'éducation civique intense et accéléré. Bon, je pense que ça s'est très bien et que de ce point de vue-là, ça a renforcé les citoyens. Ils sont allés plusieurs fois à l'Élysée, ils ont vu le Premier ministre, il y a des ministres qui sont passés. Donc ils ont vu beaucoup de monde quand même et là comment dire ça, c'était bien pour ça. Bon, je vous cache pas que certains citoyens croyaient que c'était pipeau « je suis venu pour voir. J'avais un doute sur le sérieux du truc ». C'est intéressant de voir qu'il y avait une certaine méfiance, des doutes. Donc tout c'est très bien pour ça.

Et après ce que je veux dire là, c'est vraiment une opinion personnelle. Le président de la République a utilisé plusieurs fois, et ça a été beaucoup repris dans les médias, l'expression « sans filtre », c'est-à-dire qu'il a dit, je prendrai toutes vos propositions « sans filtre ». Et je pense que là, il y a eu un malentendu grave qui a nui ensuite à l'image que les citoyens, mais il faudrait leur demander à eux, ont eu du processus et de son résultat. Parce que bon, il y avait à la fois dans le comité de gouvernance des écologistes très convaincus, dans les gens qui sont venus, il y a eu des débats sur le biais que constituait le fait de dire oui. Si on compare par exemple à un jury d'assise, si vous êtes sollicités, vous devez y aller, sauf raison impérieuse. Là il y avait le fait de dire oui. Donc on peut imaginer que les gens qui sont venus avaient peut-être un peu plus de temps, un peu moins d'engagement personnel. Enfin je sais pas, c'est peut-être pas une jeune femme de 32 ans avec un gros job, un mari aussi et deux enfants en bas âge, c'était pas évident pour venir pendant neuf weekends etc. Donc y avait peut-être un biais et peut-être aussi un biais d'engagement, peut-être ceux qui étaient plus intéressés par l'écologie, par le climat ont dit oui, c'est pas illégitime tout ça. Et donc il y a eu une déception exprimée par un certain nombre de citoyens. Alors là aussi c'est ça a été repris par les médias : du genre on s'est fiché de nous, on a pas repris nos mesures, etc. C'est toujours ceux qui parlent le plus fort qui sont le mieux repris par les médias ou les réseaux sociaux. C'est probablement ceux qui étaient déjà engagés ou qui sont devenus qui se sont le plus exprimés. Mais moi je pense que c'est aussi cette expression « sans filtre » qui a, qui a troublé. Parce que les citoyens, ils ont appris plein de choses et notamment sur tous les sujets autour du climat. Ils étaient pas forcément spécialistes de droit constitutionnel ou de processus administratifs et quand le Premier ministre est venu voir la Convention, ça devait être la première ou la deuxième fois qu'elle s'est réunie et qu'il leur a expliqué quel allait être le processus législatif à partir du moment où ils auraient fait les propositions, il y a des citoyens qui sont venus me dire, « mais pourquoi il nous a dit ça ? Le président de la République, il dit qu'il va tout prendre ». Et moi j'ai dit « oui, mais non. C'est-à-dire que ce que vous a expliqué le Premier ministre, c'est le processus normal. C'est pas parce qu'il y a la Convention qu'il n'y aura plus de débat, qu'il n'y aura plus d'Assemblée nationale ou de Sénat, qu'il n'y aura plus de groupes de pression ». Dans un sens ou dans l'autre. Parce que bon, ça c'est une opinion

personnelle, mais quand on dit les entreprises sont des lobbyistes, moi je dis oui, mais les environnementalistes aussi. Donc des groupes de pression qui n'ont pas les mêmes intérêts ou les mêmes visions, et qui interviennent dans le processus, qui font valoir des trucs qui vont être représentés dans les assemblées, etc. Et donc le sans filtre n'a pas été 100% sans discussion, sans modification, et ça, ça en a déçu beaucoup et ça a été très utilisé par des ennemis du gouvernement ou des gens qui voulaient dire que c'était pas suffisant et c'était leur droit. Mais c'était ambigu et c'était pas bien.

La pédagogie, elle est pas allée jusqu'au bout alors que mon opinion et moi je l'ai vu côté entreprise, c'est que au début il y avait un intérêt mitigé pour ce procédé, et il y en avait qui disait « qu'est ce que c'est que ce truc, c'est un barnum, c'est pas sérieux, etc. ». Et puis au fur et à mesure que la Convention s'est déroulée, qu'il commençait à y avoir des propositions, qu'on voyait que les gens travaillaient, que des gens sont venus écouter, puisque ça c'était possible, les séances étaient publiques (pour la plupart), les gens se sont rendu compte que, bah oui, il y avait du travail de produit, que c'était pas n'importe quoi et c'est devenu plus intéressant. Et moi je disais tout à l'heure que mon rôle, ça avait été de trouver des intervenants. Je vous cache pas que c'était parfois plus difficile au tout début quand je téléphonais à des gens que je connaissais ou pas, « est-ce que vous seriez disponible dimanche matin pour venir une heure plancher sur tel sujet ? » Bon à la fin il y avait beaucoup plus d'enthousiasme, plus d'intérêt. Voilà, mais y a eu ce malentendu qui, à mon avis, a un peu gâché les choses et qu'on retrouve encore. Parce que de fait, ça a bougé, je trouve que toutes les mesures qui sont sorties dans des textes législatifs ont tenu compte tenu compte, ça veut pas dire mot à mot les précos (*sic*) de la Convention Citoyenne, mais ont tenu compte de la Convention Citoyenne.

MG : Quand vous dites que ça avait un quand même une composante très éducative, est ce que vous faites allusion aux 150 citoyens tiré au sort, ou est-ce que vous pensez aussi que ça a eu cet effet-là plus largement sur la population française ?

CTC : Sur le fait que le processus existait et que c'était quelque chose d'assez sérieux, je pense oui, sur certaines personnes. Enfin je veux pas être trop prétentieuse, si on avait fait un sondage sur les français « savez-vous que ça existe ? Qu'est-ce qu'ils sont en train de faire ? », et tout bon... sur les milieux... Coluche dirait les milieux autorisés, avec humour, non mais sur les têtes de pont parisiennes, sur les responsables de grandes structures politiques, sociales, etc., oui. Sur l'ensemble des citoyens, je ne pense pas.

Mais moi je répète un truc que j'ai dit tout à l'heure, moi, ce qui m'a frappé, c'est en recroisant quelques citoyens quelques mois après, à quel point ils ont dit « c'était vachement bien pour nous » et ils en ont parlé, ils en ont parlé autour d'eux. Il y a eu des opérations dans les villes, dans les villages, etc. Moi j'étais allée parce que c'était chez une citoyenne qui avait organisé quelque chose dans sa ville, parce qu'elle était élue locale pour aller expliquer ce qu'on faisait. Donc oui, il y avait un processus de ramification au bon sens du terme.

MG : Oui, et d'ailleurs c'est pour ça qu'il y a une association qui a été créée parce qu'ils voulaient garder cet élan.

CTC : Oui, l'association des 150 ou des 140, ils étaient assez nombreux, ça c'est bien, mais c'est là qu'on trouve aussi un point d'attention pour la suite, c'est ni négatif ni positif. Dans la mesure où ces gens ont vécu un moment de leur vie, quelque chose de particulier, où ils ont

été formés, où ils ont débattu sur des sujets qui étaient pas forcément les leurs. Après, ils sont redevenus eux-mêmes et ils n'avaient plus le même niveau d'engagement et d'exposition au débat. Donc il y a une légère tendance à camper sur ce qu'ils avaient fait à un instant t. Sans forcément prendre en compte, tout ce qui pouvait se passer après en termes de « il y a déjà un texte qui a fait ça », vous voyez ce que je veux dire ? Il vous arrive un truc à un moment donné, bah vous en parlez et vous restez un petit peu sur vos positions. Ça c'était le risque d'une certaine rigidification de leur position. Je pense qu'il y en a quelques-uns qui sont restés assez militants, engagés, et ceux-là, bah ils continuent à avoir des informations, les autres ce serait intéressant de les interroger quelques années après. Qu'est-ce qu'il leur reste ? Qu'est-ce qu'ils en pensent ?

MG : J'ai parcouru un livre d'un citoyen qui a participé à la Convention Citoyenne et en tout cas, on avait l'impression que ça avait vraiment éveillé quelque chose en lui.

CTC : Ah, c'est Grégoire [Fraty], c'est ça ? Je l'ai lu son livre, il est pas mal.

MG : Dans son livre, on voit qu'il perçoit le comité de gouvernance comme une entité très forte. Et j'ai eu la sensation que c'était un peu négatif. Comment est-ce que vous percevez ce qu'il a pu écrire par rapport à ça ?

CTC : Les citoyens [ont intégré le] comité à partir du moment où on a commencé à bosser, c'est-à-dire avoir des réunions, des sessions avec les citoyens, c'est-à-dire que les citoyens avaient été choisis, sélectionnés. On a décidé que ce serait bien qu'il y ait des représentants des citoyens dans le comité de gouvernance pour pas avoir justement cette espèce d'instance sortie de je ne sais d'où, enfin vu des gens mais qu'ils soient associés. Et donc on a eu un système de présence de citoyens qui changeaient à chaque session, à chaque préparation de session. Ça, c'était là aussi pour exposer un maximum de citoyens à une appartenance au comité de gouvernance pendant un moment. Que ce soit pas non plus parmi les 150, je sais pas deux ou quatre citoyens qui seraient devenus un peu plus que les autres peut-être, et pour tout le temps de la Convention, parce qu'ils étaient dans le comité de gouvernance, on a fait exprès de faire tourner.

Et Grégoire fait partie de ceux qui ont fait partie un moment du comité de gouvernance, naturellement, même si on a travaillé assez longtemps, on n'a pas eu le temps de faire passer tout le monde par le comité de gouvernance. Donc bah il a son opinion ou sa vision. Moi j'ai trouvé en lisant son bouquin que c'était assez bien vu, il fait des réflexions pertinentes qui sont son point de vue. Je sais pas trop quoi dire. C'était quelqu'un Grégoire, d'engagé, de constructif, qui participait aux débats, donc positif, intéressant.

MG : Pour rebondir sur ce qu'on disait un peu plus tôt, est-ce que vous pensez ou vous avez eu l'impression que ça avait été comme difficile à mettre en place, que ça avait pu être coûteux, que ça avait peut-être bousculé vos travaux au sein du CESE ?

CTC : Ça a pris du temps, ça a été un gros boulot. Bousculer les travaux ? Non. Enfin les travaux du CESE ont continué normalement. Par contre pour les membres du CESE c'était vraiment en plus. Le CESE n'est jamais supposé être un job à plein temps, mais ça prenait pas mal de temps. Couteux... il y a eu dès le début un budget et là il y avait des fonds qui ont été accordés par le gouvernement. Enfin oui, ça a coûté quelque chose. Oui mais je... enfin

je rentrerai pas là-dedans parce que j'ai pas l'impression qu'on ait fait des trucs particulièrement coûteux ou bizarres. Mais mine de rien, c'est du boulot quoi.

MG : C'était plutôt en termes de personnes mobilisées, de création d'une innovation.

CTC : Oui, il y a eu une sur mobilisation des représentants du CESE et je peux vous dire très clairement que on en a tiré strictement aucun bénéfice matériel, c'est-à-dire que en tant que conseiller du CESE, on a une indemnisation. Pendant le temps de la Convention Citoyenne, on n'a pas touché un centime en plus. Donc les autres je sais pas, mais nous rien quoi c'était, j'allais dire bénévoles. Enfin c'était dans le cadre de la mission qu'on avait pour le CESE.

Je sais pas ce qu'il en était pour des membres du comité de gouvernance qui n'était pas forcément ... [du CESE]. Il y avait aussi je sais pas, par exemple, les présidents avaient des sherpas, je sais pas très bien sur quel crédit ils ont été rémunérés.

MG : Il y avait d'autres personnes, j'imagine, qui travaillaient, qui ont été mobilisées au-delà du comité de gouvernance ? J'imagine que c'était une petite fourmilière, pour mettre tout ça en place.

CTC : Il y avait des administratifs du CESE qui ont participé aux travaux, le secrétaire général, le directeur financier, donc eux, je ne sais pas, je pense pas qu'ils aient eu de rémunération particulière. Il y a eu peut-être aussi des temps parce que il y a eu des weekends travaillés. Ça il faudrait demander au CESE. Je vais vous dire des bêtises. Je sais que par exemple pendant les weekends il y avait du personnel, des gens qui ont accueilli et qui tenaient, comme une kermesse de village, des stands. Eux, ils ont été indemnisés. Et d'ailleurs, à ma connaissance, les citoyens ont été contents de la logistique qui a été mise en place, ça s'est bien passé, ça s'est bien passé.

MG : Est-ce que vous, au comité de gouvernance, vous vous êtes inspirés, pour la mise en place de cette innovation, d'expériences similaires, enfin plus ou moins similaires, qui avaient pu se faire notamment en Irlande, mais il y en a eu ailleurs. Est-ce que vous vous êtes un petit peu appuyés là-dessus ?

CTC : Oui, dans la partie formation. J'ai parlé de la formation, de l'acculturation, de l'éducation des citoyens au sujet qui était traité, mais il y a eu le même processus pour tout le monde, parce que chacun ayant ses particularités et sa propre expérience, on n'était pas experts de tout. Moi par exemple, je connaissais pas ces histoires de convention citoyenne, etc., donc comme il y a eu des présentations par des chercheurs, que la Convention Citoyenne était aussi suivie par un certain nombre de chercheurs, des sociologues etc., tout ce que ces gens ont apporté a été utile. Et oui, on l'a, enfin en tout cas, moi je l'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et on en a tenu compte, oui.

MG : Et vous, en amont, vous avez été formés ? Ou ça s'est fait vous aussi, en même temps que les citoyens, en assistant aux interventions des experts ?

CTC : Ah ben ça dépend formés à quoi ? Moi j'étais directeur développement durable dans l'industrie, donc les thématiques environnementales et climatiques, je connaissais un certain nombre de choses. Mais les aspects plus, démocratie participative, expérience, etc., non, je ne connaissais pas, donc j'ai appris des choses. Et après, il est clair que parmi les différents

experts qui étaient là, il y avait plusieurs visions de ces sujets là. Et là, des gens comme Loïc Blondiaux ils baignent là-dedans depuis des années.

Je vais pas personnaliser mais y'a des gens qui pensent visiblement que ça pourrait remplacer la démocratie représentative. Y en a même qui pensent que la démocratie représentative est une perversion de la démocratie, etc. Donc j'ai entendu des gens présenter ce type de vision, c'est pas la mienne, mais voilà donc. Mais c'était très intéressant de partager. Et nous en tant que CESE on s'est attaché aussi à dire qu'on avait une forme d'expérience dans le CESE traditionnel, qui n'était pas non plus celle de citoyens tirés au sort, mais qui est celle de la cohabitation et du travail en commun de représentants de la société civile organisée comme on dit, qui n'ont pas les mêmes points de vue et c'est très intéressant. Points de vue qui, surtout au début, ne semblaient pas intéresser des tenants radicaux de la démocratie participative pour qui c'était *bullshit*, ça servait à rien.

MG : Par rapport à ce qu'on disait, par rapport à l'image du gouvernement que ça a pu renvoyer, est-ce que vous pensez que ça reflèterait comme un effet de mode ou une certaine tendance la mise en place de ce genre d'innovation démocratique ?

CTC : C'est péjoratif de parler de mode, franchement, je pense que c'est intéressant mais que ça doit être bien cadré. Et pour pas en attendre trop, bien montrer, c'est vraiment ma vision du système, que c'est complémentaire du travail effectué par des représentants élus et de veiller de travailler peut-être encore mieux l'articulation avec justement les élus. Parce que au début, mon ressenti à moi, c'était que les parlementaires n'étaient pas enthousiastes avec ce processus. Il y en a même qui étaient très hostiles. Certains sont venus voir par curiosité. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, qui était Marc Fesneau à l'époque est venu plusieurs fois, il est venu très régulièrement pour voir ce que c'était, sentir. Donc je sais pas si c'est un effet de mode je pense qu'il y a, il y a un vrai problème du système représentatif, il y a, comment dire, les abstentions qui sont en augmentation, il y a les jeunes dont beaucoup d'études montrent qu'ils sont moins engagés dans les processus électoraux. Dans les générations comme la mienne, on allait voter, c'était plutôt les abstentionnistes qui étaient minoritaires. Maintenant ça se renverse au moins pour un certain nombre d'élections. Donc je pense pas qu'il faille parler de mode. Il faut expérimenter pour trouver ce qui est le plus utile à la démocratie et à une société apaisée. Ça me paraît bien.

MG : Non mais ça avait un côté un peu péjoratif alors que c'était pas vraiment le fond de ma question. Tout ce que vous me dites en tout cas m'aide à comprendre un petit peu plus. Je pense que je vous ai posé à peu près toutes mes questions. J'ai juste deux petites dernières questions beaucoup plus générales. Quels sont les souvenirs que vous en gardez de cette expérience ?

CTC : Globalement, un bon souvenir, beaucoup de travail. Une expérience originale avec des gens que j'aurais pas forcément rencontré. Quelque chose de bien et quelques recommandations. Enfin, on a fait un travail au sein du CESE de retour d'expérience, je sais pas ce qui est public de tout ça, mais enfin on a beaucoup, *a posteriori* quand c'était fini, redécortiqué le processus. Et celui qui pourrait vous en parler le plus, c'est Dominique Gillier, qui était CFDT et membre du comité de gouvernance parce que c'est lui qui a tenu le plus la plume dans ce travail de retour d'expérience et on avait beaucoup analysé. Donc je pense que justement il faut pas en faire un truc de mode, « c'est fini, on passe à autre chose » : il faut en tirer des

leçons. Et bon, on avait trouvé que on avait quand même un petit peu comment dire, souffert. Le terme est peut-être excessif, mais naviguer à vue au début pour essayer d'imaginer quelque chose... Et après justement, notre idée c'était de dire que puisqu'on pense que ça doit être renouvelé, il faut qu'il y ait des règles du jeu, qu'il faut qu'on sache quelle est l'institution sur laquelle le système s'appuie. Et nous on pensait que le CESE c'était bien parce que justement il était multi-parties prenantes et qu'on avait pas tout à fait la même logique que les assemblées.

## Annexe 6. Retranscription de l'entretien avec Loïc Blondiaux

Entretien le mardi 20 février 2024 à 11h.

Loïc Blondiaux est professeur de sciences politiques à l'Université Paris I. Il est membre du Gis « Démocratie et Participation » depuis 2009. Il faisait partie du comité de gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) au titre d'expert de la démocratie participative. Depuis 2020 il est membre de la CNDP, la Commission nationale du débat public. La CNDP créée par la Loi Barnier en 1995 est « l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement<sup>31</sup> ».

Marie Gayerie (MG) : Pourriez-vous m'expliquer comment est-ce que vous êtes parvenu à participer à la mise en place de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Loïc Blondiaux (LB) : Alors bon, il se trouve que je suis enseignant chercheur, je travaille sur les questions de démocratie participative et délibérative depuis maintenant très longtemps, mais je suis aussi engagé dans un certain nombre de mouvements en faveur de l'innovation démocratique. J'ai été sollicité au début de l'année 2019 pour signer un texte porté par un mouvement qui s'appelait les Gilets citoyens, par une association qui s'appelait Démocratie Ouverte, dont je connais bien les membres. Et donc j'ai été à ce moment-là embarqué dans cette aventure et en même temps pas mal consulté sur la manière dont pourrait advenir une proposition de convention citoyenne, alors à l'époque qui était pas ciblée sur le changement climatique, mais qui devait notamment envisager une réforme des institutions. Donc c'est un peu dans ce contexte-là, c'est au double titre d' « expert », entre guillemets (*sic*), de la démocratie participative et de militant de l'innovation démocratique que je me suis retrouvé là. Et puis après j'ai été désigné. Alors je sais plus comment, ni par qui, mais dans le cadre d'une négociation entre le CESE, le ministère de la Transition écologique, qui ont préfiguré, ce que pouvait être le comité de gouvernance. J'ai été intégré dans ce comité de gouvernance au titre de spécialiste de la démocratie participative, au même titre que Jean-Michel Fourniau avec qui j'ai cocréé il y a bien longtemps, le Gis « Démocratie et Participation » qui est un réseau universitaire, et puis Mathilde Imer qui faisait partie de Démocratie Ouverte à l'époque, voilà.

MG : Vous avez fait allusion à la lettre ouverte qui avait été publiée dans *Le Parisien*, c'est bien ça ? Cette lettre ouverte, je n'arrive pas à déterminer si elle a été initiée par Démocratie Ouverte ou par les Gilets citoyens.

LB : C'est à mon avis, ce sont des gens qui se connaissent, voilà. C'est l'histoire de la poule et de l'œuf. C'est très compliqué rétrospectivement de savoir qui est à l'origine. Une personnalité comme celle de Mathilde Imer qui, à mon avis, a été à la fois à Démocratie Ouverte et à l'initiative des Gilets citoyens avec Priscilla Ludosky... voilà, ce sont là où étaient les chevilles ouvrières. Mais il y en a eu d'autres à l'époque dont on a oublié les noms, mais c'est

---

<sup>31</sup> Voir <https://www.debatpublic.fr/>.



quand même plusieurs personnes qui ont convergé pour ce texte. Armel le Coz, par exemple, de Démocratie Ouverte, mais il y en a plusieurs.

MG : Comment est-ce que vous percevez le fait que cette lettre, qui n'avait pas pour principal thème le climat, a pu être la base de départ de la mise en place de la Convention Citoyenne ?

LB : Il faut d'abord voir que l'initiative de mettre en place cette Convention Citoyenne, elle vient à l'origine, l'idée a émergé au moment des Gilets citoyens, mais elle était défendue au sein du ministère et notamment dans le cabinet du ministre de la Transition écologique de l'époque, qui avait déjà essayé de porter l'idée d'une assemblée citoyenne. Donc il y a quand même un engagement de la part de gens qui étaient en charge du dossier de l'écologie. Mais c'est qu'une des origines, il y en a plein d'autres. Je pense que tout bêtement en fait ce qu'a voulu faire Emmanuel Macron c'est un dispositif de sortie de la crise des Gilets jaunes, donc donner une réponse aux Gilets jaunes et que parmi les trois propositions qui lui avaient été faites de thèmes de Convention Citoyenne - climat, renouveau démocratique ou fiscalité - il a choisi celle qui lui permettait de répondre sur deux tableaux : répondre à la critique de son manque d'engagement pour la cause écologique et surtout répondre à la critique de sa gouvernance autoritaire. Donc il faisait d'une pierre deux coups et effectivement c'était un sujet moins politiquement sensible que la fiscalité ou le renouveau institutionnel. Donc c'est comme ça que les choses sont arrivées. Mais bon, ce que je ne cesse de répéter, c'est qu'il faut d'abord voir la création de la Convention Citoyenne pour le Climat comme une réponse présidentielle à la crise des Gilets jaunes donc comme une sorte de coup tactique qui a réussi, rétrospectivement, beaucoup plus que comme une réflexion de long terme de la part de ce gouvernement sur la nécessité d'une démarche délibérative autour du climat.

MG : Justement, la Convention Citoyenne pour le Climat devait permettre une forme de réconciliation dans ce moment de crise démocratique. Et donc ça a imposé, j'imagine, une mise en place assez rapide. Comment est-ce que vous percevez cette mise en place et l'impact du contexte social politique ?

LB : Cette mise en place elle s'est faite sous une forme de bricolage, comme toujours dans des situations de crise, mais une forme d'anarchie organisée si vous avez fait un peu de sociologie de la décision. Mais qui était rendu compliqué à la fois par un impératif temporel ; le fait que ça se fasse vite hors de tout cadre réglementaire, législatif, constitutionnel. On est dans la pure invention politique. Donc on était dans un processus d'invention, on découvrait quelque chose et ça impliquait aussi une assez grande diversité d'acteurs.

Il y a le CESE, parce que l'histoire de la Convention Citoyenne pour le Climat, elle croise celle de la réforme du CESE, qui a fait l'objet d'une loi notamment et d'une interrogation sur l'avenir du CESE. Elle implique le ministère de la Transition écologique, j'y reviens, qui avait quand même deux représentants dans le comité de gouvernance, et c'était pas du tout un hasard. Et elle impliquait aussi les activistes pour la démocratie des Gilets citoyens, de Démocratie Ouverte qui étaient associés évidemment à la conception de ce dispositif et notamment à la composition du comité de gouvernance. Et puis évidemment le Premier ministre et la présidence de la République. Donc ça fait quand même un cocktail assez compliqué d'acteurs, d'institutions, avec des agendas différents, avec des légitimités différentes et avec des idées différentes sur ce que ça devait être. Et donc on a eu une sorte de résultat un peu hybride, qui associait fortement le CESE, qui pouvait être un lieu institutionnel acceptable, pour tout le

monde, de réception, et qui pouvait aussi y mettre des moyens. C'est pas rien hein... qui pouvait recevoir le budget par exemple, on pouvait pas confier un budget... qui s'est révélé quand même... c'était plus de six millions d'euros, vous pouvez pas confier ça à une association et on pouvait pas faire ça dans le cadre de l'État tel qu'il est. Puisque l'État aurait été juge et partie, ça pouvait pas être le ministère qui encadrerait ça. Donc on a trouvé une sorte de compromis qui est dans le comité de gouvernance et avec très clairement la trace de ce compromis avec les différents acteurs qui étaient représentés.

Et puis il y a eu un moment décisif qui a été celui de la mise à l'écart de la CNDP parce que la CNDP aurait été normalement l'autorité administrative suffisamment indépendante pour pouvoir... elle était outillée, conceptuellement, institutionnellement et elle était légitime me semble-t-il à organiser cette Convention. Or, elle s'est révélée trop peu souple dans les premières discussions avec le gouvernement et donc il y a eu ce conflit qui a fait qu'elle a été mise à l'écart et donc du coup, il a fallu tout inventer, tout réinventer en quelques semaines.

MG : La mise à l'écart de la CNDP, est ce que vous percevez que ça a un lien avec les tensions qu'il y avait pu avoir avec le Grand débat national ?

LB : Oui bien sûr. Effectivement, j'ai fait un télescopage, c'est sur le Grand débat. Donc il était même hors de question, il y a même pas eu de négociations. Vous avez tout à fait raison, c'est bien de me le rappeler. Donc dans ce que je vous ai dit, je projetais le clash qui a eu lieu au moment du Grand débat sur la CCC. Mais effectivement le Grand débat était derrière. Et effectivement il s'est opéré à ce moment-là. Mais normalement ça aurait pu être, avec une autre histoire, avec une autre chronologie, ça aurait pu être la CNDP qui organise ça. Mais avec le Grand débat, il était beaucoup trop tard pour que ce gouvernement accepte que la CNDP l'organise.

MG : Est-ce que vous pensez que cette expérience a pu renforcer l'image du gouvernement auprès des citoyens ?

LB : Je pense qu'elle a été une arme à double tranchant. C'est-à-dire que d'un côté oui, à court terme, ce gouvernement a pu avec le Grand débat, parce que c'est une séquence, Grand débat plus Convention Citoyenne, a pu montrer une certaine forme de courage politique, le courage de s'exposer à la participation citoyenne. Et, le Grand débat a été un moyen de court-circuiter, de marginaliser, de délégitimer les Gilets jaunes, en faisant exister une sorte d'autre espace de participation beaucoup plus domestiqué et beaucoup moins contestataire.

Pour la CCC, il faut mesurer quand même l'enthousiasme. Elle a suscité des critiques, évidemment fortes. Mais elle a quand même, dans une partie de l'opinion, la plus sensible à la cause de l'écologie et peut-être aussi la plus sensible à la question de la démocratie, elle a pu apparaître comme un espoir, comme un changement intéressant. Donc il a pu, d'un certain point de vue, capitaliser. Mais dès lors qu'on a pu lui reprocher de ne pas avoir tenu sa promesse, dès lors qu'il a montré qu'effectivement cette CCC avait peu de poids, alors même qu'elle était en tout cas, dans son principe et dans sa production, soutenue par une partie de l'opinion, là il a perdu des points bien évidemment. C'est-à-dire qu'il a produit une forme de frustration, de désenchantement qui se sont révélés délétères non seulement pour la démocratie en général, mais pour son image aussi. Puisqu'il a confirmé d'un certain point de vue le caractère autoritaire et centralisé de son pouvoir.

Bon, il y a tout ce conflit d'interprétation sur la signification du « "sans filtre" mais vis-à-vis duquel je me suis engagé, finalement je peux ne pas en tenir compte ». Donc il a confirmé tous les doutes que l'on pouvait avoir sur la sincérité de son ouverture à la démocratie. Et ce qui est très intéressant, c'est que le Conseil national de la refondation, qu'il a essayé de lancer peu après et qui joue sur le même registre de la participation citoyenne et de la démonstration de ce que ce gouvernement est capable d'être à l'écoute des citoyens. Ce Conseil national de la refondation n'a pas du tout fait illusion. C'est-à-dire que à peu près personne n'en a parlé et il n'a pas eu du tout l'effet politique qui pouvait en escompté.

MG : Pour rebondir sur ce que vous dites, est ce que vous percevez cette expérience de démocratie participative et peut-être même ces expériences de démocratie participative comme un effet de mode, une tendance ?

LB : Non, je pense que là, pour le coup... on pouvait dire ça il y a 15 ans. Mais on peut plus dire ça puisque finalement ça n'est pas du tout un phénomène franco-français. C'est un phénomène international, il y a des initiatives ailleurs qui restent effectivement minoritaires, marginales dans le cadre des dispositifs de gouvernances nationaux et locaux. Mais non, c'est plus qu'un mouvement de mode, c'est le symptôme effectivement de pouvoirs qui parviennent de plus en plus difficilement à apparaître comme légitime au regard des citoyens et qui ont de plus en plus de mal à faire passer leur décision dans la réalité. Donc, c'est pas du tout un effet de mode. Alors il y a une forme d'instrumentalisation, en particulier par la présidence actuelle de la participation dans le cadre de stratégies de communication. Mais finalement, si elles ont lieu, ces instrumentalisation, c'est bien parce que il y a quand même dans la population, en tout cas pas dans la totalité de la population... Il y a une forme de démonétisation de ces démarches dès lors qu'elles sont utilisées à des fins de communication pure. Et dès lors qu'elles sont toujours ou presque neutralisées pour ne pas produire d'effet par ceux qui les utilisent et en particulier par l'actuelle présidence de la République. Mais ça, c'est valable aussi pour l'échelle locale, pour la démocratie participative à l'échelle locale. Il y a toujours à la fois, à travers ces démarches de participation, une forme d'ouverture à la participation d'offres de participation. Mais il y a toujours un contrôle très étroit de ce qu'elles peuvent produire. Et donc tout ça effectivement, ça minore leur importance. Mais ça n'a rien à voir avec un effet de mode je pense.

MG : D'accord est-ce que pour concevoir la Convention Citoyenne pour le Climat, au sein du comité de gouvernance, vous vous êtes appuyés sur d'autres initiatives qui ont pu se faire à l'étranger ?

LB : Ah bah oui, c'est-à-dire que là effectivement les assemblées citoyennes irlandaises et en tout cas les plus récentes, pas la première mais les plus récentes nous ont beaucoup inspirés. C'est-à-dire qu'en fait ce modèle d'assemblée citoyenne a une histoire. La première, c'est-à-dire intervenant à une échelle nationale ou régionale avait eu lieu en Colombie britannique en 2004. Elle a laissé beaucoup de traces, elle a eu beaucoup d'importance, puisque là on avait vraiment des dispositifs nombreux de citoyens, beaucoup plus nombreux que ce que pouvaient être les conférences ou les jurys de citoyens. Et d'ailleurs c'est très intéressant parce que d'un certain point de vue, on parle plus vraiment de jury ou de conférence de citoyens. On ne parle plus que de convention citoyenne en France, qui est notre traduction d'assemblée citoyenne. Partout dans le monde, on parle de *Citizen Assembly*, qui sont des dispositifs de 100/150/200 personnes, qui vont élaborer des projets.

Parmi les concepteurs [de la CCC, donc au sein du comité de gouvernance], il y a des gens comme Jean-Michel Fourniau ou moi qui connaissons ces choses-là par cœur, et donc qui avons essayé de mettre au service de cette invention ce que nous savions par ailleurs des dispositifs délibératifs. Mais l'assemblée citoyenne irlandaise, c'est vrai, ça a vraiment été le modèle.

MG : D'accord, est-ce que vous, vous avez pu trouver que cette Convention, elle a été difficile à mettre en place du fait de l'urgence ou parce que c'était coûteux ?

LB : Bah évidemment, ça a été plus que difficile. Ça a été incroyablement compliqué puisqu'il s'agissait d'inventer quelque chose qui n'avait pas d'équivalent dans un contexte, une culture politique et administrative française. Je vais vous donner un exemple. Pour qu'une convention citoyenne comme celle-là fonctionne, il faut à la fois un apport en expertise important. C'est-à-dire qu'effectivement il fallait que les citoyens puissent être informés dans un premier temps par des experts. Alors ça c'est pas le plus compliqué. Mais il fallait aussi qu'ils soient accompagnés par des experts, ce qui a ce qui a été le cas. Mais nous n'avions pas à notre disposition de listes d'experts. Par exemple, on aurait pu imaginer un détachement de fonctionnaires des ministères qui auraient pu, d'un certain point de vue, consacrer leur temps à aider les citoyens à chercher de l'information, à répondre à leurs questions. Ça, c'est inconcevable.

Et moi j'ai été très frappé et très déçu par un épisode. C'est-à-dire que dans la lettre de mission du Premier ministre, il y avait l'idée que les propositions devraient être transcrites en langage juridique, présentées sous la forme d'un texte loi. Et pour ça, il est absolument indispensable d'avoir des juristes. Et nous nous sommes adressés à la Cour de cassation, au Conseil d'État, à la Cour des comptes pour qu'ils nous aident d'un certain point de vue et on a eu une fin de non-recevoir. Et donc notre comité de légistes, c'est-à-dire de juristes capables de traduire en langage juridique, était composé d'une conseillère d'État, d'un maître de conférences volontaire et de quelques fonctionnaires du CESE. Et ça c'est pas concevable pour un dispositif de cette ampleur, confronté à une tâche aussi importante. Et puis l'autre difficulté, ça a été l'ampleur. Vous imaginez pas ce que ça peut être quand même que de répondre à une injonction aussi forte que de faire des propositions permettant de diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. C'est, mais c'est d'une ampleur absolument colossale. Alors on peut faire confiance aux citoyens pour apprendre vite, pour s'approprier vite les choses, mais en même temps dans un délai aussi court, couvrir toutes les dimensions du problème c'était d'une complexité infernale. Et en plus de le faire sous le regard de tous les acteurs politiques, c'est-à-dire avec des enjeux politiques très forts. Alors il y a pas eu d'interférences, il n'y a pas eu de contrôle du pouvoir, mais on était observé par le pouvoir, donc ça rendait les choses extrêmement complexes.

MG : Au comité de gouvernance, j'ai cru comprendre que vous aviez dû choisir, ou en tout cas identifier les profils qui allaient intervenir auprès des citoyens pour leur faire des petits exposés. Vous, ça a été une de vos missions, un de vos rôles de les contacter ?

LB : Bien sûr, bah comme tous les membres du comité de gouvernance. Alors ceux qui étaient spécialistes du climat, spécialistes de l'économie, les membres du comité qui avaient une information plus précise que nous sur les experts du climat, de l'économie, des transports, etc. Mais ça a été une difficulté. Il faut voir aussi que on a été critiqué, pour ça, pour la partialité de notre choix d'experts. Bon moi ce que je demande c'est qu'on en a reçu 130 et qu'on me

fasse une analyse très précise des raisons pour lesquelles il y aurait une partialité. C'est-à-dire que cette critique, elle est assez peu informée au fond de la réalité, mais en même temps, on était tributaire aussi de nos réseaux.

Puisqu'il y avait pas par exemple... quand avec des collègues on a fait une proposition d'assemblée citoyenne du futur avec Dominique Bourg et un groupe de travail, on a publié deux ouvrages là-dessus, on avait prévu que, aux côtés de cette Assemblée citoyenne tirée au sort, cette Assemblée citoyenne du futur, il y ait un collège permanent de scientifiques détachés que l'on pouvait mobiliser. Et puis il y a pas que des scientifiques il y a aussi des parties prenantes, que les citoyens ont auditionnées. Au bout d'un moment, ce sont les citoyens eux-mêmes qui ont demandé à ce que certains profils soient reçus. Donc oui oui, ça a été une tâche compliquée et on aurait pu faire mieux. Mais on a fait avec le temps et les moyens qu'on avait.

MG : Le contexte social et politique de 2018, de sa mise en place a vraiment eu un impact. Ça a été vraiment été impulsé par ça ?

LB : Ah bah bien sûr, il a surdéterminé en tout cas ce qu'il a déterminé fondamentalement, c'est la création. Et puis après, le contexte a joué énormément. Alors vous parlez du contexte social et politique. Il y avait le contexte sanitaire aussi. Ça a été un moment clé en 2020, au printemps 2020, ce moment où pour nous ça a été l'épisode... Il y a eu deux épisodes clés de tournant. Il y en a eu plusieurs alors, la venue du président de la République, la venue Nicolas Hulot ont été les tournants dans la petite histoire de la Convention, mais il y a eu deux tournants.

Il y a eu un premier tournant au printemps 2020, quand le gouvernement a lancé son plan de relance et qu'il a été décidé par les citoyens de lui proposer, alors même qu'elles n'étaient pas complètement votées, un certain nombre de recommandations dans le cadre de ce plan. Alors ça ça a été un objet de clivage entre les citoyens et au sein du comité de gouvernance. Est-ce qu'il était opportun, alors même que ces mesures n'étaient pas votées par les citoyens, de les diffuser ? Et bon, voilà donc ça s'est fait et ça a été violent parce que la médiatisation de ces premières propositions a fait peur aux citoyens. C'est-à-dire qu'en fait, on a eu tous les lobbies, tous les médias conventionnels qui ont mis en avant des mesures qui faisaient peur pour décrédibiliser la Convention. Cela a eu un effet de *feedback* sur les conventionnels, qui se sont dit que la société n'était pas prête. Je me souviens d'éditoriaux dans les médias de tous ceux qui ont intérêt à ce que rien ne change, des défenseurs du statu quo. Et ça, ça a eu un effet.

Le deuxième tournant, ça a été quand les citoyens ont refusé de demander que soit présentées au référendum leurs propositions.

Ça a été des moments où le contexte a beaucoup joué. S'ils ont eu peur du référendum, c'est justement parce que il y avait eu une première diffusion de leurs propositions dans l'espace public et un retour de bâton très fort, je le répète, de la part de ceux qui ont intérêt à ce que rien ne change, alors même que quand on proposait aux citoyens les mesures, à l'exception des 110 km/h sur autoroute, il y avait une approbation majoritaire des autres citoyens.

## Annexe 7. Retranscription de l'entretien avec Jean Jouzel

Entretien le lundi 26 février 2024 à 9h.

Jean Jouzel est un paléoclimatologue français. En 1987, il a publié avec Claude Lorius la première étude scientifique démontrant le lien entre l'augmentation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et le réchauffement climatique. Il est membre du GIEC, a obtenu la médaille d'or du CNRS et le prix Vetlesen. Il a été membre du CESE entre 2010 et 2021 au sein de la section environnement. De cette manière il a été nommé membre du comité de gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat en tant qu'expert du climat. Il avait aussi été impliqué dans les préparations de la COP 21 en 2015 et dans le Grenelle de l'environnement en 2007 au titre de coprésident du groupe 1 (changements climatiques et énergie).

Marie Gayerie (MG) : Comment êtes-vous parvenu d'une certaine manière à participer à la mise en place de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Jean Jouzel (JJ) : J'étais membre du CESE. Et en fait dans le comité de gouvernance il a été convenu qu'il y aurait, je crois, sept représentants du CESE, puis sept personnalités extérieures. Et qu'il serait présidé par Laurence Tubiana et...

MG : ... Thierry Pech ?

JJ : Oui et donc moi j'étais membre du CESE à l'époque et on m'a proposé de m'y investir comme j'étais dans la section environnement. Donc moi, j'ai intégré la Convention Citoyenne, disons le comité de gouvernance, à travers ma participation au Conseil économique, social et environnemental.

MG : Est-ce que vous pourriez me dire comment est-ce que vous avez vécu cette expérience ? Quels sont les souvenirs que vous en gardez ?

JJ : Moi ça m'a passionné. Parce que donc bon, je dirais, le comité de gouvernance, son rôle c'est d'organiser des gens, que quelque chose se passe. On parle du comité de gouvernance mais comme on en a pas beaucoup parlé, ça veut dire que ça a été bien organisé je pense. Moi je suis aussi chercheur dans le domaine du climat mais il était pas souhaitable que j'intervienne directement. J'ai essayé d'être plutôt en retrait. Je veux dire, je n'ai jamais parlé beaucoup de climat, vraiment c'était pas mon rôle, on a invité une autre personne, mais moi j'ai trouvé ça passionnant parce que j'y ai participé tous les weekends. Alors après comme vous savez ça a été interrompu par le COVID, par tous ces problèmes. Sinon, il y a eu certaines sessions qui n'ont pas pu avoir lieu en présentiel, mais moi j'ai vécu ça de façon extrêmement riche. Pour moi, j'ai beaucoup apprécié, j'ai pas mal travaillé parce que au niveau du comité de gouvernance, on a eu pas mal de choses à faire donc ça m'a pris beaucoup de temps.

MG : Le comité de gouvernance justement, duquel vous faisiez partie avait pour rôle de transformer, disons, la volonté du président et du Premier ministre en réalité, si je peux dire. Donc vous avez travaillé, j'imagine, sur l'organisation de la Convention Citoyenne, mais aussi sur

sa structuration. Quel était son rôle ? Plus précisément, qu'est-ce que vous avez fait vraiment ?

JJ : Oui, c'est vrai. À chaque session, il fallait préparer l'organisation de la session. On avait des citoyens qui faisaient partie du comité de gouvernance. Moi j'ai fait un rapport interne au CESE également. Enfin, le comité de gouvernance se réunissait tous les deux ou trois jours, alors des fois en visio parce que c'était le COVID, mais vraiment on avait de nombreuses réunions pour préparer justement, disons pour que les choses se passent bien, pour que chaque session soit parce que il y avait quand même... Il faut voir qu'il y avait le comité de gouvernance, mais, il y avait aussi avant, par exemple, comment on décide qui on invite ? Il y a aussi beaucoup d'interactions avec les citoyens. Il y avait à la fois des experts, il y avait toute une équipe qui répondait, disons, aux questions de façon ponctuelle. Donc il n'y avait pas que les citoyens, il y avait aussi, qui on invite. On en discutait avec les citoyens aussi, très souvent. Mais voilà, c'était que ça soit bien organisé. Oui donc je pense que c'était largement une question d'organisation tout à fait classique.

Et je continue à penser que l'objectif a été atteint. En termes d'organisation, après en termes de contenu je le pense aussi mais ça, c'est autre chose.

MG : Vous me dites que vous vous êtes vus beaucoup. Est-ce que vous vous êtes vus dès la lettre de mission ?

JJ : Ah oui, on a eu des réunions. Dès la première lettre d'émission, on a beaucoup discuté les premières réunions sur la façon d'organiser le tirage au sort, de choisir comment on fait pour que ce soit vraiment représentatif. Tout ça, ça a été des discussions dès la lettre de mission, on a commencé à s'organiser. Parce que au départ, on se retrouve à une quinzaine de personnes, on a une lettre de mission, on a lieu, le Conseil économique, social, et environnemental. Mais au départ, c'était surtout, par exemple, je me souviens il fallait mettre en route assez rapidement quand même. Donc il fallait prendre des décisions pour appeler les gens, comment on fait pour que ce soit représentatif. On a, là aussi, on a réussi à atteindre, je pense, l'objectif, voilà, donc, c'était ça les premières réunions.

MG : Oui, oui, j'imagine discuter du calendrier des étapes etc.

JJ : Oui, oui, oui, puis surtout au départ de discuter de la façon dont les citoyens seront tirés au sort. Mais en essayant de respecter... l'idée c'est qu'il fallait des gens, des provinciaux, des plus jeunes, plus vieux. C'est un tirage au sort avec une structuration assez contrainte quand même. Il ne fallait pas que voilà... Donc quand on avait assez d'une catégorie, on arrêta de tirer dans cette catégorie. Il y a eu beaucoup de discussions sur ces aspects les premières réunions. Donc voilà, c'est une boîte spécialisée qui a fait ça, je sais plus qui...

MG : D'accord, est-ce que vous pourriez me décrire quel était votre rôle à vous au comité de gouvernance ?

JJ : Bah disons au départ j'avais pas de rôle spécial, même si j'étais effectivement de ceux qui étaient... Bon voilà, il y avait d'autres personnes qui connaissaient les aspects climat, comme Laurence Tubiana mais, j'étais vraiment le seul climatologue scientifique. J'avais pas de rôle spécial et j'ai pas cherché à en avoir. Après j'ai participé à beaucoup de rapports à la

fin sur les rapports finaux, tout ça j'ai contribué. Mais, c'était assez collectif, on n'avait pas un rôle spécial. Non, j'ai participé à toutes les réunions. J'ai contribué, je pense, mais j'essayais pas, parce que j'étais climatologue d'avoir un rôle spécial, surtout pas. Au contraire, j'ai essayé de me mettre en retrait.

MG : Comme tous les autres, vous avez dû solliciter des experts pour intervenir auprès des citoyens.

JJ : Oui, donc comme c'est une communauté que je connais bien on demandait mon avis. Mais voilà, l'idée c'était vraiment d'avoir des experts extérieurs au comité de gouvernance.

MG : Oui, pour intervenir, pour informer les citoyens au mieux. La Convention Citoyenne, elle devait permettre, je pense qu'on peut dire, une forme de réconciliation dans une période qui a pu être compliquée.

JJ : Oui, c'était vraiment, vu du côté du président, une sortie... Et d'une certaine façon ça a été réussi. Mais alors on voit bien que la fin des Gilets jaunes, le COVID, y a joué un rôle. Mais la Convention Citoyenne s'inscrivait dans l'espoir d'une sortie de la crise des Gilets jaunes, en tout cas d'y contribuer. C'est très clair, oui, bien sûr.

MG : J'imagine que ça impose évidemment une mise en place rapide du fait de ce contexte, comment est-ce que vous percevez l'impact de ce contexte, à la fois social et politique, dans la mise en place de la Convention Citoyenne ?

JJ : La mise en place a été très libre une fois que la lettre de mission a été donnée, on a été un peu dans... Alors, il y avait des contacts avec l'Élysée alors pas moi directement, mais les coprésidents. Mais la mise en place s'est faite de façon assez libre, il n'y avait pas beaucoup de contraintes. Tout le monde avait envie que ça se fasse assez rapidement. Après ça s'est grippé un peu à cause du COVID, on a pris du retard mais on a quand même pris le temps au départ de réfléchir à la façon dont ça allait se passer. Et c'était pas gagné. Au départ c'est une discussion sur comment on crée un groupe de 150 citoyens. On a fait appel à des spécialistes de ces domaines-là. Notre comité de gouvernance a quand même, disons effectivement gouverner. Je veux dire par là, aussi bien au niveau du choix des experts et tout ça, ça a été décidé au sein du comité de gouvernance. Après, le comité de gouvernance a fonctionné de façon tout à fait ouverte et libre. Il y avait des contacts avec l'Élysée, pas pour moi, mais... J'ai le sentiment que on était en liberté. Il fallait que ça marche et après on s'est tous serré les coudes. On a pris notre part de travail, il y avait aussi les garants, tout ça... Donc c'était un peu compliqué. Bon, c'était bien, il y avait trois garants dont Cyril Dion qui était toujours assez présent, donc c'était aussi sympa.

MG : Est-ce que selon vous, les citoyens ont pu être assez bien informés à la fois des enjeux et des problématiques qui sont quand même complexes ? Est-ce que vous avez la sensation qu'ils ont eu accès à des experts qui ont pu les éveiller à tout ça ?

JJ : Oui. Disons sur la partie climat, c'était Valérie Masson-Delmotte. Oui, parce que c'est terrible à dire, mais c'est un problème relativement simple. Je veux dire... le réchauffement est là, il est quand même inéluctable. Notre communauté scientifique est très claire : on va prendre un degré supplémentaire d'ici 2050, c'est vraiment comment on fait ? Peut-être que



l'expertise sur les solutions a été... Ouais, y avait une expertise sur le prix carbone et tout ça... Bon y a eu... Vous regardez le programme, moi je ne le connais pas par cœur. Ça a été l'objet d'un weekend complet et un peu plus ensuite. Mais c'est vrai que ça c'est triste à dire, mais disons dès qu'on commence à regarder, à prendre un peu de temps pour regarder de quoi on parle, on voit bien que si on augmente le chauffage, la température va augmenter. C'est aussi simple que ça d'une certaine façon. Les conséquences étaient moins visibles en 2020. Y avait peut-être moins, ce sentiment de réchauffement climatique. La Convention Citoyenne aurait lieu maintenant ou en 2022, encore ça aurait été plus, disons plus criant. Mais bon pour moi, la réalité du réchauffement était bien perçue. Et finalement, des gens qui n'y connaissaient rien pendant quelques heures, on leur fait saisir l'ampleur du problème. Je crois que les intervenants étaient très bons pour le faire. Il y a eu un weekend complet, le premier je crois, de mise à niveau afin d'exposer de quoi, on va parler pendant cette Convention mais il y a pas forcément besoin d'aller dans les détails.

Oui, je pense, ça a été correctement fait et les citoyens étaient tout à fait à même de redemander d'autres... Les citoyens se sont sentis suffisamment informés puisque ils auraient pu aussi s'ils avaient souhaité avoir en disant, on veut d'autres points de vue et tout cela ils auraient pu tout à fait le demander, donc ça n'a pas été le cas.

MG : Oui, parce qu'il y avait des citoyens qui ont pu intégrer d'ailleurs ce comité de gouvernance.

JJ : Oui, à chaque fois. Ça tournait, dans la composition du comité de gouvernance lui-même. Il y avait deux citoyens. C'était très équilibré. On écoutait beaucoup dans le comité de gouvernance le témoignage des citoyens, « ça a marché », « ça a pas marché » parce que ils étaient là pour ça effectivement. Les citoyens étaient aussi organisés. C'était une participation tournante, ça a pas été tout le temps les deux mêmes citoyens. Oui, il y avait cette courroie de transmission qui était très efficace et si les citoyens avaient dit on veut plus de formation, on voudrait ça, c'était entendu et on a toujours essayé de répondre. Les demandes des citoyens étaient pour nous les demandes prioritaires. On a toujours, enfin il me semble qu'on a toujours essayé de répondre à ce que souhaitaient les citoyens à travers leurs représentants qui était au comité de gouvernance.

MG : Est-ce que vous avez pu percevoir le fait que ça a été quand même difficile à mettre en place, que ça avait pu être laborieux à certains moments ?

JJ : Oui, pour moi, ça a été. C'était un processus... d'abord, il n'y avait pas d'équivalence, on parlait d'équivalent en Irlande, voilà les exemples qu'on nous donnait, mais y avait pas un modèle de convention citoyenne. Après je sais pas comment ça s'est passé pour la Convention Citoyenne sur la fin de vie, mais donc ça a été plus facile, probablement. Donc oui y a des moments, on savait pas très bien comment faire pour que... on avait le devoir d'organiser, donc ça demandait une certaine logistique. Et puis que ce soit quand même un espace de liberté, où les citoyens avaient leur mot à dire. Je pense que c'est le cas. Je pense que le COVID n'a pas aidé. Dès la deuxième ou troisième, on a été complètement arrêtés, il a fallu complètement changer les plans. Honnêtement c'était quand même moins riche, on a eu un ou deux weekends en distanciel, c'était vraiment moins [bien], donc ça n'a pas facilité. Après dire que c'était laborieux... oui c'était pas gagné.

Même entre nous au comité de gouvernance, on n'avait pas forcément toujours le même avis. On discutait, bon, je pense que globalement, ça s'est bien passé. Mais enfin, disons par là, on avait un groupe où il y avait des opinions qui pouvaient être divergentes, y compris au sein du... Mais on a toujours réussi à, finalement, à prendre des décisions collectives. Il y a eu des moments intenses. Voilà, je sais pas si je peux...

Déjà, par exemple, il y a eu le choix, collectif, de ne pas parler d'énergie. C'était pratiquement imposé parce que c'était la sortie du mouvement des Gilets jaunes avec ce problème de taxe carbone et personne n'avait envie de discuter de taxe carbone par exemple. Il y avait aussi, et à juste titre le CESE souhaitait toujours montrer qu'il était partie prenante. Les extérieurs, il y avait aussi l'organisation du CESE qui cherchait à enfin bien sûr, à juste titre, à dire que le Conseil était aussi présent, ce qui était le cas. Donc oui, il y avait certains qui cherchaient à tirer la couverture à eux. Oui, rien d'extraordinaire. Je veux dire, j'ai gardé le souvenir de certaines réunions un peu agitées, mais...

Le comité de gouvernance de la Convention Citoyenne, personne n'en a jamais parlé. Donc ça veut dire que... Et c'est ça l'objectif d'un comité de gouvernance, c'est qu'on en parle pas. C'est des citoyens dont on a parlé. Si vous demandez qui était le président du comité de gouvernance ou coprésident, personne ne le saura. Donc je pense que l'objectif était atteint, parce que pour moi, c'est ça, c'est que ça marche sans que ce comité soit mis en avant.

MG : J'imagine que ça a été une fourmilière, cette mise en place vis-à-vis du nombre de citoyens, du travail qu'il fallait abattre, est-ce que c'est vous avez pu percevoir que ce que, d'un point de vue à la fois matériel ou humain, ça a été coûteux ?

JJ : Oui parce que il fallait héberger les gens. On a beaucoup discuté de budget. Il y avait un budget défini qu'il fallait tenir : il fallait accueillir les gens, les transporter, les voyages, le nombre de nuit qu'il fallait qu'ils passent. C'était toute une organisation. Oui, c'était coûteux. Oui, je pense que ça vaut le coût. Le budget était pas du tout secret et a été discuté mais c'était quand même... cinq/six millions.

Oui c'est pas rien, moi je pense que on peut pas le faire... Vous voyez, par exemple, on me demandait... Beaucoup de régions ont cherché à organiser des conventions citoyennes. Mais bon, on peut le faire sur un jour, un weekend ou deux, mais au niveau d'une région, c'est pas simple. C'est quelque chose d'une ampleur. Je veux dire, une convention citoyenne de ce type, je pense que ça peut être le rôle du CESE d'en assurer la logistique et une partie de l'organisation, ce qui a été le cas pour la Convention et puis la suivante également. Mais on peut pas... beaucoup de gens nous disent voilà un thème qui nécessiterait une convention citoyenne, c'est pas si simple, c'est une démarche qui pour moi est extrêmement porteuse, mais qui est forcément limitée. On ne peut pas faire des conventions citoyennes à répétition. Même au niveau national et c'est peut-être difficile de le faire de façon aussi large à un niveau régional. Parce que effectivement, il y a un coût qui est associé. Honnêtement je ne pense pas qu'il y ait eu un abus. Les comptes ont été vérifiés bien sûr, mais il n'y a pas, il y a pas eu de dépenses d'argent inutile. C'est le sentiment qu'on avait parce qu'on regardait beaucoup les aspects budgétaires. Évidemment c'était notre rôle. Alors en tout cas, nous, on essayait de faire mieux que tout se passe bien, que les citoyens soient bien accueillis. Rétrospectivement, on aurait peut-être pas pu faire avec un million d'euros.

MG : Oui, c'était votre rôle au comité de gouvernance de veiller au budget ?

JJ : Voilà, c'était ça.

MG : Est-ce que avec du recul, mais aussi peut-être que si vous vous souvenez de l'après, est-ce que vous avez pu sentir que cette expérience a renforcé l'image du gouvernement auprès des citoyens ? Est-ce que ça a permis au gouvernement de véhiculer une image positive ?

JJ : Elle l'a renforcé, oui pendant. Donc moi je dirais que jusqu'au 20 juin, en juin 2020, je pense que la convention a été relativement bien... elle a acquis une bonne visibilité et jusqu'à la présentation des 150, 149 mesures à l'Élysée. Je me souviens c'était une magnifique journée, les citoyens, le comité de gouvernance a été invité dans les jardins de l'Élysée. Bon, Emmanuel Macron a dit effectivement qu'il mettait trois mesures de côté, la limitation de vitesse, l'article 1, et puis taxer certaines entreprises de façon plus importante. Une fois qu'il a dit ça, il a aussi redit que ce serait « sans filtre ». On avait le sentiment que jusque-là c'était très positif. La suite, ça a été quand même un peu décevant parce que, je pense que, les citoyens n'ont jamais pensé là que c'était à eux de faire la loi. Mais alors bon, ça avait été compris d'une certaine façon, comme l'idée que les propositions iraient au Parlement « sans filtre ». C'est pas du tout ce qui s'est passé. Ce qui s'est passé, c'est que, chaque ministère a dit, mais c'est très bien la Convention Citoyenne, sauf pour les mesures qui me concernent. C'était un peu caricatural et donc au bout du compte, on voit bien que peut-être 20% des propositions ont été prises en compte sérieusement. Donc autant ça a été très positif pour le gouvernement jusqu'à la présentation. Ensuite ça l'a peut-être été moins. Alors pas forcément pour tout le monde, parce que beaucoup des propositions qui n'ont pas été prises c'était aussi car les gens n'étaient pas d'accord, allaient s'opposer. C'est ce sentiment quand on parle de la limitation de vitesse sur autoroute à 110. Peut être qu'une certaine partie de la population s'est réjouie que les propositions n'aient pas été complètement prises en compte.

La réalité, c'est que moi, j'ai le sentiment qu'on est dans une dynamique de planification écologique que je pense tout à fait utile en tout cas. Elle était plus active avec Elisabeth Borne qu'elle ne l'est avec Gabriel Attal. C'est recul sur recul actuellement, il faut bien se rendre compte de ça. Je le redis, si on prenait au pied de la lettre, ou enfin beaucoup plus largement les mesures proposées par les citoyens, on serait en meilleure posture pour respecter les objectifs affichés dans la planification. Donc moi je pense qu'elles sont tout à fait pertinentes. Je le dis à chaque fois, « allez voir les propositions des citoyens, vous voyez qu'elles sont très riches ».

Alors il n'y avait pas l'énergie. Mais je pense que les rapports de RTE sont extrêmement bien aussi. On a vraiment le socle de connaissances à travers les propositions des citoyens, celles de RTE... Par rapport au renouvelable, par rapport au nucléaire, tout ça. J'exprime souvent le regret que les propositions des citoyens n'ont pas été prises, enfin plus largement, en compte. Je ne dis pas qu'il fallait pas les discuter, au contraire c'est vraiment au Parlement et c'était bien l'idée des citoyens, c'est au Parlement de décider. Mais moi j'ai le sentiment que ça n'a pas été pris suffisamment au sérieux et donc c'est un peu le sentiment qui reste me semble-t-il. La Convention Citoyenne c'était bien, mais c'est voilà, c'est...

Par exemple, je suis président du comité scientifique de l'Académie des sciences et j'organise une réunion sur le climat le huit et neuf mars, dans une dizaine de jours. Et j'ai invité une des citoyennes, Mélanie Cosnier, à faire un point sur où on en est sur les propositions. Donc d'un

côté on a invité des industriels à dire où ils en étaient du côté des grands groupes et de leurs engagements. Et j'ai dit aussi les citoyens faut qu'ils montrent que voilà, il y a eu un travail de fait. Mais bon voilà, il y aurait une citoyenne, Mélanie Cosnier, qui depuis est maire d'une petite commune de la Sarthe.

MG : Vous aviez aussi participé en 2007 il me semble, au Grenelle de l'environnement ?

JJ : Oui, bien sûr, j'étais en charge du thème 1 avec Nicholas Stern. Donc, on a organisé avec Édouard Bard et puis Yves Lion donc qui était mes deux coprésidents. On avait effectivement en charge à la fois de l'énergie, de la mobilité, du bâtiment et de l'urbanisme. Et quand je vois les propositions qui ont été faites dans le cadre de la Convention, beaucoup avaient déjà été faites dans le cadre [du Grenelle] de l'environnement. Donc oui, sur ces thèmes, je regrette que le Grenelle de l'environnement n'ait pas été mis en œuvre surtout en ce qui concerne la rénovation des bâtiments anciens. On savait déjà ce qu'il fallait faire à l'époque. Je pense que si vous regardez le Grenelle de l'environnement, les propositions restent également pertinentes. D'ailleurs certaines ont été reprises. Il y a une certaine continuité dans les propositions.

MG : Pour revenir à cette expérience de démocratie participative de la CCC, est-ce que selon vous cette expérience c'était un moyen pour le gouvernement de tester une telle chose en France, comme ça a pu se faire ailleurs ? Est-ce que ça a été fait peut-être par effet de mode ?

JJ : Oui, il y avait, il y avait cette idée. On nous parlait de l'Irlande. Je pense qu'Emmanuel Macron avait vraiment envie de regarder ce que ça donnerait par rapport à un pays comme la France. Pour moi dans cette idée, dans cette démarche d'Emmanuel Macron il y avait une certaine sincérité, je crois. Et il est venu redire aux citoyens le « sans filtre ». Je pense qu'il y croyait, mais après il s'est passé que les mesures étaient telles qu'il a pas franchi le pas. Honnêtement, il a pris en compte qu'une partie des mesures, et ça, c'est regrettable. Oui, c'était une démarche qui était soutenue par enfin bref, je savais bien qu'elle était... Elle a été mise en œuvre grâce à certaines personnes, Mathilde Imer au départ, Cyril Dion a joué un rôle, ils étaient quatre, je crois à être allés à l'Élysée, ça a pas été simple de convaincre Emmanuel Macron. Mais oui, je pense qu'il y a... Emmanuel Macron s'est dit à l'époque que c'était un des moyens de sortir de la crise des Gilets jaunes.

C'est pareil parce que sur la fin de vie je comprends que les recommandations citoyennes n'aillent pas dans le sens d'une majorité des députés, donc une majorité, une partie de la population. On voit bien que la loi sur la fin de vie n'est toujours pas là. D'un côté, il y a les propositions de la convention citoyenne, qui sont assez ambitieuses, qui sont assez ouvertes, soyons clair, ce qui est, ce qui est... Donc je sais pas si ça sera répété, mais on retombe à chaque fois... Finalement, quand on explique aux gens les tenants et les aboutissants d'un problème, ils comprennent tout à fait bien je pense. Il y a beaucoup de bon sens dans ces conventions. Voilà, vous avez 150 citoyens qu'on éduque. Et puis après, disons des millions de citoyens qu'on n'éduque pas. C'est-à-dire que voilà, sur les réseaux sociaux, il y a toujours des doutes sur le réchauffement climatique. Cette sensibilisation qui est donnée aux citoyens membres d'une convention citoyenne, ne l'est pas à l'ensemble des citoyens. Si on était capable de prendre des citoyens, moi je vois bien dans les conférences que je fais, disons, de leur expliquer les choses simplement par rapport au changement climatique, tout le monde

comprendrait la difficulté. Une grande majorité comprendrait la difficulté à laquelle on fait face. Mais ce n'est ce qu'on fait donc les citoyens de la rue ne réagissent pas parce qu'il y a pas cette sensibilisation, cette formation. Mais si on peut faire ça à tout le monde, je pense que l'état d'esprit changerait parce que c'est tellement évident que c'est un problème. Et la fin de vie, c'est évidemment pareil. L'allégeance aux plus conscients parce que tout le monde est concerné.

MG : On en a un petit peu parlé du fait que cette mise en place intervient dans un contexte social et politique et puis sanitaire compliqué. Mais le contexte précédant sa mise en place, il y a différents évènements, le départ par exemple de Nicolas Hulot du gouvernement qui a été marquant. Il y a aussi les marches pour le climat qui ont été vraiment sans précédent, l'Affaire du siècle avec cette pétition aussi complètement sans précédent en France. Est-ce que selon vous, Emmanuel Macron, et je dirais l'exécutif, qui ont pu impulser la mise en œuvre de la Convention, avaient à ce moment une réelle conscience de l'urgence climatique ? Ou est-ce que vous percevez cela comme un calcul politique ?

JJ : En ce qui concerne la chronologie, Nicolas Hulot avait déjà démissionné en 2019 ?

MG : Oui, Nicolas Hulot, il avait quitté le gouvernement. Donc est-ce qu'ils avaient conscience de cette urgence climatique ou est ce que c'était un pur calcul politique ?

JJ : Nicolas, Nicolas Hulot, clairement oui.

MG : Mais Emmanuel Macron ? Lui qui a vraiment impulsé cette mise en place.

JJ : Dans son livre *Révolution*, il dit clairement que Jean Jouzel ne peut pas se tromper. Donc voilà, moi j'ai rencontré Emmanuel Macron dès 2013, quand il était au secrétariat général de l'Elysée. Je pense que bon, il est bien conscient de la réalité du réchauffement climatique. Mais bon, derrière il y a un calcul politique. Mais je ne doute pas qu'il soit bon... Après on voit bien la difficulté, c'est pas simple non plus. Je vais pas jeter la pierre... Après qu'il y ait un calcul politique également, mais si calcul politique il est autour de la connaissance des risques causés par le réchauffement climatique.

MG : Et puis d'une demande quand même sociale assez importante avec ces pétitions, etc. ?

JJ : Oui oui bien sûr. Je mets pas en doute la sincérité, mais après disons, on voit bien ce qui se passe actuellement. Voilà, il y a un recul généralisé des problèmes environnementaux, on cède, l'environnement passe toujours voilà... J'écoutais encore ce matin sur le logement, c'est un million en moins, sur la prime « Rénov » ça passe toujours, voilà. Donc c'est pas quelque chose de régalien, c'est très clair. On n'a pas de grand politique qui, même s'ils sont convaincus, ont une vraie vision, à moyen et long terme du pays. La planification écologique c'était très bien mais visiblement on n'est pas en train de prendre des mesures pour que les objectifs affichés soient atteints. Donc il y a une ambition dans les textes. Moi, j'aime bien l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050. J'aime bien l'ambition de diviser par deux nos émissions en 2030, par rapport à 90 tout ça c'est bien, mais diminuer de cinq pourcents par an ça va être très dur. Donc il y a une ambition dans les textes et c'est vrai au niveau planétaire, c'est

vrai au niveau français, là je me limite au réchauffement climatique. Cette ambition, elle s'appuie sur le diagnostic de notre communauté. Je suis vraiment en phase avec cette ambition mais dès qu'il y a des mesures à prendre on a pas le courage de les prendre.

On peut pas dire que les décideurs politiques n'aient pas conscience du problème puisque c'est inscrit dans la loi en France, cette neutralité carbone à l'horizon 2050 alors on peut discuter des détails, alors il y a une planification écologique tout ça, ça existe. Donc on ne peut pas dire « l'État ignore le réchauffement climatique ». Dans les textes, je dirais que c'est tout à fait, c'est ambitieux, bien construit. Dans la réalité, ça ne l'est pas malheureusement. On a quand même le sentiment que oui, que la loi est en phase avec le constat des scientifiques. Donc on ne peut pas dire non plus que la puissance publique ignore ce problème. C'est faux mais voilà elle ne prend pas les moyens pour en prendre la mesure.

MG : La vision court-termiste l'emporte quelque part.

JJ : Oui, toujours prévaut. C'est-à-dire voilà, on va reculer, ça va être pour les haies, pour plein de problèmes avec le monde agricole. Et une autre fois, ça va être sur, disons sur le diesel routier. Dès lors, ce sont les routiers qui bloqueront la circulation et on cédera tout de suite. Puisqu'on a commencé à céder aux agriculteurs, les autres vont suivre aussi également. Ces mesures ne sont pas prises et je le redis, on voit bien que pour faire des économies, on va au plus facile : au même moment, on donne 400 millions aux agriculteurs, et on enlève deux milliards d'euros à l'écologie, donc c'est quand même... C'est pas une méconnaissance des problèmes puisque dans la loi c'est inscrit et tout ça, mais c'est un manque de courage par rapport à un manque de vision stratégique.

MG : Pour revenir un petit peu sur le comité de gouvernance, j'ai parcouru le livre d'un des citoyens qui s'appelle Grégoire Fraty. Il décrit le comité de gouvernance comme une entité très forte. Comment est-ce que vous le percevez ?

JJ : Les gens du comité de gouvernance ont beaucoup travaillé ça, ils ont pas pris ça à la légère c'est vrai. Oui, on avait envie que ça marche et du point de vue de l'organisation, on était peut-être assez directif. Oui, il fallait que ça marche et ça a marché. Mais c'est pas simple non plus. Parce que voilà, il y avait des fois des citoyens qui voulaient reporter... Oui, je pense qu'on a su prendre des décisions à chaque fois avec l'idée que cette Convention soit un succès. Voilà, on pense avoir réussi, mais c'est vrai que si on avait cédé à... par exemple, certains ne voulaient pas qu'on continue en période de COVID, qu'on ne fasse pas en distanciel... Donc on voilà, on voyait bien que si on faisait ça, ça aurait du mal à repartir. Je pense que le comité de gouvernance a pris certaines décisions qu'une partie des citoyens approuvaient et que l'autre moins. C'était notre rôle de proposer, on n'a jamais vraiment enfin bon... Nous on avait envie que ça réussisse dans les temps, pas deux ans après, voilà. En ce sens, oui, si on avait été plutôt faibles, on aurait laissé finir, on aurait cédé à certains qui disent on peut pas continuer en distanciel par exemple... Je sais pas ce que sous-entend Grégoire, et si c'est bien d'être fort ou pas fort, mais bon, il fallait une certaine organisation, beaucoup de travail du comité de gouvernance parce que dans un contexte très difficile, le COVID, c'était pas facile. On termine quand même, disons pas trois ans après, on a pris du retard mais pas trop. Donc oui il y avait effectivement une envie de réussir dans le comité de gouvernance qui fait que on a par moment eu des réunions en distanciel. Certains étaient peut-être pas d'accord avec cela.

MG : Oui, oui. On en a un tout petit peu parlé tout à l'heure des questions scientifiques et vous pensez que ces questions à la fois complexes et en même temps faciles à comprendre, ont été transmises justement aux citoyens, qui ont pu s'en emparer ?

JJ : Oui, oui, on a le sentiment que, enfin, peut-être pas tous, mais les citoyens se sont beaucoup engagés. Nous on s'est engagé du côté du comité de gouvernance. Mais je pense que les citoyens ont été vraiment globalement très actifs, donc moi j'étais plutôt en admiration devant leurs questions. Forcément, y avaient des moments, peut-être pas tendus, mais il fallait aussi avancer.

Le comité de gouvernance, on n'a très peu parlé du comité de gouvernance et c'est très bien, je le redis, donc ça montre qu'il a quand même joué son rôle. Moi, je suis assez fier des propositions faites par les citoyens et je les reprends très largement. Donc, je considère aussi que c'est un peu le succès du comité de gouvernance, même si on va pas s'en prévaloir, mais bon. C'était bien qu'il y ait un comité de gouvernance qui à la fois avec des connaissances, qui a pris le temps. Donc je défendrais plutôt le rôle du comité de gouvernance tel qu'il a été joué, tel que ça s'est passé. C'est vrai que je suis partie prenante, mais si vous me demandez si c'était à refaire, je pense qu'il faudrait aussi... bon, voilà. Ça a été plus simple pour la Convention Citoyenne sur la fin de vie où il y a pas eu ce problème de COVID mais je sais pas comment ils ont fonctionné exactement.

## Annexe 8. Retranscription de l'entretien avec Quentin Sauzay

Entretien le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 10h.

Quentin Sauzay a été coprésident de l'association Démocratie Ouverte entre avril 2019 et juin 2022. C'est à ce titre qu'il a assuré le rôle de conseiller à la coprésidence du comité de gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). Depuis février 2017 il est *managing director*, au sein de Southbridge.

Marie Gayerie (MG) : Je réalise donc une recherche sur la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). Donc je vais commencer par la première question si vous êtes d'accord. Comment est-ce que vous êtes parvenus d'une certaine manière à participer à la mise en place de la CCC ?

Quentin Sauzay (QS) : Moi, à l'époque, je présidais avec Mathilde Imer une structure qui s'appelle Démocratie Ouverte et on a mené en fait tout le plaidoyer en rassemblant différents acteurs, dans un collectif qui s'appelait Gilets citoyens. Et c'est avec Mathilde, Cyril Dion et Marion Cotillard qu'on a porté ensuite la demande à l'Élysée au président de la République, pour négocier les conditions et donc ensuite assurer la mise en œuvre.

MG : Comment est-ce que vous vous avez vécu cette expérience de la CCC ? Quels souvenirs éventuellement vous en gardez ?

QS : Bah c'est historique, c'est très positif. C'est comme tout objet extrêmement nouveau tout le monde se donne à cœur joie pour donner son avis, parfois en connaissant très mal l'objet. Enfin bon, voilà, ça, c'est tout à fait normal quoi, quand vous devenez un objet public. Mais globalement, non, moi j'en garde un très très bon souvenir. C'était très intense et très long et très aléatoire sur l'issue, etc. On est ravi d'être retombés sur nos pattes et d'avoir eu une issue aussi positive. Mais ouais, c'était un enjeu énorme.

MG : Est-ce que vous pourriez m'expliquer un peu plus précisément, vous avez cité les Gilets citoyens et Démocratie Ouverte et j'arrive pas à trop à déterminer le rôle de l'un et de l'autre. Enfin j'ai souvent l'impression que ça s'entremêle un peu.

QS : Oui, oui, ça s'entremêle totalement. Oui, en fait, faut imaginer que Démocratie Ouverte c'est une structure qui a été formalisée, c'est une association qui existe depuis plus de dix ans, qui travaille et qui milite sur ces questions-là. Et en fait les Gilets citoyens, c'est un collectif, donc là c'est informel, créé par Démocratie Ouverte pour rassembler beaucoup plus largement en fait, des acteurs. Et dedans vous retrouviez des Gilets jaunes, des personnalités publiques, des élus, des citoyens lambda, etc. Dans le but en fait, d'essayer d'apporter une réponse à une sortie un peu concrète, positive de la mobilisation qu'il y avait dans la rue à l'époque avec les Gilets jaunes, et de rassembler un peu tout ce qui est militant climat, écolo, Gilets jaunes, élus, militants démocratie dans ce collectif et de porter quelque chose qui soit une issue concrète au débat.



MG : Justement, vous, Démocratie Ouverte, il me semble que vous êtes à l'origine de la lettre qui a été publiée dans *Le Parisien* à la fin du mois de janvier 2019. Cette lettre, elle a pas pour thème principal le climat et pourtant elle a été le point de départ, la base de départ de la mise en place de la CCC. Comment est-ce que vous l'expliquez ?

QS : On voyait bien que le mouvement social était en train de se faire réprimer extrêmement durement dans la rue. Et que du coup, évidemment, ça commençait à dégénérer. Et qu'il fallait essayer de trouver des issues concrètes, positives à tout ça, donc un des outils pour le faire, selon nous, c'était pas forcément le Grand débat en version très verticale quoi, c'étaient beaucoup plus des outils de démocratie participative comme la Convention Citoyenne. Et c'est pour ça qu'au début on ne voulait pas préempter le sujet mais d'abord l'outil. Et ensuite le sujet s'est imposé comme sujet pour rejoindre les militants climat et les gens qui étaient dans la rue, sur la question « fin du mois, fin du monde ». Comment on fait pour apporter des réponses à la crise climatique tout en embarquant une population qui a du mal à boucler ses fins de mois ?

MG : Est-ce que vous pourriez me décrire votre rôle, peut-être plus précisément qu'est-ce que vous avez fait vous concrètement ?

QS : Pour rentrer en détail de la genèse et ce qui s'est passé, on était dans la négociation, du coup l'Élysée a demandé à ce que Mathilde et moi on siége, puisqu'on les avait convaincus de le faire, au comité de gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat. Mais en même temps quand on faisait la composition du comité de gouvernance, on voulait qu'il y ait trois représentants, un peu de cet écosystème, démocratie participative. Et, moi j'étais un peu gêné à l'idée que deux personnes de Démocratie Ouverte prennent déjà deux sièges sur trois. Parce qu'il y avait tout un écosystème assez varié à représenter. Donc on a organisé une votation dans l'écosystème sur est-ce que on devrait y aller, est ce qu'on devrait prendre deux sièges sur trois ? Les gens ont dit oui, mais malgré ce vote, moi j'étais toujours gêné parce que je pensais qu'il fallait absolument qu'on arrive à représenter un peu tout ça. Et donc, pour plein de raisons, j'ai laissé Mathilde y aller au nom de Démocratie Ouverte et on a pris ensuite Jean-Michel Fourniau et Loïc Blondiaux pour y siéger. Et puis en plus, pour des questions de parité, etc., j'étais plus à l'aise avec le fait que ce soit Mathilde qui y aille et pas moi. Mais du coup, l'Élysée m'a demandé de rester dans le dispositif sous la forme de conseiller auprès de la coprésidence, donc de Thierry Pech et de Laurence Tubiana. Donc moi j'étais parfaitement dans le processus décisionnel, mais plus de manière informelle et pas en siégeant formellement au comité de gouvernance. Donc moi j'accompagnais et j'appuyais la coprésidence.

MG : Mais justement, vous avez voté au sein des Gilets citoyens pour décider qui ferait partie de ce comité de gouvernance. C'est l'Élysée qui vous a, j'imagine, dit « vous avez 3 places, organisez-vous » ?

QS : Exactement. Ils nous ont pas dit « vous avez 3 places », ça faisait partie des éléments de négociation : on voulait que les différents écosystèmes soient représentés et en fait c'est une fois qu'on avait le nombre de membres maximum dans le comité de gouvernance, sachant que le Conseil économique, social et environnemental [souhaitait avoir] le même nombre de représentants dans le comité de gouvernance que les gens extérieurs au CESE. Et donc toutes ces contraintes ont fait que effectivement, dans ce cadre-là, il ne restait que trois places pour l'écosystème, on va dire Gilets citoyens au sens large.

MG : D'accord, oui, donc c'est comme ça que vous êtes parvenus à cette composition avec presque une moitié du CESE et puis une moitié externe au CESE. Donc vous avez participé à différentes rencontres à l'Élysée en tant que coprésident de Démocratie Ouverte, j'imagine que c'était la place de négociations, de différents bras de fer. La composition du comité de gouvernance ça a été un sujet qui a dû être important, notamment peut-être son existence, son indépendance, sa composition ?

QS : Ouais, ça a été très débattu. Même ensuite la coprésidence, les garants, etc., le fait que Cyril Dion soit garant, tout ça a fait l'objet d'énormément de discussions. Est-ce que ça aurait pu être mieux ? Probablement. Est-ce que c'étaient les meilleurs choix ? Peut-être pas. C'est en tout cas ceux qui se sont imposés au moment où on a eu toutes ces négociations, discussions. Honnêtement, à la fin, c'était chouette parce qu'il y avait quand même des gens assez différents qui représentaient des points de vue et des écosystèmes qu'il fallait avoir dans ce processus décisionnel, donc ça s'est plutôt bien passé. Mais je dirais que l'élément clé de ce comité de gouvernance, c'est surtout, ce qui a fait que ça a bien fonctionné, ça tient à la coprésidence et aux personnalités respectives de Laurence Tubiana et Thierry Pech, extrêmement complémentaires. Et qui du coup, ont permis à l'ensemble d'atterrir, que ce soit sur la capacité de travail de Thierry Pech, la capacité plus de diplomate de Laurence Tubiana. Donc ouais c'est plutôt ça qui je pense a permis qu'on arrive à bon port.

MG : Et c'est vous, au sein de Démocratie Ouverte, qui avez appuyé l'idée que ce soit Laurence Tubiana ?

QS : Nous, on s'est battu avec Élysée pour qu'il y ait une coprésidence. C'est-à-dire que Thierry Pech, il s'avère que moi je le connaissais, pour d'autres raisons. Je trouvais que c'était effectivement une très bonne idée. C'est quelqu'un qui est vraiment extrêmement compétent et c'est très agréable de travailler avec lui. Et puis il a une force de travail dingue et c'était nécessaire pour atterrir à quelque chose de concret, vu la quantité de boulot qu'on avait à traiter. Mais l'Élysée ne croyait pas du tout à des coprésidents. Mais on s'est battu en leur expliquant que d'ailleurs, puisque Mathilde et moi étions en coprésidence aussi, en disant « mais si ça peut très bien marcher en fait ça dépend ». Faut pas prendre des gens qui sont complètement bouffés par leurs égos etc., et ça peut fonctionner au contraire, c'est plutôt complémentaire. Et c'est comme ça qu'ils ont accepté.

Et c'est notamment pour ça qu'ils nous ont dit, « attendez, vous nous avez convaincus de faire une coprésidence, etc., maintenant vous allez rester bien à bord du truc et nous garantir que ça va vraiment atterrir ». Parce qu'ils avaient très très peur que ça rende inopérant l'ensemble parce que les coprésidents se chamailleraient ou je sais pas quoi.

MG : Comme vous venez de le dire, je pense que vous deviez absolument trouver des compromis entre des dynamiques externes au sein de Démocratie Ouverte, chez les Gilets citoyens et des dynamiques internes et souhaits internes au sein du ministère et de l'Élysée. Quel était votre poids, vous, au sein de Démocratie Ouverte ? Est-ce que le contexte social vous a aidé ?

QS : Pour votre étude de la CCC, c'est une très bonne question. Nous, on a été et ça faut jamais l'oublier, je le rappelle en permanence, on a été à un moment donné des personnes qui ont eu peut-être une intuition, mais surtout un peu de chance, un peu d'audace, etc., mais

on n'aurait jamais pu tenir cette Convention Citoyenne, essayer de la mener à bout... Là vous touchez un point qui est hyper important, c'est-à-dire que tout ça n'aurait jamais été possible sans le mouvement social. Et c'est seulement le rapport de force qui a été créé par le mouvement social qui a permis la mise en place d'un instrument aussi ambitieux et d'ailleurs, dès que le mouvement social s'est évanoui, c'est-à-dire qu'il y avait plus de gens dans la rue, le gouvernement a repris la main tout de suite et a fait ce qu'il voulait et ça, c'est très important. Tous ces outils-là de démocratie participative ou collaborative enfin, quel que soit le nom que vous leur donnez, ça s'inscrit toujours dans un rapport de force avec différents types de pouvoirs. Et en l'occurrence là c'est un pouvoir issu des urnes, plus classique quoi, qui ne supporte pas d'ailleurs la remise en cause de son propre pouvoir, qui l'a juste accepté par contrainte. Et au moment où on négociait la CCC, c'était au plus fort, des mouvements des Gilets jaunes. Et moi j'avais un côté un peu jubilatoire de voir ces tenants du pouvoir, qui d'habitude sont toujours extrêmement hautain et sûr d'eux-mêmes, douter dans leurs yeux, il y avait de la crainte, il y avait de la peur, pour la première fois, une non-maîtrise de la situation. Et c'est ça qui a permis la mise en place d'un outil aussi ambitieux. Et en fait, les gens, quand ils analysent cette Convention Citoyenne, ne se rendent pas compte qu'une grande partie ensuite de la sortie des mesures, et peut-être parfois certains rendez-vous manqués sur certaines mesures ça s'est joué au fait que, après, il y avait plus du tout les mêmes rapports de force et que tous les pouvoirs, que ce soit le pouvoir politique, mais après les pouvoirs économiques qui étaient gênés par certaines mesures qui auraient pu sortir de la Convention Citoyenne, ont tout à fait repris la main à travers leur réseau, leur capacité de lobbying dans les administrations, les ministères, etc. Et ça, c'est très important. Une décision publique, quel que soit le secteur sur lequel ça va porter est le fruit d'un rapport de force entre différents pouvoirs.

Et ça c'est vraiment, je pense, dans votre lecture de la Convention Citoyenne, c'est quelque chose que vous devez toujours avoir à l'esprit, quand vous regardez, vous étudiez un peu comment ça s'est déroulé. Il faut que vous fassiez toujours le parallèle avec le mouvement social et que vous ayez toujours cette analyse du rapport de force entre le mouvement social, le pouvoir exécutif en partie, un peu le Parlement et évidemment les lobbys, les groupes d'intérêts privés qui pouvaient être impactés par les mesures (sur l'aviation, la pub, les constructeurs automobiles, les utilisateurs de gasoil détaxés...). Et c'est comme ça qu'on comprend mieux. Il en est sorti les campagnes de com (*sic*) défavorables contre la Convention Citoyenne. En fait, au début, on était très tranquille parce qu'y avait un mouvement social et les autres ricanaient en disant « mais c'est quoi ce truc ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? De toute façon ça aboutira à rien ». Donc en fait, on était assez tranquille pour travailler et chemin faisant, au fur et à mesure que les gens ont pris conscience de l'ampleur du mécanisme, de l'ambition des mesures et de leur caractère concret, là, on a commencé à sentir la pression monter. Parce qu'en fait, les groupes d'intérêt ont commencé à se mobiliser, les lobbys privés pour faire des attaques sur les médias mainstream, en expliquant que c'étaient des « Khmers verts », que c'était ni fait ni à faire, etc. Et, l'intensité des attaques a augmenté au fur à mesure de la crédibilité perçue, en fait, de cet instrument par les groupes d'intérêts.

MG : Et les groupes d'intérêts en amont disons, concernant la genèse de la CCC, ils ont pas tant agi ni le Parlement, ça a pas été des acteurs forts ?

QS : Nous on a essayé de les embarquer, ça a été très important. Moi je faisais partie tout particulièrement de la délégation en quelque sorte, qui allait voir des parlementaires et aussi

des groupes privés pour leur dire, « écoutez, il y a ce truc qui existe, venez quoi ». Un autre élément important, c'est qu'il y a eu un grand reproche qui a été fait à la Convention, c'était que les élus n'ont pas été suffisamment consultés, embarqués, etc. Mais faut savoir que notre première copie, nous, on défendait absolument une Convention Citoyenne composée d'élus et de citoyens. Et c'est l'Élysée qui a refusé, c'est Matignon en particulier. Mais en tout cas c'est leur refus. Nous on pensait évidemment pour une meilleure intégration et un portage des mesures issues de la Convention Citoyenne, qu'il fallait avoir des élus dans la composition. Et d'ailleurs tous les élus qui sont venus ne serait-ce qu'assister à la Convention Citoyenne sont sortis transformés parce qu'ils se sont rendus compte que des citoyens lambda pouvaient faire totalement le travail de manière extrêmement sérieuse. Par ailleurs, ça a été pour moi, extrêmement pénible, d'essayer d'embarquer les gens. Parce que les gens, vous savez, ils ont leurs privilèges, que ce soient les élus au Parlement ou les grands groupes privés, etc., ils ont déjà leur moyen d'influencer la décision. Ils savent où interagir. Et quand vous venez leur dire, « écoutez, il y a ce nouvel instrument, venez, on a besoin que votre voix soit représentée là-dedans, venez participer, c'est important pour les citoyens ». Les gens nous regardaient de haut, ils ricanaient.

MG : Je me demandais à quel point est-ce que pour vous ça a été important de convaincre qu'il fallait mettre en place une telle innovation démocratique ? Est-ce que c'était une idée nouvelle ou est-ce que c'était quelque chose qui était pas vraiment au cœur des négociations ? Et c'est donc plutôt sur des modalités précises qu'il fallait discuter ?

QS : Sur la nécessité même de faire cette innovation, oui il a fallu convaincre. Fallait évidemment combattre. Toute personne qui détient un pouvoir, j'ai l'impression que quand il y a un outil qu'il ne connaît pas, qu'il ne maîtrise pas, etc., c'est un outil contre elle. Et donc là, les élus considéraient que ce genre d'outils, ça vient diminuer leur pouvoir, ça vient contre leur pouvoir et tout. Tout le combat ça a été convaincre que c'était au contraire quelque chose qui venait compléter voire améliorer, leur capacité à prendre des décisions, à faire aboutir certaines lois, etc. Si, si, il y a eu évidemment, un énorme travail de persuasion à fournir.

MG : Et ça Emmanuel Macron, c'était pas quelque chose dont il était vraiment décidé, de mettre en place un tel outil ?

QS : Non, mais il faut lui reconnaître la capacité de savoir aussi saisir les choses qui sortent de l'ordinaire et de vraiment comprendre leur intérêt là où d'autres, d'autres élus, personnes etc., sont beaucoup plus dans des logiques très conservatrices par rapport à ça.

MG : Est-ce que vous pourriez revenir sur vos lignes rouges au sein de Démocratie Ouverte, est-ce que le président, est-ce que les personnes qui l'entouraient étaient assez ouvertes à toutes les propositions que vous faisiez, ou est-ce qu'ils avaient des idées très arrêtées qu'il fallait convaincre aussi ?

QS : Non, non, non, il a fallu convaincre l'ensemble. Notamment, je pense que le plus difficile, celle qui a été le plus commenté, c'est le « sans filtre ». Parce que toute la difficulté de cet instrument, c'était d'expliquer que quelque chose d'*ad hoc* n'existait pas et donc sa capacité à véritablement avoir un pouvoir décisionnel reposait sur l'engagement du président, c'est une pure parole, de reprendre les mesures et de les faire appliquer. Oui, enfin, vous êtes protégé par rien. Pour créer quelque chose, la Constitution ne connaît pas les conventions citoyennes,

ce n'est pas mentionné, ça n'existe pas, y a pas de loi, y a pas de décret qui mentionne ça non plus. Donc vous avez aucun cadre juridique de protection. Et comme en plus il voulait pas l'adosser à la CNDP car ils n'avaient pas apprécié l'indépendance et le courage de Chantal Jouanno qui refusait la façon dont était menée le Grand débat, en dehors de tout contrôle justement. C'était hyper important d'arriver avec des lignes rouges et de ne pas en déroger pour pouvoir garantir l'utilité de cet outil. Parce que ces outils de démocratie participative, ça reste des outils, mais on peut leur faire dire n'importe quoi, ça peut tout être parfaitement inopérant, inutile en fonction de l'importance que vous leur donnez et les protections juridiques que vous allez donner au travail qui en sort.

MG : C'était votre rôle et tout l'objectif, j'imagine pour vous, c'était d'en faire quelque chose qui ne serait pas inutile.

QS : Ah bah oui, sinon on ne se serait pas fatigués à faire ça mais ça reste très fragile. C'est très fragile parce que tout ça reposait sur des paroles données. Oui, encore une fois y a pas de cadre juridique qui venait protéger ça. Donc, en l'occurrence, voilà vous rendez vos conclusions, et après, ça revient dans les mains d'un détenant d'un pouvoir légitime qui est un pouvoir reconnu par la Constitution et qui en fait ce qu'il veut puisque vous avez pas de levier pour faire garantir une application obligatoire, etc.

MG : Cette CCC, on en a un peu parlé, c'était comme une forme, j'imagine, de réconciliation dans une période de troubles, de crise sociale. J'imagine qu'il fallait une mise en place rapide pour répondre à cette crise. Comment est-ce que vous percevez, cela, est ce qu'il y a eu une précipitation ?

QS : Ah oui oui oui bien sûr. C'est vrai qu'il y a eu un énorme boulot. C'est que ça, c'était quand même totalement nouveau. On a tous appris en marchant tout en devant le faire très vite, sélectionner très vite. C'est extrêmement facile *a posteriori* de trouver plein d'angles de critiques, etc. La réalité c'est qu'il y a probablement pas mal de choses qui n'ont pas été parfaitement faites du fait de cette urgence. Et du fait de sa nouveauté quoi. Voyez, on s'est lancé dans un truc, y avait des précédents un peu, mais c'était dans cette ampleur, cette volonté.

MG : On a parlé un peu de cette urgence, les négociations, vous gardez plutôt le souvenir qu'elles ont été compliquées ?

QS : Ah oui, oui, il y avait des confrontations d'intérêt. Je vais vous dire les négociations ont été tout à fait cordiales, même si on était pas sur la même position avec l'Élysée. Le CESE quant à lui a été combatif dans les négociations et cherchait à exploiter pleinement le pouvoir qui lui était accordé. L'Élysée pendant le dispositif, ils ont laissé une très grande indépendance, c'est après que ça a été plus compliqué avec eux, mais pendant les négociations, il y avait des choses sur lesquelles on n'était pas d'accord, mais globalement ça allait. C'est vraiment le CESE qui nous a gêné.

MG : D'accord, mais vous trouviez des points d'entente quand même puisque vous êtes arrivés...

QS : Oui oui, mais moi j'ai fait partie de ceux qui mettaient de l'huile dans les rouages. Il pouvait y avoir dans le collectif des Gilets citoyens, des gens qui étaient plus extrêmes, idéologues mais qui, si on restait sur des positions trop dures pour le coup, auraient fait échec à la mise en œuvre de la Convention Citoyenne pour le Climat.

MG : Bien sûr, il fallait de la souplesse pour arriver à quelque chose.

QS : Oui, oui, oui. Quand vous créez un nouveau dispositif comme ça dans un système institutionnel...

MG : Est-ce que vous avez eu la sensation que c'était un dispositif qui avait été coûteux, je dirais de toutes parts, matériel humain ?

QS : Oui, oui, oui, c'est coûteux hein. Ça a un vrai coût de faire fonctionner la démocratie convenablement. Et c'est, ces dispositifs, tout a été public, donc vous avez vraiment toute la décomposition, etc. Mais ça a coûté très peu par rapport à ce que ça aurait pu coûter si tout le monde avait vraiment facturé le temps passé réel. En fait c'est monstrueux le travail derrière, surtout pour une première comme ça, c'est monstrueux. Or une très grande partie du budget, je me rappelle plus des chiffres, mais une très grande partie du budget, ça allait surtout vers les citoyens qui ont participé au dispositif (en indemnisation, défraiements, etc.). Mais ça, c'était non négociable pour nous, parce que c'est ça qui garantit que tout le monde pouvait participer. Et oui c'est un vrai budget, surtout sur une Convention de cette prétention, de cette ambition.

MG : Oui, de cette envergure... Est-ce que selon vous cette expérience de démocratie participative, elle a renvoyé une image positive auprès des citoyens ? A la fois ceux qui ont participé, et les autres, plus globalement.

QS : Alors ceux qui ont participé, ça c'est assez facile avec des enquêtes, des études qui ont été faites sur le *process (sic)*. Donc oui, là on peut sans craindre, dire que ça a été très positif. C'est un moment formidable de participation à la vie publique et humainement, je pense que tout ça a été transformateur. Après, il y en a beaucoup qui étaient ravis et qui disaient à la fin « maintenant laissez-moi tranquille quoi, c'est bon, j'ai beaucoup donné, j'ai participé, j'ai donné tous ces week-ends 8 sessions, bon maintenant je reprends ma vie normale quoi, c'est trop dur ». Ça a été pour beaucoup aussi une formidable école de la complexité de l'action publique, travail extrêmement difficile des élus, etc. Comme beaucoup, ils sont sortis de là en disant « waouh quoi, on se rend pas compte de la difficulté de cette tâche ». Je pense que ça a été extrêmement positif à la fois, en termes d'éducation populaire, etc., et positif aussi en termes de respect démocratique, je pense.

Contrairement à ce que les gens ont raconté derrière, qu'on formait des « Khmers verts » avec les couteaux entre les dents qui avaient envie d'égorger les élus, non, je crois que c'est pour ça que ça fait le lien avec la deuxième question, est-ce que les citoyens au sens plus large ont trouvé ces expériences positives. Il y a eu des enquêtes et la réponse est que oui, massivement, les trois quarts soutiennent ce genre de dispositif, pensent que c'est un vrai plus à apporter à la démocratie française.

Maintenant, beaucoup, je pense, par ignorance peuvent avoir des positions négatives vis-à-vis de la Convention pour des raisons diamétralement opposées. D'un côté, je pense que les plus engagés, radicaux côté écologie, peuvent penser que ça n'a abouti à rien, tout a été édulcoré, c'était inutile, c'était un piège de Macron depuis le début, etc. Bon voilà, c'est une position qui n'a pas beaucoup d'intérêt intellectuellement, mais c'est des slogans qui marchent bien parce que c'est facile à reprendre quoi. Donc je pense que dans une frange qui est plus idéologue et qui a pas envie d'aller dans la complexité, ce petit refrain marche.

Et de l'autre côté du spectre, des gens qui ont été influencés par un autre type de lobbying, cette fois beaucoup plus organisé par les groupes d'intérêts qui étaient menacés par certaines mesures de la Convention Citoyenne, ont beaucoup fait jouer un refrain du style, « ce truc est complètement biaisé, ils n'ont sélectionné que des gens qui étaient déjà engagés sur le climat, ils les ont manipulés, tout ça pour aboutir à des mesures beaucoup trop radicales ». Et donc en fait je pense que c'est ça les deux grandes familles de critiques. Et en quelque sorte, quand vous êtes critiqués comme ça par deux pôles extrêmes, c'est qu'à priori vous êtes au bon endroit. Voilà c'est ça la leçon qu'il faut en tirer.

Donc en fait je pense que dans la population générale les gens quand même globalement se sont pas laissé flouer par tout ça et ils se sentent bien et ressentent bien que c'est une vraie avancée et que c'est nécessaire. Ça règle pas tout, loin de là, c'est un outil parmi d'autres pour essayer de résoudre la crise démocratique. Mais c'est un outil nécessaire à certains moments. Et puis on a beaucoup appris aussi sur les erreurs d'appréciation dans le calibrage du dispositif, ce qui marche, ce qui ne marche pas et notamment voilà, c'est un outil qui peut être très utile, mais probablement sur des questions plus resserrées avec une intégration du Parlement, qui soit meilleure pour assurer une vraie reprise des travaux, et de la décision qui sort d'une convention citoyenne. Et probablement qui nécessitera une réforme à un moment donné, au moins une loi organique pour encadrer un peu son fonctionnement. Le fait que le CESE ait obtenu, grâce à un lobbying, désormais le pouvoir d'organiser des conventions, fait que l'efficacité de ces conventions est amoindrie car le CESE n'a aucun pouvoir.

MG : Oui, donc pour l'avenir de la démocratie participative, c'est pas forcément une bonne nouvelle.

QS : Bah non non, là pour l'instant si on regarde il y a des travaux récents qui je trouve parfaitement menés hein, mais on est plus dans une phase de gadgétisation. Avec des vrais marchés publics qui se sont structurés autour de ça, donc tout un écosystème d'entités, de spécialistes, qui vivent de ça, etc. Donc on est plus dans cette forme-là avec une utilité, un impact qui est vraiment tout à fait discutable que dans une phase de modification de nos équilibres du pouvoir avec l'insertion de ce genre d'outils au bon endroit. Quand j'étais là tête de démocratie ouverte, j'en parlait déjà, mais je sentais venir à vitesse grand V ce que j'appelais le « participatif washing », c'est vraiment le fait que ça devient un peu une étape obligatoire d'avoir un petit outil de participation, un budget participatif, un petit atelier participatif par ci par là, mais sans réelle influence sur le mécanisme de prise de décision.

MG : Est-ce que selon vous, cette expérience mise en place par le gouvernement, ça a été aussi fait dans une optique de tendance, d'effet de mode ? Parce que vous êtes appuyés aussi sur des expériences menées à l'étranger ?

QS : Ah bah oui oui, le rapport de l'OCDE, c'est vraiment probablement le meilleur rapport qui a été fait sur ces questions-là, a été très utile parce qu'il permettait de montrer que c'était pas un truc de fou, que c'était quelque chose qui avait été déjà mené ailleurs avec de très bons résultats. Et que donc ça valait la peine de l'essayer, qu'on était pas dans le saut dans l'inconnu le plus total. Et donc, effet de mode peut-être, oui, je pense que c'est quelque chose qui montait. Mais pas mode dans le sens péjoratif du terme. Mais c'est sûr que c'était quelque chose qui commençait à avoir des réalisations ailleurs qui devenaient crédibles. Et donc, je pense que ça a fortement aidé, oui.

MG : On en a un peu parlé de la mise en place de la Convention Citoyenne, elle intervient dans un contexte particulier. Quelques temps avant, d'un point de vue climat, Nicolas Hulot avait quitté le gouvernement. Il y avait les marches pour le climat qui ont été absolument sans précédent, l'Affaire du siècle avec Cyril Dion. Est-ce que selon vous, Emmanuel Macron, à ce moment-là, il avait conscience d'une certaine urgence climatique ou est-ce que c'est plutôt un calcul politique, si je peux dire ?

QS : Voilà, je suis pas Emmanuel Macron, c'est très compliqué d'y répondre. Moi je pense que c'est un peu des deux. Je pense que il y a toujours un calcul politique quand vous êtes président de la République, vous êtes toujours en train de faire des arbitrages et des choix très politiques. Et voilà, faut avoir conscience de la difficulté de la mission et des responsabilités. Donc évidemment, un calcul politique qui est de répondre à une demande. Et y a une question en fait sous-jacente, qui nous habitera toujours, tous ceux qui ont travaillé sur cette Convention Citoyenne, c'est, « est-ce qu'on aura été utile en faisant cranter, en fait, un outil important, en montrant que ça marche, en montrant que les citoyens sont capables de prendre des décisions complexes, des citoyens lambda, etc. Donc, est-ce qu'on aura cranté ça pour l'histoire ? » Y a pour moi un peu de vrai là-dedans. « Est-ce que on aura permis en fait une échappatoire au gouvernement à un moment sans précédent, le mouvement social pour tuer un peu le mouvement ? ». C'est une vraie question, on aura jamais la réponse par définition. Donc ça c'est des hypothèses. Mon opinion c'est qu'il est probable que ça ait permis de faire un petit peu retomber la pression sur ces sujets-là. Mais le mouvement était déjà en train de dégénérer, mais de manière organisée par le gouvernement, par une répression extrêmement violente, du jamais vu et qui était en train de décourager une grande partie des manifestants, et de radicaliser le mouvement.

Donc je pense qu'il y a une prise de conscience d'Emmanuel Macron sur ces sujets-là, climat, sincère. Je crois qu'il n'a pas du tout vu l'exercice en termes de ce que ça voudrait réellement dire de mettre en place une politique ambitieuse, climatique, en termes de changement, de manière de faire, etc. Mais en tout cas y a évidemment du calcul politique mais honnêtement il faut pas lui enlever, c'est très important, quand même la vision, le fait que il a senti que c'était un moment très important de lancer ça, là où plein d'élus étaient archi contre, donc faut vraiment pas du tout enlever cette audace au président de la République.

MG : Mais ce que vous voulez dire, c'est qu'il a saisi l'opportunité de la mise en place de cet exercice spécifique et que les questions et la mise en place concrète derrière des mesures fixées, c'était pas forcément à son ordre du jour.

QS : C'est-à-dire que je pense qu'il ne s'attendait pas, comme d'autres, à la qualité du travail, à la précision des mesures et à leur ambition, et que confronté à ça, il a fait comme tout



président, tout élu fait, des arbitrages entre les différents intérêts qui essayaient de se défendre et qui s'entrechoquaient quoi. Sauf que sa vision politique, son positionnement, etc. le rend plus enclin à écouter des gros groupes d'intérêts économiques privés bien implantés que des groupes de citoyens, des ONG, c'est sa famille politique.

MG : Pour revenir un tout petit peu sur le CESE, dans la première partie des discussions des lignes rouges à fixer, ils étaient impliqués ?

QS : Non, non, ils ont été impliqués qu'à partir du moment où justement, l'Etat s'est demandé, « mais où est-ce qu'on va faire ce truc, à quoi on le rattache ? ». Le pouvoir exécutif ne se voyait pas imposer ça au Parlement, et ils avaient raison, donc nous on leur disait « laissez-nous faire ça dans un hôtel, quoi, de toute façon les gens, ils seront déjà à l'hôtel, donc on fait ça dans un hôtel, matériellement c'est parfait et ça se passera très bien ». Et finalement le CESE en a obtenu l'organisation.

MG : Vous, vous vous êtes rendu plusieurs fois à l'Élysée au cours de ces négociations. C'était l'hiver/printemps 2019, c'est ça ?

QS : Ouais, ouais, ça vous avez tout en ligne, on avait rendu tout public. On mettait systématiquement, quand on allait à des rendez-vous, de quoi on a parlé... etc. On y est allés plusieurs fois avec Mathilde Imer.

MG : D'accord, et c'était plutôt le cabinet du président qui était impliqué, mais pas forcément celui du Premier ministre.

QS : Ah non, non, ça, oui, oui, ça n'a été que l'Élysée, que le cabinet du président. Le Premier ministre, lui, il a été impliqué après. Notamment car c'est lui qui a voulu ouvrir, lancer le CCC. Et avant ça, ils ont eu leur mot à dire sur un peu la copie quasi finale, et c'est là où ils se sont opposés au mélange d'élus et citoyens.

## Annexe 9. Retranscription de l'entretien avec Jean-Michel Fourniau

Entretien le mercredi 13 mars 2024 à 15h.

Jean-Michel Fourniau est ingénieur, sociologue, actuellement directeur de recherche émérite à l'Université Gustave Eiffel. Il a été membre du comité de gouvernance de la CCC en tant qu'expert de la démocratie participative. Depuis 2009, il est directeur du Gis « Démocratie et Participation ». Il en est aussi le président depuis 2018.

Marie Gayerie (MG) : Tout d'abord, comment êtes-vous parvenu à participer à la mise en place de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Jean-Michel Fourniau (JMF) : Disons, la réponse directe, c'est parce que j'ai participé depuis l'origine au collectif dit des Gilets citoyens, qui en janvier 2019, avait fait une adresse au président de la République qui réclamait, donc celle qui a été publiée au *Journal du dimanche* le 29 janvier (*sic*), qui demandait la réunion d'une assemblée citoyenne sur la transition écologique.

J'y ai participé parce que donc c'était à l'initiative d'un collectif qui s'appelle Démocratie Ouverte, qui est un collectif qui rassemble des innovateurs démocratiques avec qui je suis en contact depuis longtemps. Puisque moi, comme chercheur, j'ai constitué en 2009 un Groupe d'intérêt scientifique sur les questions de démocratie et de participation, et donc par ce biais, je suis un peu en contact avec l'ensemble des acteurs de la démocratie participative et de l'innovation démocratique. Donc les gens de Démocratie Ouverte, je les connais depuis longtemps aussi. Et donc à partir de décembre face au mouvement des Gilets jaunes ils voulaient qu'il y ait des positions collectives, un peu qui s'expriment. Et donc on a participé à partir de décembre. Et il y a eu différentes réunions collectives, différentes initiatives de prises, notamment dans le cadre de cette adresse au président de la République, on prévoyait à la fois cette demande d'une assemblée citoyenne et puis la mise en place d'un observatoire du Grand débat national que j'ai mis en place avec différents collègues.

MG : Vous avez évoqué la lettre qui avait été publiée fin janvier. Cette lettre elle avait pas pour sujet principal le climat et elle a finalement été la base de départ de la Convention Citoyenne. Comment est-ce que vous l'expliquez ?

JMF : Concernant le nom de la Convention, dans l'annonce de Macron [le 25 avril], c'est pas clair non plus, le sujet. Et c'est seulement la lettre du Premier ministre, donc du 2 juillet 2019, qui fixe le sujet précis. Mais même dans la dénomination de la Convention, le ministère de la Transition continue à l'appeler, même en juillet 2019, « Convention Citoyenne de la transition écologique ». Je l'ai noté dans un article là que j'ai publié, j'avais posé la question fin juillet, le comité de gouvernance se réunissait depuis quelques séances, sur le nom de la Convention, parce que les deux noms figuraient, « convention climat », « convention transition écologique ». Et finalement, c'est une discussion avec les cabinets du Premier ministre et de l'Élysée qui ont arrêté le nom, mais donc plutôt début août 2019 où le nom a été vraiment arrêté « Convention Citoyenne pour le Climat ».

MG : Dans cette fameuse lettre, en fait, on parlait pas spécialement de transition écologique, on parlait de mettre en place par contre une expérience de démocratie participative.

JMF : Ben je ne l'ai pas relu donc je l'ai pas en tête là. En tout cas je sais que après quand Cyril Dion et Marion Cotillard, à l'invitation de Macron, invitation lancée à Marion Cotillard et qui associe Cyril Dion à cela ils voient Macron le 10 février... et là Cyril Dion, il parle de transition écologique. Là c'est pour moi à ce moment là que se fixe le thème de transition écologique. C'est possible que la lettre... on pensait à ça comme sujet, mais ce n'était pas formulé. Parce qu'il y avait d'autres sujets qui pouvaient être pris en compte, qui auraient pu faire l'objet aussi, qui étaient autour des questions démocratiques elles-mêmes. Parce que c'était aussi ça qu'abordait la lettre, donc ça aurait pu être aussi un sujet de la Convention.

MG : Et donc à la suite de cette lettre, c'est Démocratie Ouverte et plus spécifiquement peut-être les citoyens qui ont mené les négociations pour la mise en œuvre de la Convention Citoyenne ?

JMF : Voilà alors je sais pas si vous l'avez vu, j'ai fait un peu une sorte d'historique de la genèse de la Convention. C'est un texte que j'ai mis sur les archives ouvertes, donc HAL. Il y a eu en parallèle d'une part au ministère de la Transition écologique dès décembre, Macron demande à de Rugy en fait, de réfléchir à quelque chose pour après le Grand débat national. Donc il le fait avec son conseiller spécial qui est Léo Cohen, un membre du comité de gouvernance. Et en mars 2019, de Rugy et Léo Cohen vont en Irlande où ils rencontrent le président de la première convention de l'assemblée citoyenne, celle sur le mariage pour tous. Et donc il y a cette réflexion du côté du ministère, mais qui reste interne au gouvernement et beaucoup au ministère, en lien avec l'Élysée, donc, avec la secrétaire générale adjointe de l'Élysée d'un côté. Et puis de l'autre côté, il y a l'activité des Gilets citoyens, donc, qui se constitue comme collectif en réunissant, à l'initiative de Démocratie Ouverte, tout un tas de gens différents, dont Laurence Tubiana, Marion Cotillard, Cyril Dion... quelques figures un peu marquantes aussi, qui lancent cet appel avec des idées assez précises sur la manière d'organiser. Les réunions des Gilets citoyens, on les faisait aux Halles de Belleville, dans le parc Georges Brassens dans le 20<sup>e</sup>, lieu associatif, qui sert de tiers-lieu, et de bureau à beaucoup d'associations. Donc on se réunissait là et notamment on a reçu par exemple des gens de l'Oregon. On a essayé de brasser différentes expériences étrangères, l'Irlande et la *citizen initiative* de l'Oregon essentiellement, pour comprendre un peu ce que c'était ça. Donc voilà, il y avait un peu ces deux lignes, qui, après la visite de Marion Cotillard et Cyril Dion chez Macron, ce sont... Après cette visite là, Macron est convaincu que c'est intéressant de faire quelque chose de cet ordre là, alors que ça avait été cantonné à peu de contacts à l'intérieur du ministère, le ministère travaille plus et de manière plus ouverte et donc commence des rencontres auxquelles participent, donc pour le collectif des Gilets citoyens, Mathilde Imer et Quentin Sauzay.

MG : Et vous, vous avez particulièrement eu des échanges avec Mathilde mer qui faisait des comptes rendus de ces réunions ?

JMF : Mathilde, elle faisait des comptes rendus assez précis. Je la voyais en réunion, moi j'allais aux réunions où elle faisait ses comptes rendus oraux. Et elle faisait aussi des comptes-rendus écrits et donc on a beaucoup échangé au téléphone et par mail sur ce qu'il fallait

défendre, un peu comme idées. Et donc ça portait notamment sur l'organisation, les idées générales d'organisation. Parce que Thierry Pech a fait remarquer, que quand il a été nommé pressenti pour présider la Convention Citoyenne, donc c'était fin mai je pense, il est arrivé, il m'a dit « franchement, rien n'était organisé ». C'étaient surtout des idées, ce que Démocratie Ouverte appellent les « lignes rouges » dans ce vocabulaire que j'ai jamais trop adopté mais voilà, ils se basaient là-dessus et notamment ça a porté sur les formes de gouvernance.

Et il y a vraiment ces deux lieux de réflexion, le ministère, autour de Léo Cohen et de Ruggy, à la demande de Ruggy, mais à la demande de Macron. Et puis du côté Gilets citoyens et qui étaient finalement sur des positions relativement compatibles, qui ont disons, poussé l'initiative, la nécessité d'une initiative qui prenne la force d'une assemblée citoyenne tirée au sort. Et bien ça, ça a convaincu le cabinet de Macron, la secrétaire générale adjointe de l'Élysée. Mais quand Macron annonce ça dans son discours du 25 avril, franchement, il y a pas d'idée encore précise. Le seul truc qu'apporte la déclaration de Macron c'est dire « ça sera dans le cadre de la réforme du CESE », et donc il fait rentrer le CESE comme acteur alors que il était pas là avant.

MG : Justement, cette réforme du CESE, j'ai du mal à comprendre à quel point est-ce que le CESE était impliqué dans les négociations, avant avril il était pas du tout impliqué ?

JMF : Non, à ma connaissance ils étaient pas du tout impliqués dans ces rencontres, ces cinq ou six rencontres qu'il y a au secrétariat à l'Élysée ou au ministère. Ils étaient pas là avant, avant la déclaration de Macron et c'est seulement après qu'ils rentrent... Voilà, parce que tout de suite le président du CESE, Bernasconi, tout de suite après la déclaration, il dit, « on sera pas seulement les hôtes de la Convention Citoyenne, donc on participera à son organisation ».

MG : Et donc ça a été une manière, pour Emmanuel Macron, de coupler ce projet de réforme du CESE à ce projet de Convention Citoyenne pour le Climat, lui il sentait bien qu'il fallait en tout cas notamment un lieu pour qu'elle prenne place ?

JMF : Oui, oui. La réforme du CESE, c'était un des projets de son programme de 2017. Et il y a eu deux tentatives. Il y a eu assez vite en 2017, une première tentative de réforme constitutionnelle qui portait d'ailleurs plus sur le Parlement, globalement sur le fonctionnement du Parlement que sur le CESE, mais qui portait aussi un peu, puisque c'était une réforme constitutionnelle... Je l'ai reregardé y a pas si longtemps que ça, mais j'ai plus exactement en tête mais donc qui s'arrête avant l'affaire Benalla. Y a un premier projet de loi constitutionnelle qui circule en juin ou juillet 2018 et est stoppé par l'affaire Benalla et il abandonne. Et puis après les Gilets jaunes, donc dans l'été 2019, donc là il a annoncé la Convention Citoyenne, il remet un projet de réforme constitutionnelle, qui va porter plus directement sur la réforme du CESE pour en faire [une instance] de participation citoyenne, le conseil de la participation citoyenne ou un truc comme ça j'ai oublié le nom... un projet... En fait, il l'abandonne après les élections sénatoriales de septembre 2019 qui confortent la majorité LR au Parlement et donc il sait que sa réforme constitutionnelle ne pourra pas passer. Donc deux fois c'est abandonné et donc là il se met sur la loi organique qui sera adoptée.

Donc il y a ce projet de réforme constitutionnelle, du CESE, et l'idée de participation citoyenne qui n'est pas tellement dans le premier projet de réforme constitutionnelle donc, qui porte

surtout sur le fonctionnement du Parlement et qui je pense sur le CESE porte essentiellement sur la réduction du nombre de conseillers. Et après l'abandon de cette première réforme constitutionnelle, c'est le CESE lui-même qui comprend qu'il est en danger vital, que Macron, ne croit pas beaucoup aux corps intermédiaires et donc, comme c'est l'assemblée des corps intermédiaires le CESE, ils pensent que l'existence de l'institution est menacée et donc c'est du CESE qu'ils mettent en avant l'idée de participation citoyenne à partir de septembre 2018. Et notamment qu'ils se mettent à se réunir en septembre 2019 pour préparer l'avis « fracture... » (*sic*), j'ai oublié le reste du titre, qui est l'avis du CESE dans le cadre du Grand débat national où là ils vont tirer au sort une vingtaine, 28, 27 citoyens. Donc ils commencent à réfléchir à partir de l'automne 2018, le CESE commence à réfléchir à ces idées là d'associer des citoyens tirés au sort et ce que ça pourrait mettre en avant, l'idée de participation citoyenne, qui sera au centre finalement de la loi organique. Et c'est le deuxième projet de réforme constitutionnelle, ce qui était pas le cas du premier qu'ils ont vu plutôt comme une attaque assez forte contre le CESE. Donc voilà ça le CESE, a, je pense beaucoup négocié ça avec Macron dans cette période là de septembre 2018. Mais ces négociations là étaient pas couplées avec les négociations sur la Convention Citoyenne elle-même. C'est seulement après le discours de Macron que l'association se fait, quand Macron déclare que ça aura lieu au CESE.

MG : Pour revenir un peu plus au comité de gouvernance duquel vous vous faisiez partie, il avait pour but de transformer la volonté du Premier ministre, ou du président, en réalité. Ce comité de gouvernance par rapport aux négociations qui ont déjà été faites en amont, il a travaillé sur l'organisation plus technique, sur la structuration, sur les étapes, le calendrier, la mise en place ?

JMF : Donc il est installé le comité de gouvernance... on peut pas dire qu'il a été nommé par exemple, moi j'ai jamais reçu une lettre de nomination ou autre, mais la lettre du Premier ministre est du 2 juillet et l'installation est le 3 juillet au ministère de la Transition écologique, mais à la fois par de Rugy et par Bernasconi, président du CESE, c'est une installation conjointe. Et ce qui avait été négocié dans les négociations, c'était la composition du comité de gouvernance mais l'organisation de la Convention, pas du tout. Et pour les dates, je ne sais pas si c'est marqué dans la lettre du Premier ministre...

MG : Je crois qu'il indique qu'il faut que ça se mette en place à partir de septembre il me semble.

JMF : De toute façon Macron avait annoncé des dates mais qui étaient très irréalistes je crois. Il me semble qu'il avait annoncé des dates et puis dans la lettre il annonce une date de démarrage mais même la durée est pas franchement clairement indiquée. Ce qui fait que par exemple, je sais que j'ai fait remarquer à Thierry Pech que dans son bouquin, un moment il parle de cinq sessions alors que moi j'ai toujours entendu parler de six et puis finalement ça a été neuf, mais voilà, parce qu'il y a un calendrier qui avait été envisagé quand même dans les négociations, mais rien n'était complètement arrêté. Et donc c'est effectivement le comité de gouvernance qui a travaillé sur le calendrier. Et puis en juillet 2019, on a beaucoup, beaucoup discuté sur la manière d'organiser, donc le débat portait beaucoup sur, Thierry Pech le dit bien dans son bouquin, « est-ce qu'on fait des sessions en parallèle ou concomitante ? » C'est la division par thème sur laquelle on s'est entendu aussi en juillet. Est-ce qu'on les traite de manière séquentielle, ou est-ce qu'on les traite en parallèle ? C'est-à-dire est-ce qu'on fait

cinq groupes thématiques qui vont travailler en parallèle ou est-ce que on fait un peu sur le modèle irlandais, des sessions thématiques sur lesquelles tous les citoyens vont travailler ensemble, donc ça, ça a occupé beaucoup de temps en discussion. Ça a occupé le mois de juillet. Après, on a pris trois semaines quand même, on s'est pas réuni et on s'est réunis fin août.

Et là, fin août, on a plus travaillé sur la question des controverses, des documents, de la Constitution, des documents à remettre aux citoyens, puis la manière de traiter donc l'idée de controverse, la manière de traiter les différents thèmes.

MG : Et le tirage au sort ?

JMF : Oui, le tirage au sort, c'était assez rapide à faire. Mais juste je sais plus quand on a rencontré *Harris Interactive* je pense... tout début septembre. Et où là on leur a demandé de modifier... Parce que les marchés étaient avec les prestataires donc que ce soit les animateurs d'un côté et *Harris*. Et ça s'est fait dans le cadre des marchés de l'État, qui sont des marchés globaux où en fait de toute façon on n'avait pas le choix. Pour le tirage au sort, c'était *Harris*, c'était le prestataire qui avait obtenu les marchés de l'État pendant une période donnée et pour l'animation c'était *Eurogroupe*. C'est pour ça qu'on parle d'eux pour la Convention sur la fin de vie, c'est les mêmes encore parce que c'est encore les mêmes marchés. Bon voilà et donc il y avait pas le choix donc on n'a pas eu à, par exemple, à discuter de faire un appel d'offres, donc ça c'était complètement déterminé par le cadre des marchés de l'État.

MG : Vous avez plutôt établi les critères de sélection ?

JMF : Mais disons, on était tous d'accord sur le fait qu'il fallait absolument ajouter le niveau d'éducation. Parce que en sciences politiques, on dit depuis longtemps maintenant, l'Ifop a vraiment intégré dans ses sondages, et c'était pas le cas d'*Harris*, qui a fait le tirage au sort des conférences citoyennes régionales du Grand débat avait pas mis le... Parce que la plupart des sondeurs le mettent pas, alors qu'on sait que c'est quand même très déterminant. Ils mettent plutôt les CSP. Mais au niveau de l'éducation, c'est très corrélé au CSP, évidemment, et plus discriminant que les CSP... Donc il y avait ça et puis je pense, c'est beaucoup Thierry Pech, à partir de l'expérience qui voulait que le type de commune soit les unités urbaines de l'Insee et non pas simplement la taille de commune. Mais c'est ça, ça a pas pris beaucoup de temps parce que on était très d'accord et *Harris* a joué le jeu quoi...

Après pour le tirage au sort, ce qui prend le plus de temps, c'est plutôt de fabriquer le petit questionnaire qui est passé au téléphone. Et puis moi j'ai pas participé parce qu'il fallait revenir à Paris, mais j'habite pas à Paris. Mais il y a plusieurs membres du comité de gouvernance qui ont été sur la plateforme téléphonique, donc qui n'est pas *Harris* mais des partenaires d'*Harris*, la plateforme d'Apple, pour voir comment ça se passait. C'est ça qui est le plus long. Parce que c'est quand même... voilà, il faut faire un texte court en même temps qui accroche les gens et en même temps qui donne suffisamment d'infos de manière assez courte, et qui influence. Voilà, il y a un tas d'exigences. Donc sur le tirage au sort, je crois qu'on en a discuté pendant deux, trois séances, mais pas plus.

MG : Dans l'un de vos articles, vous parlez du fait que vous étiez membre d'un groupe de travail d'une dizaine de personnes qui s'est constitué au sein même du collectif des Gilets

citoyens. Et vous dites que vous avez notamment discuté d'une note de préfiguration d'une assemblée citoyenne, en lien avec Dimitri Courant. Cette note de préfiguration, elle était pour le comité de gouvernance, elle était pour la fin des négociations ?

JMF : C'était en avril, en fait y a d'un côté, les Gilets citoyens qui font cette note et de l'autre côté, le ministère. Mais Léo m'a dit qu'il avait fait, une quarantaine de notes qui étaient des reprises. Donc début avril, parce que on sait qu'il va y avoir un discours qui était prévu le 15 avril au départ jour de l'incendie de Notre-Dame. Donc tout le monde se prépare pour émettre des notes, pour que le cabinet de Macron ait des éléments pour préparer le discours. Ce que je raconte surtout c'est que justement c'est Dimitri Courant qui a vraiment porté, dans le cadre des Gilets citoyens, l'expérience de l'assemblée irlandaise qu'il avait expliquée aussi au CESE, puisqu'il avait fait partie d'un comité d'organisation, j'ai plus en tête exactement... Mais enfin, il avait été auditionné par le CESE aussi sur ces histoires là dans l'automne 2018. C'est une note qui dit plutôt les lignes rouges en gros « on veut des tirages au sort des citoyens, l'indépendance de la Convention, donc des formes de pilotage indépendantes », mais qui parle pas de comité de gouvernance et qui est pas très clair sur la manière dont ça doit être gouverné.

Parce que le modèle irlandais est très particulier et ce que je raconte là dans l'article... Moi j'ai fait, le 2 mai, j'ai fait une note qui allait contre ce qui était proposé par les Gilets citoyens, parce que j'ai dit à Mathilde, « c'est pas possible, il faut absolument exiger un comité de gouvernance indépendant, centralisé, indépendant ». Ça, c'était mon expérience de conférence de citoyens auparavant. Moi, j'avais vraiment cette idée là qu'il fallait faire comme ça. Et finalement, ça a convaincu Mathilde parce que l'idée de distribuer, ces modèles irlandais... Ça distribue la gouvernance entre plusieurs instances, mais dans un cas qui est très différent, parce que il y a un président dans les assemblées irlandaises, qui est le 100<sup>e</sup> membre de l'assemblée irlandaise, qui a 99 citoyens tirés au sort. La première c'était 66 citoyens plus 33 élus. Et il y a toujours le 100<sup>e</sup> qui est le président, qui préside et avec un secrétariat indépendant et puis un groupe de conseil scientifique.

Et puis le *stiring group*, donc un groupe dans lequel il y a des citoyens de l'assemblée qui sont les interlocuteurs. Donc il y a une distribution assez forte du pouvoir entre les différentes instances. Et donc c'est vachement intéressant comme modèle, mais ça correspond pas du tout à l'expérience française. Parce que dans l'expérience française, pour la Convention, c'était directement le président de la République qui mettait ça ensemble. Et donc moi ce qui me semblait vraiment l'enjeu essentiel c'était... On est juste après le Grand débat, dans le Grand débat, le gouvernement a refusé que ça soit la Commission nationale du débat public, qui organise le débat et qui en rend compte, ils ont pas voulu un débat indépendant. L'enjeu c'était d'avoir une gouvernance qui soit indépendante du pouvoir et qui permette justement d'assurer que le travail de la Convention Citoyenne soit indépendant du pouvoir. Alors l'organisation du CESE était pas claire de ce point de vue là. Parce que le CESE c'est une institution qu'on connaît mal d'abord, et puis qu'était dans une période un peu charnière de son existence, et donc son indépendance vis-à-vis du gouvernement était pas claire et donc il fallait absolument obtenir ça. Donc le premier modèle dans cette première note d'avril, c'était pas clair ce qu'on proposait là-dessus. J'ai plus exactement en tête, mais en gros on proposait une distribution comme en Irlande. Et moi j'avais très peur que cette distribution, comme en Irlande, fasse qu'on n'ait pas du tout la main, et que le CESE reprenne complètement la main

puisque c'était lui qui organisait, et donc avait les cordons de la bourse, etc. et quand même, c'était lui qui négociait tous les aspects financiers avec le gouvernement.

Et, d'ailleurs, assistaient au comité de gouvernance, et ils en étaient pas morts, mais le secrétaire général et le trésorier du CESE, parce que si ce qu'on décidait avait des incidences budgétaires ; et ça en a eu puisqu'il y avait un budget initial de quatre millions et demi, on a fini à six, à six et demi je crois. Donc ça avait des incidences budgétaires, donc il fallait négocier avec le gouvernement les enveloppes budgétaires. Ne serait-ce que pour une question d'organisation logistique, de finance, le CESE avait un rôle important. Et donc s'il y avait pas eu un comité de gouvernance indépendant, on aurait été dans le flou de la gouvernance qu'on a vu pour la Convention fin de vie quoi.

MG : Oui, donc vous avez essayé de défendre l'indépendance ?

JMF : Donc à partir de début mai, la ligne défendue, c'est un comité de gouvernance indépendant et ça, le ministère de la Transition a suivi aussi.

MG : Vous avez évoqué le discours du président qui a été décalé à la suite de l'incendie de Notre-Dame, comment est-ce que vous percevez, à quel point est-ce qu'il y a pu avoir des changements entre le discours prévu et le discours qu'il a finalement tenu, c'est quelque chose que vous évoquez dans votre article.

JMF : Oui, je crois que je l'évoque. Le discours du 15 avril, il y a une mouture qui a circulé qui a jamais été authentifiée, qui a été publiée dans la presse. Par contre, le discours prononcé, lui, est sur le site de l'Elysée. Mais je me souviens plus les différences... Ah oui, si, la principale différence je crois, c'est sur le nombre de citoyens tirés au sort puisque la première annonce c'était plutôt 300 que 150.

MG : Oui c'est ça, et puis je crois qu'au niveau des acteurs, je me demande si le CESE était cité...

JMF : Absolument. Le CESE était pas cité. Après on ne sait pas si elle était authentique ou pas, en tout cas, dans la version qui a circulé, parce que c'était peut-être pas un faux, mais peut-être un brouillon qui n'était pas vraiment ce qu'il allait prononcer, donc un premier projet sortant du cabinet etc. Et donc effectivement, le CESE n'était pas cité. En voyant ça, le CESE est monté au créneau pour dire... Et puis sur le nombre, Thierry Pech écrit dans son bouquin que l'origine de ce nombre de 150 n'est pas très claire.

Non, nous les Gilets citoyens, on avait un peu déliré, parce que y a une forme que moi j'avais pas aimé qu'avait été adoptée, un peu d'ultimatum, dans la lettre [ouverte] qui disait, « si vous le décidez pas on va la faire nous même »... A l'époque, on pensait plutôt à une assemblée de 400 personnes. Donc voilà, à partir de différentes expériences, y en avait pas beaucoup, mais la CNDP avait fait en 2018, dans le cadre du débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, un groupe comme ça, une assemblée de 400 citoyens tirés au sort qui avait travaillé un jour, hein, donc c'est pas pareil de travailler... Mais on se rendait pas trop compte de beaucoup de choses. Et donc on avait dit ça, et 150 je ne sais pas du tout d'où ça vient.



MG : La CCC, je pense qu'on peut dire que c'était une forme de réconciliation dans une période assez particulière en France. J'imagine que ça a imposé une mise en place rapide, il ne fallait pas attendre. Comment est-ce que vous percevez l'impact de ce contexte social et politique compliqué dans la mise en place de la Convention Citoyenne ?

JMF : Ah bah il y aurait pas eu les Gilets jaunes, il y aurait jamais eu de Convention Citoyenne. Ça c'est clair, et notamment il y aurait pas eu de Convention Citoyenne dans les formes qu'elle a prises, c'est-à-dire, le fait, qui est quand même tout à fait exceptionnel, qu'on demande à des citoyens. Et c'est la lettre du Premier ministre, qui était beaucoup plus hostile que Macron pour une convention citoyenne, d'après ce qui a été rapporté des entretiens où le cabinet du Premier ministre n'était pas en première ligne, mais ils étaient forcément présents, mais avec plus de questionnements, plus d'hostilité. Et je sais aussi que c'était le cabinet du Premier ministre qui avait, avec la CNDP pour le Grand débat, qui avait été très extrêmement hostile à confier l'organisation du débat, et notamment du compte rendu. Donc voilà on ne peut pas détacher des Gilets jaunes, l'idée de convention citoyenne. Il faut bien voir, ce que raconte pas forcément les Gilets citoyens parce qu'ils veulent tirer le rôle, tout à fait important qu'ils ont joué là-dedans... mais en fait l'idée de la Convention Citoyenne, elle naît en même temps que l'annonce du Grand débat national. Début décembre 2018, Macron puis le Premier ministre annoncent le Grand débat et il y a déjà l'idée, c'est pas une idée publique mais la demande faite à de Rugy de travailler sur la suite, c'est-à-dire, comment on finit le Grand débat. Et finalement les Gilets citoyens aussi dans la lettre, il y a l'idée que cette Convention elle est... Alors c'est pour ça qu'on parle pas spécifiquement de transition écologique parce que y a l'idée que cette Convention, elle viendrait reprendre les résultats du Grand débat et que cette assemblée citoyenne, elle ferait une sorte de synthèse du Grand débat. Donc ça c'est une idée qui était déjà présente, qu'on retrouve après coup dans le rapport Bernasconi, où il fait une proposition de cycle délibératif qui est cette idée. Mais c'était l'idée qu'avait fait le site du vrai débat et qui a essayé d'organiser, parce qu'ils sont pas arrivés tout à fait au bout, avec l'appui de collègues, des assemblées citoyennes délibératives. Donc ça c'était, il me semble que je dis pas de bêtises quand je dis que cette idée là était déjà présente parce que on présentait dans la lettre un truc à étage comme ça, et puis avec l'idée qu'il pourrait y avoir aussi des assemblées décentralisées, donc c'est un peu à ce moment là, que se formalise cette idée de cycle délibératif pour reprendre le terme qu'a utilisé Patrick Bernasconi après. Mais, c'était un truc un peu échelonné, où il y a plein de réunions, puis après il faut en faire la synthèse et donc on confie ça à des assemblées citoyennes. Alors ça, c'est une idée qui était déjà dans le rapport, la CNDP avait été saisie par le Premier ministre en décembre pour un conseil méthodologique sur comment organiser le Grand débat. Donc ils rendent le rapport le 14 janvier la CNDP, où y a cette idée là, ils proposent des réunions d'initiative locale et puis un système de ce qui sera les conférences citoyennes régionales mais pour faire la synthèse. Alors les conférences citoyennes régionales ont pas travaillé en synthèse de ce qui c'était dit dans les réunions d'initiative locale mais ont repris, ont travaillé sur les mêmes documents que les réunions d'initiative locale, donc c'était une autre forme de travail, mais sur les mêmes documents. La proposition de la CNDP, c'était justement ce truc un peu emboîté.

Donc y a cette idée là qui circule depuis la mi-janvier qui est reprise par Démocratie Ouverte, par les Gilets citoyens. Donc c'est bien dans ce contexte là et puis concrètement dans la manière de définir le sujet, le fait qu'il y ait la « justice sociale, » c'est directement lié. Que ça

soit pas simplement « réduire de 40% les émissions », mais « dans un esprit de justice sociale », ça, c'est directement lié aux Gilets jaunes, au fait que c'était une forme de réponse à la crise des Gilets jaunes qui avaient mis l'accent sur la question de la justice sociale.

MG : Est-ce que vous avez l'impression globale que le processus de construction de cette Convention Citoyenne a été difficile, que les négociations ont pu être fastidieuses ?

JMF : Non, je dirais pas que ça a été si difficile si on regarde le temps, entre décembre, entre l'idée, et le fait que l'idée soit lancée et la mise en place il y a six/sept mois. Donc c'est relativement rapide, il y a plein de mécanismes dans l'administration qui mettent pas tant de temps que ça à se mettre en place. Même pour la loi sur la fin de vie, Macron vient de l'annoncer, mais ça fait plus d'un an que la Convention Citoyenne est terminée quoi. Mais ça n'a pas été un processus public en fait ça a été un processus de négociations relativement interne. En dehors des Gilets citoyens, personne ne parle de faire une assemblée citoyenne avant l'annonce de Macron. Donc c'est un processus interne qui va assez vite parce que finalement y a convergence. Et puis la rentrée du CESE complique les négociations car c'est des histoires de partage du pouvoir, en gros, c'est comment on se partage les places dans le comité de gouvernance, c'est quand même ça qui a dominé.

MG : Mais c'était quand même une idée qui était discutée, la mise en place d'une assemblée citoyenne. Elle était là, elle était revendiquée, entre autres dans la lettre des Gilets citoyens. Mais elle était aussi présente au sein des Gilets jaunes.

JMF : Oui, oui, c'était présent. Ça a été jamais été au cœur des revendications des Gilets jaunes mais c'était pas exclu. Là je remarque que la « France en colère » l'avait notée dans ses revendications très vite, début décembre, mais c'était pas un truc qu'ils mettaient beaucoup en avant. Finalement, c'est le RIC qui a rassemblé les différents... qu'il pouvait y avoir dans les Gilets jaunes, beaucoup plus que l'idée d'assemblée citoyenne.

Mais ce qui est ce qui est très très notable dans cette période c'est que finalement les idées de démocratie directe et les idées d'assemblée citoyennes sont fortement mêlées. Alors que les assemblées citoyennes, c'est pas de la démocratie directe, mais c'est associé. Et je crois que je cite l'article de Jade Lindgaard de Mediapart qui mêle justement dans le titre les deux, j'ai oublié le titre mais il est dans mes papiers... parce que c'est assez remarquable. Et donc les Gilets jaunes aussi, ils opposent pas du tout... alors que dans l'analyse qu'on a faite, avec Hélène Landemore, c'est plutôt l'idée que c'est justement une forme de représentation démocratique. C'est bien de la représentation c'est pas de la démocratie directe. Et les deux sont complètement mêlés à cette époque là.

Mais le cœur du truc, c'est le tirage au sort, c'est une assemblée tirée au sort. Et ça de Ruyg était convaincu que c'était intéressant. Et Macron était, je pense, convaincu aussi par Cyril Dion et Marion Cotillard, que c'était jouable, que c'était une innovation démocratique. Et le discours qu'il fait devant les citoyens quand il vient le dix janvier 2020 pour la Convention Citoyenne pour le Climat, il fait un discours qui parle beaucoup de démocratie délibérative, donc il a adopté ce vocabulaire de la démocratie délibérative et du tirage au sort qui était pas du tout utilisé avant. Donc ça a fait de ces mots, des mots légitimes dans le débat politique. Avant, ils étaient portés que par des activistes de l'innovation démocratique.

MG : Est-ce que vous percevez le fait que cette expérience, elle a pu renforcer l'image du gouvernement auprès des citoyens ?

JMF : Alors dans la Convention Citoyenne, pour les citoyens de la Convention Citoyenne, oui. C'est une question qu'on a répété plusieurs fois, la confiance qu'ils avaient dans le gouvernement. Et en même temps le jugement qu'ils portent après dans la séance finale en février 2021, il est extrêmement négatif. Mais sur le coup, il y a entre le début et la fin de la Convention une croissance de la confiance dans le fait que le gouvernement va faire quelque chose. Après, pour l'ensemble des citoyens, je sais pas, puis il me semble pas que c'est des questions que... Faut regarder le baromètre de la Ifop de la confiance politique, le baromètre annuel, faut regarder si ça a changé. Mais c'est des questions sur lesquelles il y a des tendances lourdes, il y a pas beaucoup de variations quoi. Donc je pense pas que ça ait changé grand-chose. Ça serait très difficile de faire la part de ce qui est lié à la Convention Citoyenne et la réponse globale à la crise des Gilets jaunes.

MG : Oui, c'est évident. Vous l'avez dit dans vos articles, la mise en place de la Convention Citoyenne, elle intervient dans un contexte particulier. Il y a le départ de Nicolas Hulot du gouvernement en septembre 2018. Il y a aussi les marches sans précédent pour le climat, l'Affaire du siècle lancée par notamment Cyril Dion qui est une pétition massivement signée en France. Est-ce que selon vous, Emmanuel Macron qui a quand même impulsé grandement la mise en place de cette Convention Citoyenne, il avait à ce moment là une réelle conscience de l'urgence climatique ou est-ce que ça s'est fait à la suite d'un calcul politique avant tout ?

JMF : Oh non, je pense que c'est pas lié à une conscience de l'urgence climatique parce que le thème climat s'impose. Voilà l'idée de transition écologique est là, le départ de Nicolas Hulot a quand même montré les carences du gouvernement, l'Affaire du siècle, c'est aussi la condamnation, un procès contre l'État pour inaction climatique. Donc y a la conscience que ces thèmes là sont dans l'actualité, qu'il faut faire quelque chose là-dessus. Je pense que c'est ça qui fait que... Le Grand débat national avait quatre thèmes, il y avait la transition écologique, la réforme de l'État, l'organisation des services publics et je sais plus.... Donc, ça pouvait être sur l'un de ces thèmes, le thème sur l'organisation des services publics, tout ça c'était, je pense, assez compliqué. Et donc le thème de la transition écologique c'est logique qu'il sorte comme le thème sur lequel on sait qu'il faut accélérer, on sait pas trop comment faire, l'État est attaqué pour son inaction. Oui, il y a vraiment une fenêtre d'opportunité, et puis c'est le thème quand même dans le Grand débat lui-même, qui avait eu le plus de contributions. Macron saisit une opportunité politique, c'est la transition écologique de manière plus large et c'est seulement après que le thème va être réduit à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

MG : Une question qu'on n'a pas encore évoquée, qui est peut-être un peu maladroite, mais est-ce qu'avec du recul vous avez pu avoir la sensation que c'était une expérience qui avait été coûteuse ? Alors d'un point de vue matériel comme humain, au sens large. Elle rejoint un peu la question que je vous ai posée il y a un petit moment autour de la difficulté de mettre en place ce projet.

JMF : Non mais ça c'est clair hein, c'est une assemblée de 150 personnes, c'est pas rien à mettre en place. Mais alors là vraiment on a bénéficié du CESE qui est une assemblée qui a des moyens, qui a une logistique et c'est vraiment le CESE qui a pris en charge le rapport

avec les citoyens, le fait de trouver des hôtels, ce qui est pas évident, ils sont dans le 16<sup>e</sup>, éviter les transports, etc. Le CESE comme assemblée a la logistique pour faire ça, des moyens aussi, avec des prestataires extérieurs, mais pas seulement. Et là, je me suis rendu compte que quand on disait dans la lettre [ouverte] qu'on allait la faire nous même que, c'est effectivement énorme, mais une assemblée [comme le CESE] a la logistique pour faire ça quoi.

Et puis en même temps, c'était très mobilisateur politiquement et donc tout le monde s'y est mis, les personnels du CESE ont pas compté leurs heures. Donc voilà donc ces mêmes essais, effectivement c'est très lourd, c'est une opération très lourde. C'est pas le truc qu'on peut faire... Il fallait aussi une organisation qui permette justement de faire face aux aléas qu'on a eus, la grève des transports en décembre 2019 qui a obligé à repousser une session, le COVID après, qui a obligé à passer des sessions à distance. On a rajouté une session donc ça a amené à renégocier le budget. Le truc auquel on n'avait pas réfléchi, vraiment personne, c'est qu'il faut vraiment une institution pour arriver à organiser ça et à faire face à tous les problèmes justement, matériels, logistiques que ça pose. Notamment cette question de la gouvernance, qu'est ce que ça veut dire, pourquoi on le fait... Est-ce que une assemblée peut-être gouverner ? Ça a ouvert ces questions là, qu'on ne s'était pas posées avant.

MG : Est-ce que selon vous c'était une façon pour le gouvernement de tester une expérience participative un peu par tendance, par effet de mode ?

JMF : Effet de mode, je ne sais pas si on peut le dire comme ça, mais la commande à de Ruy en décembre, c'est exactement ça, c'est faire quelque chose, je n'ai plus les termes que m'a dit Léo Cohen, en entretien mais c'est de faire une expérience qui tranche. Donc c'est bien l'idée de faire une innovation démocratique qui marque.

Y a cette idée, alors ça peut être purement d'un esprit de com (*sic*), mais en même temps déjà avec le Grand débat, c'était quelque chose qui s'était jamais fait vraiment comme ça quoi. Il y a déjà eu quelques grands débats nationaux sur l'école en 2004 et d'autres sur l'énergie, mais qui étaient des débats plus classiques, plus sectoriels, donc avec des acteurs plus délimités. Et donc Macron, il est visiblement assez friand, je pourrais dire de ça et d'apparaître comme justement un peu à l'avant-garde, de ce qui peut se faire, je pense. Je pense qu'il a été séduit par l'idée de faire quelque chose qui ne s'était jamais fait et qui marquerait.

MG : J'imagine que le contexte a énormément joué dans l'idée de mettre en place ce genre de...

JMF : Bah il fallait le contexte des Gilets jaunes pour dire qu'il fallait faire quelque chose... Et donc de faire une innovation démocratique. L'exemple irlandais, Macron l'a cité, mais j'ai été frappé, donc il y a deux ans maintenant, avant la mise en place, quand il a dit qu'il ferait la Convention Citoyenne sur la fin vie. Dans un entretien, il revient et explique pourquoi il trouvait que le sujet de la Convention Climat était trop large, « les conventions citoyennes, il faut les faire comme en Irlande sur des sujets précis » (*sic*). C'est quelque chose dont il a entendu parler, en tout cas clairement de Ruy a été en Irlande en mars 2019. Il revient avec en tête l'expérience irlandaise et dans les négociations, c'est vrai que c'est quand même ça qui... l'exemple d'organisation qu'on a, c'est ce qui s'est fait en Irlande. Le rapport d'OCDE, sur 600

cas qu'ils ont étudié, il y a très peu d'assemblées citoyennes, en dehors de l'Irlande, elles ont toutes lieu après 2020 quoi, après la Convention Citoyenne française.

MG : D'accord, oui. Oui, donc elle était précurseur un peu.

JMF : Il y a l'assemblée britannique qui est en même temps que la Convention française. Mais voilà, c'est concomitant, c'est pas avant. Avant il y a que l'exemple irlandais, donc c'est pour ça qu'il marque. Et c'est quand même, c'est un exemple beaucoup plus parlementaire quoi, qui vient d'une culture parlementaire. C'est le Parlement, c'est par accord entre les partis politiques, qui décident dans leur mandat de législature qu'il y aura des assemblées citoyennes qui seront convoquées par le Parlement et pas par le gouvernement. Donc dans des pays qui sont des pays, de culture de démocratie parlementaire, beaucoup plus qu'en France. C'est pas du parlementarisme rationalisé. Donc les formes sont différentes, notamment les formes de gouvernance.

Ce que je disais, en France, l'idée que le gouvernement puisse avoir la main sur le... c'était surtout ça qu'il fallait éviter dans ce contexte là. Et le gouvernement était capable d'accepter, de comprendre que s'il voulait faire quelque chose... ils avaient compris ça quand même du Grand débat, qu'ils avaient du mal un peu avec le Grand débat parce que ils avaient trop voulu le piloter en direct. Et donc il fallait faire autre chose aussi.

MG : J'ai lu dans un de vos articles que la Convention, elle résultait de la volonté de l'exécutif en grande partie, et qu'elle est finalement restée subordonnée au système institutionnel en place. Et donc, que finalement le portage en sortie n'impliquait pas d'obligation de mise en place et donc un coût faible pour le gouvernement qui n'avait pas cette obligation.

JMF : Ça, c'est l'ambiguïté. Enfin parce que je dis deux choses qui sont pas du même ordre. Il y a une part d'autocritique sur les questions de gouvernance. C'est-à-dire justement le fait qu'on n'ait pas saisi ça, qu'on n'ait pas compris ce qu'on était en train de faire vraiment, c'est-à-dire l'idée de Parlement de citoyens, par exemple, est pas du tout présente. Thierry Pech n'était pas du tout sur cette ligne donc au départ, donc il fait son bouquin après coup et il avait beaucoup évolué par rapport à ça. Loïc Blondiaux et moi on avait participé à l'écriture, avec Dominique Bourg, des bouquins présentés, on proposait la constitution d'une troisième assemblée tirée au sort, d'une assemblée tirée au sort. Mais on n'avait pas réfléchi du tout concrètement à ce que ça impliquait vraiment. On avait un peu réfléchi sur la composition et sur le rôle, mais pas sur ce que ça impliquait. Et donc quand nous on fait ces propositions, c'était institutionnalisés, c'était dans le système institutionnel, dans le circuit législatif, la proposition qu'on avait faite dans le bouquin de 2011 pour une sixième République écologique et puis qu'on reprend dans le bouquin de 2017. Donc on s'était pas explicitement posé la question de comment ça débouchait, puisqu'on l'avait inscrit, on faisait une proposition de constitution en fait, où on inscrivait dans le circuit législatif.

Or là, l'ambiguïté de la Convention Citoyenne, c'est que Macron annonce le « sans filtre » dans son discours, ce qui pratiquement ne veut rien dire quoi ça a pas de sens constitutionnel. Mais tout le monde s'accroche à ce moment-là. Et effectivement, ce qui en résulte dans la lettre du Premier ministre, c'est l'idée donc de mesures législatives, c'est, vous ferez pas simplement des recommandations générales, comme ça a été pour la Convention fin de vie, mais c'est bien des mesures législatives et on dote la Convention d'experts pour écrire des mesures

législatives qui puissent être directement passées dans la loi quand même ça a produit ça. Et c'est effectivement ce que livre la Convention Citoyenne, il y a beaucoup de mesures relativement abouties sur le plan législatif. Mais le gouvernement, Macron le premier, a reculé là-dessus. Déjà en janvier 2020 il dit « j'ai dit "sans filtre", mais en fait le filtre c'est moi, donc à la fin c'est moi qui jugerai ce que ce qu'on peut reprendre ou non » et c'est bien ce qu'il fait le 29 juin, quand il reçoit les citoyens. Il dit « oui je vais tout prendre, sauf trois trucs, j'ai trois jokers ». Et là il annonce, et ce qui n'avait pas été annoncé parce que tout le monde était resté sur l'idée du « sans filtre » ... Donc l'idée du « sans filtre » disons c'était compris comme des résultats, comme ils sont rédigés de manière législative, le gouvernement va les transmettre au Parlement directement ou écrire les décrets, publier les décrets pour les mesures réglementaires. Et puis là, ce qu'annonce Macron en juin, après la Convention il reçoit le rapport, c'est de dire « non, on va faire un processus, le processus classique de fabrication de la loi, c'est-à-dire les négociations avec les différents acteurs, tout ça on va écrire un projet de loi et vous y serez associé », il dit aux citoyens. Et donc ça, c'était pas prévu et donc le comité de gouvernance à ce moment-là, on se demande « bah qu'est-ce qu'on fait nous ? ». Et on se met assez vite d'accord sur le fait que non, c'est un autre mandat, c'est pas le mandat pour lequel on a été mis en place. Donc on arrête, c'est pas nous qui accompagnons les citoyens dans leur participation à l'élaboration du projet de loi.

Il y aura beaucoup de citoyens qui se sont engagés dans les... Et donc ça c'est la question qui globalement est jamais réglée dans tous les processus participatifs, c'est finalement, comment ça débouche sur des décisions ? Finalement, donc, on a des processus qui sont consultatifs, mais ce que veut dire consultatif est jamais... Parce que que ces processus ne soient pas décisionnels directement, on comprend bien, puis on voit pas très bien comment ça pourrait être autrement d'ailleurs. Quand on prend les deux Conventions Citoyennes, on voit bien la différence, la Convention fin de vie finalement c'est un avis parmi d'autres. Elle est constituée comme ça. La Première ministre Borne qui met en place la Convention fin de vie, elle dit bien, « le président lance un débat national sur cette question fin de vie, et vous rendrez un avis à côté d'autres » (*sic*). Donc là c'est consultatif.

Pour la Convention Climat, on n'était pas sur ce modèle là, on est bien sur le modèle « on vous demande des mesures législatives » et effectivement les citoyens sont associés à la fabrication de la loi. Et je rappelle tout le temps parce que c'est quand même tout à fait exceptionnel ils sont nommés dans l'exposé des motifs, il y a tous les prénoms avec l'initiale du nom propre des 150 ou 149, qui ont voté le rapport final, ils sont nommés comme coauteur de la loi. Donc il y a quand même quelque chose d'exceptionnel de la Convention Climat qui justement n'a pas été repris pour la Convention fin de vie. Alors ça, c'est beaucoup lié aussi à l'insertion de ces conventions dans le CESE. Le CESE ne participe pas à la fabrication de la loi. Le CESE n'a qu'un rôle consultatif dans la fabrication de la loi. Il ne fait que rendre des avis. Je crois que maintenant avec la loi organique il est nécessairement saisi sur les projets de loi. Avant la réforme du CESE les choses étaient pas claires de ce point de vue là et donc la Convention Citoyenne a été dans un moment institutionnel qui était pas clarifié et finalement la réforme du CESE, la loi organique tranche ça en disant non c'est les citoyens, ils font pas la loi.

MG : Et le CESE maintenant, du fait de son rôle uniquement consultatif, donne une autre importance, peut-être une importance moindre, en tout cas décisionnelle, à des exercices participatifs de ce genre ?

JMF : Comme il y a pas une réforme constitutionnelle, le rôle du CESE ne change pas, le CESE ne peut rendre que des avis. Il est purement consultatif et donc de toute façon ça ne peut être qu'un avis. Alors ce qui change un tout petit peu, c'est que l'organisation, en tout cas pour la fin de vie était pas purement interne au CESE, c'est une aide de saisine de la Première ministre qui reçoit le rapport et qui dit dès la lettre que si le gouvernement fait un projet de loi, il reviendra devant les citoyens pour expliquer qu'il a tenu compte de leurs propositions. On verra comment ça va se passer parce que, est-ce que ça veut dire qu'ils vont re réunir les citoyens pour que le gouvernement vienne faire une session comme la session huit de la Convention Climat en février 2021 où les citoyens se sont prononcés sur le projet de loi. C'était ouvert dans la lettre du Premier ministre cette possibilité-là. C'est beaucoup moins précis dans la lettre d'Élisabeth Borne là-dessus, il y a l'engagement de dire que ils seront informés.

On voit bien que là, de ce point de vue là, les choses ont évolué. Il y a eu un contexte politique de crise politique majeure quand même, les Gilets jaunes, où il fallait innover, donc sans doute Macron va beaucoup plus loin que ce qu'il est possible de mettre effectivement en œuvre sur le plan institutionnel. Il annonce pas de réforme constitutionnelle ni rien à ce moment-là et celle qu'il annonce après est limitée au CESE en fait. Et puis voilà cette fenêtre d'opportunité, si on peut dire, se referme. Après, on rentre dans une forme d'institutionnalisation beaucoup plus *soft* que des conventions citoyennes.

MG : Peut-être pour conclure tout doucement quel souvenir est-ce que vous gardez de cette expérience que vous avez vécue ?

JMF : Comme j'avais déjà organisé ou participé à des conférences de citoyens, des trucs à 17/18, une petite vingtaine de citoyens tirés au sort, vraiment la première chose qui m'a marquée c'est comment le passage à 150 ou 160 ça démultipliait les expériences présentes quoi. Sur tous les sujets qui ont été abordés, il y avait des gens qui avaient des choses à dire parce que ça correspondait à des expériences professionnelles, etc. Donc que cet effet de taille, il est tout à fait remarquable. C'est une expérience d'une richesse, vraiment, ça a rien à voir quoi. Et ça, je n'avais pas du tout réfléchi à ça, cet effet d'échelle. Parce qu'on cherche toujours à avoir un panel diversifié, mais voilà la diversité, 17 ou à 160, c'est pas la même. Et ça, vraiment, c'est un truc qui m'a vraiment frappé quoi parce que dans tous les groupes thématiques il y avait des gens qui avaient des expériences diverses et qui avaient vraiment des choses à apporter au groupe, quoi.

L'autre chose qui était frappante... Moi j'avais, en 2006, constitué un comité de pilotage, une conférence de consensus de citoyens. Puis j'avais fait l'évaluation d'une autre en 2013, en 2014. Ces comités de pilotage, de conférences, de consensus, l'idée c'est de réunir des experts qu'ont des points de vue différents et qui délibèrent entre eux sur ce qu'il faut faire, alors que le comité de gouvernance, c'était vraiment les résultats de la négociation et donc il y avait vraiment les gens du CESE qui se sont présentés plusieurs fois dans les réunions comme groupe, c'est-à-dire « le CESE pense que » c'est voilà, ça... C'était très très étonnant parce que ça empêche toute discussion, en gros, ça je l'ai écrit d'ailleurs à la fin de du papier, ça empêche toute vraie discussion sur ce qu'on est en train de faire. Donc ça, c'était quand même une expérience quoi. On a énormément bossé, on se réunissait toutes les semaines pendant presque un an, je sais plus, même plus. Il y a eu plus de quatre-vingts réunions du comité de

gouvernance, donc c'est quand même beaucoup, donc c'était extrêmement intense et extrêmement tendu souvent.

Et ça ça m'a étonné parce que justement les expériences de comités de pilotage, c'est qu'il pouvait y avoir des tensions mais pas internes au comité de pilotage, mais plutôt entre le maître d'ouvrage, le commanditaire de la Convention et le comité de pilotage, là, il pouvait y avoir des frictions assez fortes, mais ça, je veux dire, ça se comprend. Alors que là, ils étaient internes au comité de pilotage. Ça a été des fois un peu difficile. Ça aussi c'est un souvenir quand même, c'est marquant comme expérience, auquel je m'attendais pas. Et puis après il y a énormément de souvenirs. Bah c'est toujours vrai quoi dans tous les phénomènes, tous les dispositifs de participation, c'est toujours des expériences humaines, des expériences de parole, d'échange qui sont superbes. Mais disons ça, je m'y attendais que ça soit comme ça.



## Annexe 10. Retranscription de l'entretien avec Armel Le Coz

Entretien le jeudi 14 mars 2024 à 14h.

Armel Le Coz est concepteur d'innovations politiques pour les collectivités locales et s'intéresse à l'engagement citoyen et au renouveau démocratique. Il a cofondé en 2011 l'association Démocratie Ouverte, dont il coordonne les activités. Il est à l'origine de la création du « labo Démocratie Ouverte », dans le but de mener des projets afin d'expérimenter et de développer de nouvelles façons d'intégrer les citoyens aux décisions à l'échelle des territoires. En 2019, il a contribué à créer le collectif des Gilets citoyens, qui regroupe des personnalités issues des mouvements sociaux des Gilets jaunes ainsi que des universitaires. C'est ce collectif qui a établi les lignes rouges qui ont été défendues lors des négociations avec l'exécutif.

Marie Gayerie (MG) : Comment est-ce que vous êtes parvenu à participer d'une certaine manière à la construction de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

Armel Le Coz (ALC) : Alors en fait, c'est un objet qu'on appelait pas encore les conventions citoyennes mais la démocratie délibérative, c'est-à-dire le fait de tirer au sort des personnes et de les faire rentrer dans un processus participatif. C'est quelque chose que, avec Démocratie Ouverte qui est l'association que j'ai contribué à fonder, on regarde et on pratique depuis presque les débuts de l'association dans différents contextes. Mais dans l'asso (*sic*) Démocratie Ouverte, il y a une sorte de laboratoire, qui fait de la « recherche action » et qui va tester dans différents territoires des outils ou des méthodes qu'on trouve intéressantes pour essayer de les améliorer, de les documenter pour qu'ils puissent servir à d'autres, etc. Donc la logique de convention citoyenne, elle préexistait un peu chez Démocratie Ouverte et dans le réseau. Et c'est pas nous qui avons inventé les choses hein. Depuis les années 70, il y avait de ce qu'on appelle des mini-publics ou des jurys citoyens qui existent. On a juste essayé au fur et à mesure de la vie de l'association de les améliorer. Et en fait, quand on voit arriver la crise des Gilets jaunes, enfin la crise, ou en tout cas la révolte ou le soulèvement. On est plusieurs dans l'association à se dire mais en fait là ça serait un très bon outil, le fait d'aller tirer au sort des citoyennes, des citoyens représentatifs de la diversité de la population pour trouver une forme de débouché à cette crise sociale et politique.

Et donc du coup, on est un petit nombre à écrire ce type de propositions sous forme de notes, à nos contacts dans les ministères, à nos contacts politiques pour essayer de voir, de pousser dans ce sens-là. Et je pense que, à l'intérieur même du ministère de la Transition écologique et sociale (*sic*), il y a des acteurs qui poussent aussi dans ce sens-là, et donc c'est un des éléments, on va dire, du début de l'histoire qui fait que on va être amenés ensuite à vraiment travailler au sein de Démocratie Ouverte et même en élargissant le cercle de Démocratie Ouverte à la conception de cette Convention Citoyenne sur le Climat.

MG : Vous avez parlé de Démocratie Ouverte et vous n'avez pas parlé des Gilets citoyens, mais je sais que vous êtes à l'origine de la création de ce collectif. Est-ce que vous pourriez m'expliquer la différence entre le rôle qu'a joué Démocratie Ouverte et les Gilets citoyens ?

ALC : Ouais, bien sûr. En fait, ce que je vous évoque à l'instant, c'était plutôt les débuts et ça se faisait dans Démocratie Ouverte. Mais assez rapidement on s'est rendu compte que chez Démocratie Ouverte on est une association qui porte tout un tas de sujets, mais on n'est pas représentatif des acteurs notamment, il y avait pas forcément beaucoup de Gilets jaunes chez Démocratie Ouverte, il y avait quelques militants climat, mais pas tant que ça et donc on essayait de créer quelque chose de plus large que Démocratie Ouverte. Donc c'est parti de Démocratie Ouverte, mais avec l'idée derrière de se dire « on va aller mobiliser en cherchant des acteurs plus pertinents, enfin qui viennent, qui vont venir compléter notre expertise ». Et donc c'est là qu'on a été chercher des Gilets jaunes et notamment Priscillia Ludosky, c'est là qu'on a été chercher Cyril Dion, avec lequel on pouvait être en contact mais qui n'était pas forcément un membre de Démocratie Ouverte en tant que tel, qui avait plutôt une casquette de représentant du mouvement climat et des questions écologiques. On a été chercher des acteurs plus institutionnels issus de collectivités locales, je pense à Carole Delga, la présidente de la région Occitanie, on a été chercher des stars type Marion Cotillard via Cyril Dion pour essayer de soutenir cette idée-là. Donc en fait voilà le l'idée était d'abord de faire une cartographie d'acteurs et de créer quelque chose qui allait dépasser l'association Démocratie Ouverte et qui était vraiment contextuel, au mouvement des Gilets jaunes, avec une revendication claire autour notamment cette Convention Citoyenne pour le Climat et à l'époque on parlait d'ailleurs pas de convention citoyenne, c'est le terme qu'a retenu le gouvernement et donc maintenant qu'on garde parce que c'est comme ça que s'est appelée l'initiative, mais c'est plus une logique d'assemblée citoyenne tirée au sort délibérative... je sais plus exactement les termes qu'on utilisait... Et du coup, les Gilets citoyens la différence fondamentale avec Démocratie Ouverte, c'est que c'était d'une part plus large en termes de types de personnes, y avait pas tout Démocratie Ouverte dedans parce que Démocratie Ouverte dedans y avait, dans l'association, dans le réseau, y a des start-ups, y a des chercheurs, y a des personnalités qui vont être plutôt de militants, etc. Et là on s'est plutôt appuyé sur les militants et peut-être moins sur la partie, on va dire plus professionnelle, en tout cas au départ, au moment de la conception et du plaidoyer pour obtenir cette Convention Citoyenne. Puis la différence aussi, c'est que les Gilets citoyens, c'était vraiment contextuel par rapport au mouvement des Gilets jaunes. Et après c'est un collectif qui n'a pas perduré quoi, là où Démocratie Ouverte est une association qui a vocation à rester sur le temps long.

MG : Vous l'avez déjà un peu évoqué mais quelles sont les missions que Démocratie Ouverte a accomplies dans le cadre de la CCC ?

ALC : Ben en fait, c'est compliqué de complètement différencier au sens où on était un certain nombre dans le noyau dur des Gilets citoyens à être aussi chez Démocratie Ouverte. Donc moi, j'en faisais partie en tant que fondateur et, à l'époque délégué général de l'association. Mathilde Imer, elle était coprésidente de l'association et elle a été très active dans la Convention Citoyenne, que ce soit dans la conception ou même après en tant que membre du comité de gouvernance. Quentin Sauzay, qui était aussi le deuxième coprésident de Démocratie Ouverte. Il a été conseiller des présidents, Thierry Pech et Laurence Tubiana dans le comité de gouvernance. Donc, en fait, on était en même temps avec nos casquettes Démocratie Ouverte et en même temps avec des casquettes autres, Gilets citoyens...

Après, la différence peut-être, c'est que nous, ce qu'on a porté avec Démocratie Ouverte dans les Gilets citoyens, et dans l'histoire de la conception de la Convention Citoyenne, c'était vraiment de l'expertise, de la technicité, du retour d'expérience, des liens avec des réseaux de professionnels, de la participation citoyenne, etc. Là où les autres acteurs type Gilets jaunes, Cyril Dion et les acteurs plus climat, les acteurs qui venaient d'autres univers ont plutôt été là pour soit être sur le sujet climat en tant que tel, ou le sujet justice sociale, mais ils étaient peut-être moins sur la partie structuration, conception de la méthodologie etc. Mais il fallait quand même qu'ils soient convaincus par ça et qu'ils réussissent à bien le comprendre, à voir comment ça fonctionne. Mais voilà donc du coup, la différence, elle est là aussi.

MG : Et donc vous avez élaboré au sein des Gilets citoyens, les lignes, les grands principes concernant l'organisation, le pilotage de la Convention Citoyenne ? Et c'est ensuite des choses que vous avez débattu en interne et porté au-dessus pour que ça se réalise ?

ALC : Ouais, en fait ça s'est fait de manière assez collective et c'est ça qui était, moi je trouve, très intéressant. On a vraiment voulu le faire dans une logique très ouverte, très transparente. Donc à l'époque, les locaux de Démocratie Ouverte, ils étaient en haut du parc de Belleville, dans le 20<sup>e</sup> à Paris, qui est un espace très ouvert et sur lequel du coup on invitait toutes celles et ceux qui voulaient contribuer à ces phases de conception de la Convention Citoyenne à le faire. Et donc en effet, on a défini ces lignes rouges de manière assez collective, assez ouverte, avec à chaque fois de la présentation, de la discussion, des retours d'expériences et du coup il y avait pas mal d'acteurs qui peuvent venir, je sais pas, d'agences de concertation, ou des chercheurs, Loïc Blondiaux qui a été reçu dans le comité de gouvernance était très présent dans ces réunions-là. Pareil pour Jean-Michel Fourniau qui en même temps était président du Groupement d'intérêt scientifique « Démocratie et Participation » et donc du coup qui est relayé avec les chercheurs qui venaient. Donc du coup, il y avait une logique assez collective, assez ouverte. Et puis pareil sur la transparence autour des négociations qu'on avait avec le gouvernement, parce que assez rapidement du coup, on a réussi à avoir des rendez-vous avec d'abord le ministère de la Transition écologique et sociale (*sic*), puis grâce à Cyril Dion et Marion Cotillard, avec l'Élysée directement. C'est là que ça s'est vraiment débloqué, c'est quand Cyril et Marion ont réussi à convaincre le président de la République que c'était une bonne idée. Ensuite, du coup, ça s'est décliné avec une série de rendez-vous et après chaque rendez-vous, on faisait donc, aux Halles Civiques à Paris un débrief... Il y avait pas mal de ces réunions qui étaient en ligne et qui permettaient derrière d'avoir aussi des retours pour ceux qui pouvaient pas venir à Paris et qui étaient en visio et donc on faisait et les débriefs et la partie conception de manière très ouverte et très collective.

MG : Et donc vous aviez déjà des discussions avec le ministère de la Transition écologique avant que Cyril Dion et Marion Cotillard rencontrent le président ?

ALC : Oui, en fait, on a eu des discussions avec le conseiller du président de la République à l'Élysée, il me semble, sur les questions d'institutions. Et au ministère de la Transition écologique et sociale (*sic*). Je ne sais plus si c'était De Rugy le ministre, il me semble, et du coup avec un conseiller de De Rugy aussi, j'avoue que plus j'ai plus en tête... Alors ce n'était pas Léo Cohen, lui il est arrivé plus tard. Du coup, c'était plus Mathilde je crois, qui était en lien avec eux, mais Léo Cohen s'est aperçu plus tard, et c'est ce qu'il défend notamment dans son bouquin, qu'il poussait aussi pour ce type d'idée et de proposition de son côté, mais on est pas forcément en lien avec lui au départ.

MG : Vous vous avez établi donc, comme vous le disiez, des lignes rouges, au sein des Gilets citoyens, vous venez tous j'ai l'impression d'horizons très divers. Est-ce que c'était difficile de s'accorder tous sur ces lignes rouges ?

ALC : Ça a pas été si difficile de s'accorder sur les lignes rouges, ce qui a été peut-être plus compliqué, c'était au moment de la négociation autour des lignes rouges. C'est-à-dire, typiquement il y avait une des lignes rouges qui finalement a fait la faillite de la Convention Citoyenne sur la fin, c'était le lien à la décision. On était quelques-uns à défendre le fait qu'il y ait besoin d'une transformation constitutionnelle pour lancer une convention citoyenne, pour que dans la Constitution ou au moins dans une loi, il y ait une existence légale de cette Convention Citoyenne, et qu'elle ait légalement le pouvoir de transmettre, son travail, ses propositions, soit à référendum, soit à l'Assemblée nationale, etc. Et aujourd'hui c'est pas possible dans l'état de nos institutions actuelles et donc on était plusieurs à pousser pour que dans les lignes rouges, on mette vraiment ce lien à la décision de manière assez structurelle et institutionnelle. Et je sais même plus exactement comment on avait rédigé la ligne rouge en question. Mais en tout cas, il s'est avéré que dans les discussions avec le président de la République lui-même et avec ses conseillers, on a réussi à obtenir entre guillemets (*sic*), que une promesse répétée de sa part, qu'il allait reprendre les mesures « sans filtre », etc. Et donc c'était une demi-victoire, au sens où c'était quand même déjà bien qu'ils aient cette logique de lien direct à la décision qui soit au moins sous forme de promesse. Mais on savait que voilà une promesse, ça n'engage que ceux qui y croient. Et que du coup, c'était un lien faible à la décision, là où on était nombreux à dire « il faut que le lien, il soit structurel, il soit institutionnel, etc. ». Mais dans le contexte de la crise des Gilets jaunes, enfin, ou ce qui était vécu comme une crise par le gouvernement, et donc de l'urgence, etc., changer les institutions à ce moment-là était trop compliqué. Donc on va dire, on s'est contenté de ça, même si on savait qu'à partir de ce moment-là, le ver était dans le fruit et finalement, c'est là-dessus que la fin s'est un peu mal passée. Cette promesse, certains disent, ne pouvait pas être tenue, d'autres disent, le président de la République ne l'a pas tenue, mais le fait est que ça a pas pu fonctionner comme il fallait quoi.

MG : Je vous posais la question au sein des Gilets citoyens, mais lors des négociations directement avec le président et ses équipes, est-ce que ils avaient des idées très arrêtées ou est-ce que la négociation était quand même assez ouverte ?

ALC : Alors les meilleures personnes à interroger qui ont vraiment été dans les rendez-vous, etc., c'est Mathilde et Quentin, je sais pas à quel point vous les avez déjà rencontrés. Parce que eux étaient du coup présents aux rendez-vous. Moi j'allais devenir papa sur cette période-là et c'était une des raisons qui fait que j'allais pas, enfin devenir pour une deuxième fois mais bref, peu importe, et du coup je me suis moins impliqué que eux. Mais, sur les rendez-vous, moi ce que j'en ai retenu des préparations, j'ai participé à quelques rendez-vous mais pas du tout à la majorité des rendez-vous et puis j'étais après sur la préparation, le débrief etc. Ce que j'en ai retenu, c'est qu'on était presque surpris de la facilité qu'on a eu d'obtenir ce qu'on demandait. C'est-à-dire que à chaque fois, on se demandait où ça allait bloquer et où est-ce que ça allait être vraiment compliqué, voire même à quel point on allait se prendre le mur d'un politique qui voulait pas perdre de pouvoir parce que c'était ça un peu le sujet. Et en fait à chaque nouvelle réunion on s'attendait à ce que l'idée soit balayée ou qu'on dise « c'est plus

la priorité » ou que nos propositions soient juste récupérées et dévoyées etc. Et finalement, on a été plutôt agréablement surpris de la facilité des négociations.

Le seul point un peu plus critique ça a été, enfin y en a eu plusieurs quand même, y en a un qui est arrivé assez tôt, c'était sur la question du périmètre, il me semble que dans notre première lettre ouverte, on préconisait de travailler sur trois sujets, notamment la question fiscale et les impôts, notamment sur les institutions et le fonctionnement de nos institutions et sur les questions écologiques. Et donc assez vite s'est dessiné le fait que ça allait être une Convention Citoyenne que sur les questions d'écologie. Alors je dis « que » c'est déjà un sujet vaste, et certains critiques de la Convention Citoyenne disent, le sujet était trop vaste et donc pas possible de le traiter, etc. Moi je suis plutôt partisan du fait, de donner des sujets relativement vastes et sociétaux aux conventions citoyennes, quitte à leur donner plus de moyens pour bosser, mais qu'ils puissent aller chercher à plein d'endroits. Mais bon bref, du coup on a eu des débats là-dessus et donc dans les négociations, mais presque, j'ai envie de dire ça, on n'a pas eu à le négocier au sens où ça faisait quand même partie de ce qu'on voulait travailler et donc on n'a pas cherché à insister énormément sur le fait de bosser sur les autres sujets, en se disant que ça viendrait peut-être dans d'autres conventions citoyennes ou dans un autre cadre. Donc voilà moi ce dont je me rappelle. Et oui non, du coup l'autre point après c'était le lien à la décision où là, ça a été un peu plus tendu, je sais pas si c'est le bon mot, mais en tout cas on a réussi à obtenir « que » cette logique de promesse d'une reprise sans filtre des mesures et non pas une inscription plus institutionnelle du fonctionnement. Il y a eu aussi des débats sur la composition du comité de gouvernance. Mais finalement on était plutôt contents. Enfin, nous-mêmes, on était assez partisans, qu'il y ait un rattachement à quelque chose d'institutionnel, donc le CESE, pourquoi pas, on aurait bien aimé que la CNDP, la Commission nationale du débat public soit aussi partie prenante et représentée, mais on avait bien compris qu'avec le début du Grand débat, ça avait été compliqué et que du coup la présidente Chantal Jouanno s'était mise à dos le président de la République et donc que c'était pas trop la peine de compter... Mais ça reste, on va dire, des points mineurs de négociation par rapport à l'ensemble de ce qu'on a réussi à obtenir.

MG : Oui, et vous avez évoqué justement une lettre, je pense que c'est la lettre ouverte qui a été publiée dans *Le Parisien* toute fin janvier. Justement, comment est-ce que vous percevez le fait, alors que cette lettre n'avait pas pour principal thème le climat, qu'elle puisse avoir été le point de départ de la Convention Citoyenne Climat ?

ALC : Ben en tout cas, la lecture que je fais de ce que le président de la République et ses équipes ont poussé pour la Convention Citoyenne, c'était une forme de réponse aux Gilets jaunes. En disant, « les Gilets jaunes se sont déclenchés sur la question de refuser une taxe écologique », y a même eu à certains moments, une forme de tentative de monter les écolos contre les Gilets jaunes, les Gilets verts contre les Gilets jaunes ou ce genre de choses-là et qui heureusement n'ont pas complètement réussi médiatiquement, ni dans la réalité des faits. Mais du coup, nous, ce qu'on demandait dans notre lettre ouverte, l'essence de la lettre ouverte que vous évoquez, c'est le fait de dire « il faut régler cette situation par une nouvelle forme de démocratie qui est de la démocratie délibérative ». Et en effet, il me semble qu'on le demandait, je l'ai pas sous les yeux, mais il me semble qu'on évoquait trois sujets. Donc le climat était quand même un des sujets, y avait la question de la justice fiscale, il y avait la question des institutions, mais il y avait aussi la question climatique. On a bien vu que cette lettre ouverte était souvent, enfin a été donnée en référence dans des échanges, etc., et donc

que c'était un des éléments qui fait qu'ils sont venus s'appuyer sur nous. Mais le vrai élément déclencheur, ça a pas été cette lettre ouverte, ça a été vraiment le fait que Marion Cotillard passe à la radio sur une matinale de France Inter et déclenche une digue du gouvernement. Je sais pas si c'est le président lui-même ou des conseillers qui l'ont entendu, qui ont dit « on va l'inviter ». Elle a dit « je viens pas sans mon copain Cyril Dion » et que Cyril il avait dans sa besace tout le travail qu'on était en train de préparer sur la Convention Citoyenne et qu'il a vendu l'idée de convention citoyenne à ce moment-là au président de la République. Et en gros, il a réussi à le convaincre à ce moment-là et les conseillers avec qui on était en relation, qui étaient plutôt à temporiser, à appuyer sur le frein et tout, une fois que le grand chef avait dit « on y va », ils nous ont recontacté pour qu'on bosse ensemble sur le comment on y va quoi.

MG : Oui, parce que cette lettre, elle a été publiée après cette matinale sur France Inter, mais avant le rendez-vous à l'Élysée de Cyril Dion et Marion Cotillard. Donc c'est intéressant de voir l'enchaînement des événements. La CCC, elle devait permettre fatalement une forme de réconciliation dans une période de crise. Comment est-ce que, enfin, j'imagine que ça a imposé une mise en place assez rapide du côté du gouvernement, comment est-ce que vous percevez l'impact de ce contexte social et politique dans la mise en place de la Convention Citoyenne ?

ALC : Ce qui est sûr, c'est que sans le contexte social des Gilets jaunes, on aurait jamais réussi à obtenir ça. Donc pour moi, je retiens le fait qu'un contexte social de crise, ou en tout cas tendu et notamment où l'exécutif se sent sous pression, se sent en danger à certains moments, est favorable à de l'innovation, favorable à dire « ok » pour tester des nouvelles choses, à y mettre de l'énergie, des moyens. Après en effet, comme vous le soulignez, il y avait besoin d'une réponse rapide et du coup il a fallu monter cette Convention Citoyenne rapidement. En gros, je crois qu'elle a commencé le 4 octobre et les discussions un peu sérieuses, réelles, ont commencé en février, donc je crois à peu près février/mars. Et voilà, en six/huit mois, il fallait monter de toutes pièces un dispositif national inédit qui avait jamais été fait, etc. Donc on est nombreux à avoir bûcher dessus. Et d'ailleurs on a mis l'association Démocratie Ouverte en danger parce qu'on a passé beaucoup de temps là-dessus et beaucoup moins sur d'autres choses et on a fait tout ça bénévolement et du coup on a failli couler l'asso (*sic*) aussi à cause de ça. Et donc, du coup en effet, le contexte de « il faut lancer quelque chose rapidement » était pas forcément favorable. Il y a des choses qu'on aurait sûrement pu voir, qu'on aurait pu faire différemment, etc., si on avait eu un peu plus de temps, un peu plus de préparation, un peu moins de pression liée à ce à ce contexte. Bon, et notamment pour revenir sur les questions du lien à la décision dans un contexte apaisé et si on a vraiment un gouvernement volontaire pour bien faire les choses, etc., et bien nous, on aurait sûrement travaillé plus à faire en sorte que le lien à la décision soit structurel, soit institutionnel et repose moins sur la parole du président de la République. Et d'ailleurs c'est ce qu'a essayé de faire le Conseil économique, social et environnemental par la suite, en inscrivant le principe des conventions citoyennes dans le fonctionnement du CESE. Même si c'est pas du tout au niveau de ce qu'il faudrait, mais en tout cas ils ont essayé de cranter des choses pour aller dans ce sens-là.

MG : Donc votre poids dans les négociations était vraiment lié au contexte social et politique ?

ALC : Il était très lié à ça. Moi je suis très critique à l'égard de beaucoup de choses chez Emmanuel Macron, mais on peut lui reconnaître à ce moment-là, d'avoir eu aussi une espèce, je sais pas si c'est un coup de folie mais en tout cas d'avoir accepté quelque chose qui était de l'ordre de « ok on va voir, je suis convaincu et on se donne les moyens et on y va vraiment quoi ». Et donc du coup, on a quand même eu des moyens financiers qui sont pas négligeables parce que le coût de la Convention Citoyenne est pas négligeable, des moyens humains avec le CESE, avec des conseillers, avec etc., là aussi ça aurait été mieux qu'ils soient supérieurs mais malgré tout, nous petits acteurs associatifs qui faisons avec des bouts de chandelles au quotidien, là on est passé dans la cour des grands avec des choses où on avait vraiment les moyens de travailler, de faire appel à des prestataires etc. Donc voilà malgré tout ce contexte-là d'institutionnalisation, il avait aussi cette vertu d'avoir quand même des moyens même si on était dans un temps réduit.

MG : Vous avez un peu parlé du coût de cette expérience. Est-ce que ça a été coûteux selon vous ? La question est un peu générale, volontairement. Coûteux d'un point de vue humain, matériel...

ALC : Moi je pense que par rapport aux bénéfices que ça a apporté, ça n'a rien coûté. Et je dis ça en étant très conscient qu'on n'a pas changé suffisamment les lois et que l'ensemble des 149 mesures proposées par les conventionnelles ont été très largement édulcorées ou enterrées. Il y en a certaines qui sont passées, il y en a certaines qui ont un peu transformé les trucs, etc. Mais même en prenant ça en compte, même en en considérant que l'impact sur les questions environnementales de la Convention Citoyenne a été trop faible, son coût en soit est relativement négligeable au regard de ce que ça a été sur justement une expérimentation à une échelle nationale pour montrer que c'est possible de faire autrement de la décision publique. Et moi je serai très preneur de faire du coup comparer, je sais pas à quel point c'est possible, d'un processus classique de construction d'une décision publique ou politique quand on prend depuis le début du travail dans des partis politiques, puis remonter jusqu'à être proposée dans le cadre de campagnes électorales, pour ensuite être intégrée dans un projet présidentiel et/ou dans des projets de loi, ou des propositions de loi, puis être travaillée par les ministères, etc., puis passer à l'Assemblée, faire une navette avec le Sénat, peut-être revenir et compagnie, puis... Si on prend tout ce processus là et tous les coûts qu'il y a lié à ça et qu'on prend une Convention Citoyenne qui en quelques mois réussit à produire quelque chose qui est, en tout cas de l'avis de pas mal d'ONG, ou même d'experts au sein du gouvernement, etc., qui en même temps est réaliste et ambitieux, enfin ou jugé réaliste par des Français et en même temps ambitieux. Et il y en a un qui est beaucoup plus économe que... enfin, la Convention Citoyenne est beaucoup plus économe que le processus classique.

MG : Par rapport à ces expériences de démocratie participative, est-ce que selon vous, c'était une façon aussi pour le gouvernement de tester une telle expérience, comme ça a pu se faire ailleurs, sur des questions plus ou moins clivantes, par tendance ou effet de mode ? Alors là encore, le mot est un peu peut-être maladroit, mais je pense que vous voyez où je veux en venir. Est-ce que c'était une manière pour l'exécutif de tester une expérience de démocratie participative, un peu par effet de mode ?

ALC : Moi j'ai l'impression qu'il y avait plus que ça, c'est-à-dire que aujourd'hui, le président de la République a clairement fait son choix entre une tension du président Jupitérien vertical qui décide etc. et la logique de En marche, on va changer les manières de faire et de plus

horizontal, etc... Et ce truc-là il existe chez Emmanuel Macron et dans la macronie (*sic*) depuis un peu les débuts de ce mouvement. Et je pense qu'à l'époque de la Convention Citoyenne, il était encore en recherche relativement sincère de nouvelles manières de faire, de nouveaux outils, de nouvelles méthodes. Bon, certains de mes amis me traitent de naïf quand je dis ça, mais je maintiens. Et ces mêmes amis me disent en fait ce qu'il a espéré, c'était avec la Convention Citoyenne de venir étouffer, un peu comme avec le Grand débat, de venir étouffer en faisant diversion et étouffer la contestation en mettant en place des dispositifs qui ne sont entre guillemets (*sic*) que de la communication pour pouvoir continuer à faire comme il veut ou à faire comme avant à côté. Bon, on le saura jamais. Mais en tout cas, moi, j'ai plutôt le sentiment qu'il y avait au-delà d'un effet de mode, une volonté d'aller tester des choses de l'ordre de la méthode différente. Ce qui est sûr, c'est que ça a trop bien marché. C'est-à-dire, je pense qu'il y avait sûrement une forme de naïveté cette fois du côté du gouvernement, que ce soit le président ou d'autres acteurs, de se dire « ah bah si on tire au sort des gens, ils vont nous sortir des trucs qui vont aller dans le sens de ce qu'on veut ». Et en fait quand on tire au sort des gens, qu'on les fait rentrer dans un processus exigeant, finalement ils vont plutôt du côté de ce que disent des ONG, de ce que disent des acteurs, peut-être jugés plus militant ou trop militant. Et donc vers des mesures qui viendront remettre en cause la structure même du logiciel économique actuel dont est directement issu notre président de la République et notre gouvernement. Et donc du coup là ça venait toucher trop à leur voilà... ça venait trop renverser le fonctionnement. Quand on vient toucher à la question de la publicité, quand on vient toucher à la question de l'aérien et des vols et d'Air France, d'Airbus etc. Du coup voilà tous ces trucs-là, je pense qu'ils l'avaient pas vu venir. Et que de leur côté l'expérience a été malheureuse au sens où ils se sont pris le mur... ils ont pris en face des mesures qui étaient vraiment ambitieuses et à mon avis ils s'attendaient à quelque chose de plus mou, de plus flou, de plus manipulable au sens où on peut en faire un peu plus ce qu'on veut derrière et le rentrer dans notre logiciel. Ça a pas été le cas.

MG : Justement, est-ce que selon vous cette expérience de démocratie participative, elle a renforcé l'image du gouvernement auprès des citoyens ?

ALC : Je pense pas, je pense qu'elle a contribué à étouffer le mouvement des Gilets jaunes avec le Grand débat, avec les mesures qui ont été annoncées, qui étaient un peu des mesures non-structurelles et plus de cadeau on va dire, et donc y a différents trucs qui ont contribué. Dans ce sens-là, moi je trouve que c'est un effet néfaste de la Convention Citoyenne, mais de tous les trucs qui ont été faits, c'est que ça a fait un peu une soupape de décompression. Et si ça se trouve, il aurait fallu garder plus de pression pour que le système explose et que ça devienne, et que ça crée une révolution ou j'en sais rien quoi... Enfin bref, certains vont dire ça peut-être, je sais pas. Par contre ce qui est sûr c'est que je pense que les Français, pour beaucoup d'entre eux, en tout cas ceux avec qui je parle encore de la Convention Citoyenne sont plutôt dans une logique de dire « on a été trahis une nouvelle fois quoi ». C'est-à-dire que il y en a beaucoup qui reconnaissent qu'il y avait une idée, qu'il y avait quelque chose d'intéressant qui s'est passé, reconnaissent la validité du processus en lui-même, mais qui par contre sur la finalité et la promesse de reprendre les mesures, etc. se sont sentis trahis. Donc je suis pas certain qu'ils le mettent du côté positif de son bilan médiatique.

MG : Mais, sur le moment et concernant les citoyens qui ont été tirés au sort, ça renvoyait peut-être plus une image positive ?



ALC : Ah bah sur le moment, en fait, jusqu'au moment où il reçoit les citoyens de la Convention Citoyenne à l'Élysée avec les chaises en cercle dans le jardin, où il répète, « je vais prendre les mesures, sauf deux, trois jokers et compagnie », les citoyens même, la plupart sont arrivés très défiants, ont réussi à devenir confiants dans le processus, et même peut-être dans le président de la République, dans le gouvernement, etc., qui est venu à plusieurs reprises répéter sa promesse, travailler avec les conventionnels, etc., etc. Donc jusque-là, la confiance était, si ce n'est totale, en tout cas, elle a vraiment été construite patiemment et intelligemment. Et la douche froide, elle est arrivée après quoi. Et elle était d'autant plus froide, enfin voilà, ça a été d'autant plus violent que justement, cette confiance avait été construite au fur et à mesure du processus.

MG : La mise en place de la Convention Citoyenne pour le Climat, on en a parlé, elle intervient dans un contexte spécial parce qu'un peu plus tôt, il y a eu notamment le départ de Nicolas Hulot du gouvernement. Il y a eu des marches sans précédent pour le climat, notamment une mobilisation des jeunes. Il y a eu l'Affaire du siècle, portée par diverses associations et ONG, avec donc cette pétition qui a été vraiment hyper signée. Est-ce que vous pensez qu'Emmanuel Macron qui a impulsé cette Convention en Citoyenne pour le Climat, il avait conscience de l'urgence climatique ou est-ce que, avec du recul, vous percevez ça comme un calcul politique ?

ALC : C'est difficile d'y répondre, mais, je pense que oui, en tout cas je sais pas si c'est une conscience de lui à l'intérieur de l'urgence climatique, ça j'avoue que j'en sais rien. Par contre il avait conscience que la société attendait ça quoi. En effet, le contexte que vous rappelez [...] il est assez surveillé par le président et donc en fonction de ce que l'opinion publique pousse, défend... Voilà en effet de réussir à impacter dans les médias, sur les réseaux sociaux et compagnie, ça, c'est très regardé et donc ce qui est sûr c'est qu'il y avait, je sais pas si c'est pour des bonnes ou des mauvaises raisons mais en tout cas, il y avait une volonté de faire des choses sur ce sujet-là et sur le sujet plus social lié au contexte des Gilets jaunes. Et puis dans le gouvernement, je pense que, en effet, le départ de Nicolas Hulot qui en gros dénonce les lobbys et le fonctionnement des lobbies, etc., a eu un impact quand même relativement important, et dans l'opinion publique et au sein du gouvernement. Mais voilà, il y a eu d'autres choses aussi qui font que... Après, est-ce que c'était une conviction personnelle... j'en sais rien. En fait, quand on regarde là où ça en est aujourd'hui de ce sujet, on peut plutôt présumer le fait que c'était pas une conviction personnelle puisque derrière il y a pas grand-chose qui a été fait pour l'environnement, en tout cas quand on regarde en arrière quoi. Donc c'était peut-être plus une forme d'opportunisme politique ou en tout cas d'écoute de ce que la société attendait.

MG : Vous, vous êtes appuyé pendant vos discussions, j'imagine, notamment aux Halles de Belleville, vous avez discuté de comment ça pouvait se faire ailleurs, ce genre d'assemblée citoyenne à l'étranger. Vous êtes appuyé sur des exemples concrets ? Peut-être en Irlande ?

ALC : Oui, on a pas mal regardé, on avait pas mal soit des chercheurs, soit des praticiens qui ont pu soit suivre, soit participer à la conception de dispositifs ailleurs. En effet, les exemples inspirants qu'on avait en tête, c'était notamment le processus constituant islandais, même s'il avait pas été jusqu'au bout, c'était l'Irlande qu'on a beaucoup citée en exemple avec le mariage gay, l'avortement, il y avait en Oregon aussi, donc un des États américains où il y a des dispositifs intéressants de démocratie délibérative. Donc oui, oui, on a été regarder à pas mal

d'endroits et même à l'échelle locale en France, des choses qu'on avait pu tester à d'autres niveaux. Donc oui, ça a clairement fait partie, si ce n'est des inspirations en tout cas, des retours d'expériences qu'on intégrait dans la conception.

MG : D'accord. Peut-être une question un peu plus générale pour tout doucement finir parce que je vous ai posé pas mal de mes questions. Quels sont les souvenirs que vous en gardez de cette expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

ALC : Moi j'en garde un souvenir globalement bon, c'est-à-dire que je sais plus qui me demandait là dans une autre interview que j'ai fait récemment un des trucs dont j'étais le plus fier pour l'instant dans les actions Démocratie Ouverte ou autour de Démocratie Ouverte. Et ça reste cette Convention Citoyenne pour le Climat qui pour moi a été un des démonstrateurs, les plus probants de la manière dont un autre type de démocratie pourrait fonctionner. Donc voilà, c'était des moments assez exaltants de défendre une idée et que ça prenne aussi bien. C'était pas complètement prévu. Souvent, quand on est dans une vie militante associative, on passe beaucoup de temps à élaborer des stratégies, des plans, des espèces de trucs pour faire en sorte d'obtenir telles avancées, telle réforme, telle mesure, telle expérimentation et souvent ça prend pas. Et là, d'une certaine manière, même si ça faisait partie d'un panel de trucs qu'on demandait de manière générale, il y a eu un espèce d'effet où on courait en même temps que les trucs avançaient. Et donc c'était pas tout un truc planifié établi puis on appuyait sur *start* et puis ça s'est mis en œuvre quoi. Ça a vraiment été au fur et à mesure une espèce d'aventure qui fait que ça a bien pris et donc c'est des moments qui sont super intéressants parce que bah oui, il y a l'urgence, y a la complexité, le contexte, etc., mais il y a du coup des réussites et de l'impact... Et puis un tas de retours d'expérience gigantesque sur ce qui a marché, pas bien marché, etc. Et puis derrière on l'a vu ces retours d'expérience, déjà la Convention Citoyenne en elle-même elle a nourri une envie de convention citoyenne à plein d'endroits, le nombre de collectivités locales qui ont lancé leur convention citoyenne ou même des entreprises ou de ceci ou de cela derrière, suite à la Convention Climat, c'est quand même assez assez impressionnant. Malgré tout, le dispositif est resté, il y a une Convention Citoyenne sur la fin de vie, il y en aura peut-être une autre sur autre chose, même s'il a été édulcoré à différents niveaux. Mais voilà donc du coup moi, j'en garde un souvenir très positif même si évidemment il y a aussi plein de moments de stress, de déception et notamment à la fin du dispositif et presque de... je sais pas si c'est de la rancœur, mais en tout cas il y a de la colère envers une forme de gâchis. Parce que le risque aussi c'est que l'ensemble de ce type de dispositif soit jeté avec l'eau du bain, que en gros les Français disent « la démocratie participative, on a déjà essayé, ça marche pas ». Même si on a fait une forme de démonstrateur, on a aussi fait un démonstrateur qui a pas réussi à transformer jusqu'au bout et donc qui peut très bien être critiqué à juste titre et qui, là ça serait pas à juste titre, mais qui pourrait être discrédité dans son ensemble. Voilà, ça c'est le risque. Et moi je le vois aussi dans le contexte actuel de résurgence, plutôt de volonté de système plus autoritaire, d'incarnation dans des personnes, de verticalité de ceci et de cela. Et pour moi, ce qu'on défend, c'est l'inverse de ça. Et finalement, je pense que tous ceux qui ont dévoyé des dispositifs participatifs sincères et bien construits, sont en partie responsables de cette volonté derrière d'une partie de la population d'aller vers des choses qui sont plus verticales et plus autoritaires et beaucoup plus dangereuses pour la démocratie.

MG : Vous avez dit que pour Démocratie Ouverte, ça avait été compliqué, comme vous aviez dû un peu délaissé vos travaux en parallèle. Mais est-ce que vous avez su rebondir grâce au

fait que ça a donné l'envie à des collectivités, notamment, de lancer ce genre de projet ? Vous, ça vous a permis de rebondir ?

ALC : Alors bon, après l'association Démocratie Ouverte, elle fait très peu, voire pas du tout de prestations de services, elle fait surtout de l'expérimentation et du plaidoyer, etc. Donc on n'est pas ceux qui ont le plus directement profité de cette espèce de vague de conventions citoyennes, en tout cas pas financièrement. Par contre, on en a profité un peu en termes de renommée et donc on a réussi à convaincre des fondations internationales, notamment de nos travaux et de nous financer en gros sur ce qu'on voulait continuer à développer. Et donc c'est plus ça qui nous a été utile. Finalement on avait un exemple probant, quelque chose de plutôt intéressant à aller mettre dans notre besace pour convaincre des financeurs de financer nos activités *non-profit*. Ceux qui en ont le plus profité financièrement, c'est sûrement les agences de concertation, les agences de Conseil etc., comme Mission publique, Respublica, Eurogroupe, les trois prestataires de la Convention Citoyenne pour le Climat et qui ensuite ont été prestataires d'un très grand nombre d'autres conventions citoyennes. Voilà. Mais tant mieux pour eux.